

ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX de la COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS ATLANTIQUE

Diagnostic social : état des lieux statistique et
expertise des acteurs

Centre Intercommunal d'Actions Sociales d'Aunis Atlantique

Rapport 139 – Septembre 2022



ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX de la COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS ATLANTIQUE

Diagnostic social : état des lieux statistique et
expertise des acteurs

○ Etude financée par
CIAS d'Aunis Atlantique

Réalisée par l'ORS Nouvelle-Aquitaine

*Stéphane ROBIN
Béatrice BOUFFARD
Julien GIRAUD*

Pilotage :

*Cécile DESPLANTES (Responsable de services – CIAS Aunis Atlantique)
Elodie GALLOCHAT (Agent de développement local – CIAS Aunis-Atlantique)
Madeline LOUVET (Coordinatrice Santé – CIAS Aunis Atlantique)*

Remerciements

*Nous remercions l'ensemble des acteurs qui ont participé aux tables rondes pour leur
expertise et la richesse des échanges*

s o m m a i r e

I.	OBJECTIFS ET MÉTHODES	7
A.	OBJECTIFS.....	7
B.	MÉTHODES	7
1.	Etat des lieux sociodémographique.....	7
2.	Focus thématiques.....	8
I.	Population	10
A.	Type de territoires	11
B.	Evolution et structure de la population	11
	Quelles données d'intérêt	15
	... pour quels besoins sociaux potentiels sur quels territoires.....	15
C.	Familles et ménages.....	17
	Quelles données d'intérêt	20
	... pour quels besoins sociaux sur quels territoires	20
	<i>Ce qu'en disent les acteurs du territoire.....</i>	21
II.	Logements et habitat.....	23
A.	Type de logements	24
B.	Qualité des logements	25
C.	Statut d'occupation.....	25
D.	Conditions de logement.....	26
E.	Emménagements.....	26
	Quelles données d'intérêt	27
	... pour quels besoins sociaux sur quels territoires	27
	<i>Ce qu'en disent les acteurs du territoire.....</i>	28
III.	Formations, diplômes et emplois	31
A.	Formations et diplômes	32
B.	Statuts sociaux	33
C.	Catégories socio-professionnelles.....	34
D.	Insertion et précarité professionnelle	35
	Quelles données d'intérêt	36
	... pour quels besoins sociaux sur quels territoires	36
	<i>Ce qu'en disent les acteurs du territoire.....</i>	37
IV.	Revenus et allocations	39
A.	Revenus.....	40
B.	Allocations.....	40
C.	Pauvreté	42
	Quelles données d'intérêt	44
	... pour quels besoins sociaux sur quels territoires	44
	<i>Ce qu'en disent les acteurs du territoire.....</i>	45

s o m m a i r e

V. Populations en situation de vulnérabilité	48
A. Personnes en situation de handicap.....	49
B. Seniors et personnes âgées	50
C. Jeunes en situation de vulnérabilité.....	51
Quelles données d'intérêt	52
... pour quels besoins sociaux sur quels territoires	52
<i>Ce qu'en disent les acteurs du territoire.....</i>	<i>53</i>
VI. Santé : offre de soins, recours, mortalité et morbidité, travail et environnement.....	57
A. Offre de soins et offre médico sociale	58
B. Recours aux soins	60
C. Dépistages organisés	61
D. Etat de santé.....	62
E. Qualité de l'environnement.....	63
F. Accidents du travail et maladies professionnelles	64
Quelles données d'intérêt	65
... pour quels besoins sociaux sur quels territoires	66
<i>Ce qu'en disent les acteurs du territoire.....</i>	<i>66</i>
VII. Mobilités, équipements et services	71
A. Mobilités quotidiennes liées au travail	72
B. Services et commerces	73
C. Accès à Internet.....	73
D. Equipements sportifs et culturels.....	73
E. Activités sportives	74
Quelles données d'intérêt	75
... pour quels besoins sociaux sur quels territoires	75
<i>Ce qu'en disent les acteurs du territoire.....</i>	<i>76</i>
VIII. Comparaison avec les données du diagnostic-santé 2019 réalisé dans le cadre du Contrat Local de Santé	79
ANNEXES.....	81
Annexe 1 : Synthèse des échanges par table ronde.....	81
Annexe 2 : Synthèse des besoins identifiés lors des tables rondes	89



CONTEXTE

Le décret du 6 mai 1995, amandé en 2016 avec le décret 2016 – 224 du 21 juin, définit comme obligatoire des CCAS / CIAS la réalisation d'une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) dont l'objectif est d'élaborer une action sociale au plus près des besoins du territoire. L'ABS est un outil de pilotage sur lequel doit s'appuyer les actions du CCAS / CIAS (article R 123-2 du Code de l'action sociale et des familles).

Il est donc prévu que les CCAS / CIAS « produisent une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population du territoire et leur ressort », à partir d'un diagnostic sociodémographique établi avec l'ensemble des partenaires qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et développement social.

Ainsi, l'ABS doit permettre de mieux connaître et comprendre les caractéristiques du territoire afin de mieux appréhender les besoins qui en découlent, pour l'ensemble de la population et en fonction des différents groupes plus spécifiques qui la composent.

C'est dans ce cadre que la Communauté de Communes Aunis Atlantique a souhaité mener, à travers son CIAS, une Analyse des Besoins Sociaux afin d'adapter les réponses locales aux besoins identifiés, par la construction de réponses pertinentes.

I. OBJECTIFS ET MÉTHODES

A. OBJECTIFS

L'analyse des besoins sociaux vise à :

- Contribuer à nourrir le projet social des communes en établissant un état des lieux à l'échelon communal,
- Mettre en cohérence l'ensemble des diagnostics en cours pour contribuer à rendre lisible les données statistiques,
- Contribuer à consolider les dynamiques partenariales en cours sur le territoire et renforcer les solidarités de proximité renouvelées pendant cette période de crise sanitaire dans le cadre de l'action des CCAS et des communes,
- Nourrir le projet du fonctionnement du pôle social, futur tiers-lieu au service de la population,
- Mieux connaître les besoins mal ou non couverts du territoire (personnes adultes en situation de dépendance ou de handicap, personnes en situation de précarité).

B. MÉTHODES

1. Etat des lieux sociodémographique

L'état des lieux sociodémographique repose sur un ensemble d'indicateurs socio-démographiques et socio-économiques thématiques. Ces données sont traitées et analysées par territoires à différents échelons géographiques (région, département, EPCI, et communes) en fonction de la disponibilité des données.

Les thématiques suivantes sont abordées :

- Population
- Logement et habitat
- Formations, diplômes et emplois
- Revenus et allocations
- Populations vulnérables
- Santé : offre de soins, recours aux soins, dépistages organisés, état de santé, qualité de l'environnement, accidents du travail et maladies professionnelles
- Mobilités, équipements et services

La liste des indicateurs traités a été proposée par l'ORS et validée par le CIAS Aunis Atlantique.

En plus des comparaisons géographiques, les données sont comparées aux données présentées dans le diagnostic réalisé en 2019 par l'ORS dans le cadre du Contrat Local de Santé¹.

2. Focus thématiques

Des tables rondes ont été organisées sur différentes thématiques ou problématiques. La liste des structures invitées à participer à ces rencontres est présentée pour chaque table ronde dans le tableau ci-dessous.

Fig. 1. Composition des tables rondes

Thématique	Structures invitées
Personnes âgées	ADMR de Marans, ADMR de Courçon, Aunis Saintonge Santé, Conseil départemental – DTA Autonomie, Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail (CARSAT) – Service social, EHPAD d'Aligre de Marans, EHPAD Château de Charron, Résidence TREMA Les Champs du Noyer, communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) Aunis Nord, Plateforme Territoriale d'Appui (PTA) Charente-Maritime, Mutualité Sociale Agricole (MSA) – Animation territoriale, CCAS de Saint-Jean-de-Liversay, CIAS Aunis Atlantique
Précarité	Conseil Départemental – DTA, Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis – animatrice de santé publique-cadre de santé, Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) – Plateforme d'intervention Départementale pour l'Accès aux Soins et à la Santé, Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) – Direction Médicale Santé, Centre Socio-Culturel Les Pictons, Centre Socio-Culturel Espace Mosaïque, Fédération des Restos du Cœur, Solidarité Courçon, Solidarité Pays Marmandais, Mission locale de La Rochelle, Altea-Cabestan, Secours Catholique, Caisse d'Assurance Familiale (CAF), Communauté de Communes Aunis Atlantique
Personnes en situation de handicap	Agence Régionale de Santé (ARS) – DT Charente-Maritime, PTA Charente-Maritime, CPTS Aunis Nord, Conseil Départemental – DTA Autonomie, Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis, Maison Départementale pour les Personnes Handicapées, CAF, Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés (ADAPEI), CIAS, Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM), CH Marius Lacroix, Education Nationale – Médecin scolaire, CIAS
Inclusion numérique	Conseil Départemental – Plan d'action numérique inclusif, CAF, Centre Socio-Culturel Les Pictons, Centre Socio-Culturel Espace Mosaïque, Mission Locale, Préfecture – aménagement du territoire, CIAS – Conseillers numériques France Services, Mairie d'Angliers, Secours Catholique, CAF
Logement-habitat	Conseil Départemental – service logement accompagnement budgétaire, CAF, Conseil de développement (CODEV), Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), Immobilière Atlantic Aménagement, Habitat 17, CCAS de Marans, Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), SOLIHA, CCAS d'Andilly, CIAS

¹ Observatoire régional de la santé (ORS) Nouvelle-Aquitaine, Diagnostic santé-social du CLS Aunis Atlantique, décembre 2019, rapport n° 69



✓ *Préparation des focus groupes*

Le CIAS Aunis Atlantique a organisé les focus groupes / tables rondes : gestion du calendrier, invitations, réservation du lieu, accueil.

Une note de préparation a été envoyée à chacun des potentiels participants. Cette note, réalisée par l'ORS, décrit succinctement le contexte, les objectifs des tables rondes, et leur déroulement (sujets abordés, temps ...).

Le CIAS a également participé à l'ensemble des tables rondes et est intervenu en soutien de l'ORS pour l'animation.

✓ *Déroulement des focus groupes*

La durée des tables rondes était estimée à environ 2h.

Après un tour de table, le cadre de l'ABS était présenté (enjeux, méthodologie, perspectives) et les objectifs des tables rondes étaient rappelés.

Ont ensuite été abordés les besoins sociaux prioritaires d'Aunis Atlantique (situation sociale ou socio-économique du territoire, principales problématiques sociales et économiques, besoins prioritaires, publics prioritaires, territoires prioritaires), ainsi que les forces et faiblesses du territoire (réponses et couvertures des besoins sociaux identifiés, dynamiques partenariales, difficultés d'accès et/ou d'orientation, leviers et obstacles dans l'organisation des réponses, initiatives locales et actions novatrices).

Un support de type « blason » a été proposé aux participants afin qu'ils puissent noter des éléments de réponse. Pour cela un temps de préparation d'environ dix minutes était laissé aux participants.

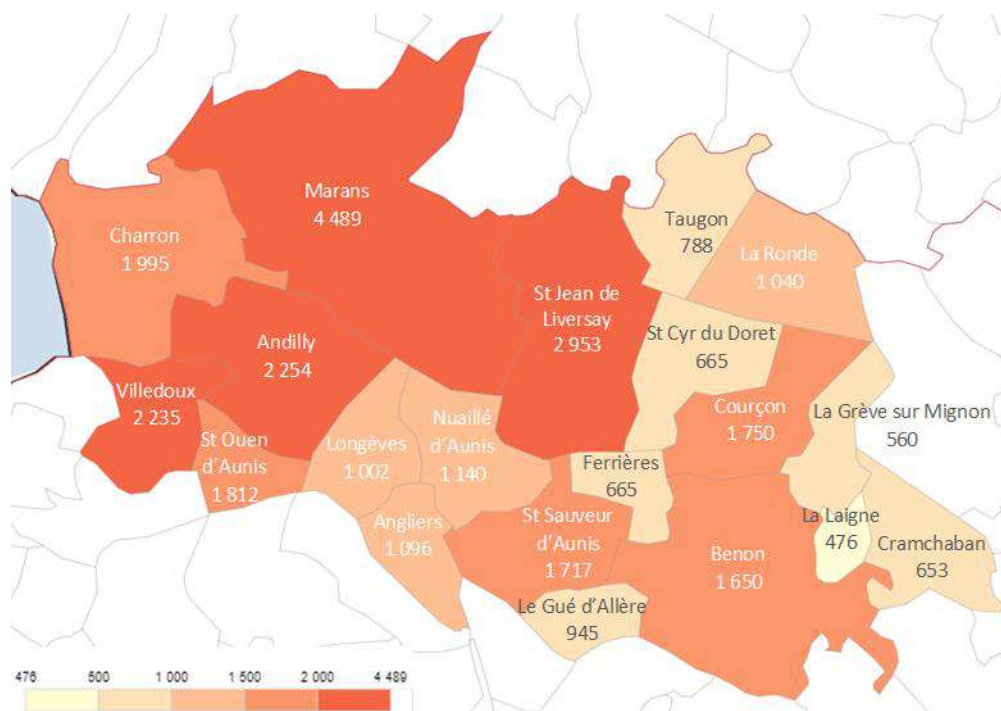
L'animation du groupe devait s'assurer que chaque participant puisse prendre la parole.

ETAT DES LIEUX STATISTIQUE

I. Population

La communauté de communes Aunis Atlantique compte 20 communes pour 30 188 habitants (RP 2018). Avec 4 489 habitants, Marans est la commune la plus peuplée tandis que La Laigne est la moins peuplée (476 habitants). Quatre communes dépassent 2 000 habitants et une commune en est très proche.

Fig. 2. Communes et nombre d'habitants de la Communauté de communes Aunis Atlantique



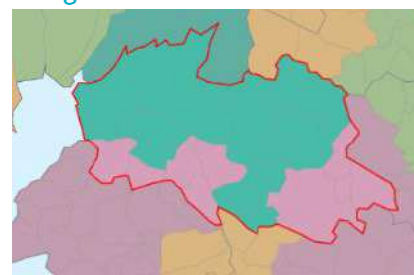
POPULATION

	Aunis Atlantique	Département	Valeur communale +	Valeur communale -
Population	30 188 hab	646 932	Marans (4 489)	La Laigne (476)
Moins de 12 ans	19 %	13 %	Benon (26 %)	Marans (13 %)
Plus de 75 ans	8 %	13 %	St Cyr (19 %)	Angliers (2 %)
Indice de vieillissement	65	133	Marans (135)	Angliers (26)
Rapport de dépendance	81	92	St Cyr (108)	Ferrières (66)
Evolution population 2013-2018	1,3 %	0,4 %	St Ouen (5,1 %)	Marans (-1,2 %)
Evolution population 2008-2013	2,8 %	0,7 %	Benon (15,2 %)	Charron (-3,2 %)
Indice de fécondité	2,2	1,7	Taugon (1,2)	La Laigne (3,2)
Evolution due au solde naturel	0,4 %	-0,3	Villedoux (1,6 %)	St Cyr (-2,1 %)
Part de personnes immigrées	2,0 %	3,6 %	Ferrières (3,6 %)	La Laigne (0,8 %)
Part de personnes étrangères	1,2 %	2,5	Ferrières (3,2 %)	Cramchaban (0,2 %)
Part de familles avec enfants (de moins de 25 ans)	55 %	42 %	Nuaillé-d'Aunis (68 %)	La Ronde (43 %)
Part de ménages d'une seule personne	26 %	37 %	Marans (37 %)	Angliers (16 %)

A. Type de territoires

L'Insee définit différents types de territoires en fonction de critères liés aux densités de population et à l'influence des pôles d'emploi (typologie urbain / rural), à l'accès aux équipements (équipements concurrentiels, équipements non concurrentiels, équipements de santé, équipements d'éducation) et à l'emploi (bassins de vie), et à l'intensité des déplacements domicile-travail (aires d'attraction des villes). Ainsi, Aunis Atlantique apparaît comme un territoire rural tourné vers le pôle urbain que constitue la CA de La Rochelle.

Fig. 3. Bassins de vie de Marans



Source : Insee, 01/01/2021 – cartes Observatoire des territoires, ANCT 2021

Le zonage en bassin de vie, bien que daté (2012), apporte un éclairage un peu différent. Une grande partie des communes d'Aunis-Atlantique font partie du bassin de vie de Marans (Andilly, Charron, Courçon, Ferrières, Le Gué-d'Alleré, Marans, La Ronde, Saint-Cyr-du-Doret, Saint-Jean-de-Liversay, Saint-Sauveur-d'Aunis, Taugon), tandis que d'autres sont incluses dans le bassin de vie de La Rochelle (Villedoux, Saint-Ouen-d'Aunis, Longèves, Nuaillé d'Aunis, Angliers) ou de Surgères (Benon, La grève-sur-Mignon, La Laigne, Cramchaban). Les habitants de ces communes privilégient donc un recours aux équipements et aux emplois de ces bassins de vie. Enfin des communes du sud de la Vendée (Sainte-Radégonde-des-Noyers, Chaillé-les-Marais, Vouillé-les-Marais, La Taillée, Le Gué-de-Velluire, L'Île-d'Elle) sont intégrées dans le Bassin de vie de Marans, et ont donc un accès privilégié à ses équipements et emplois

B. Evolution et structure de la population

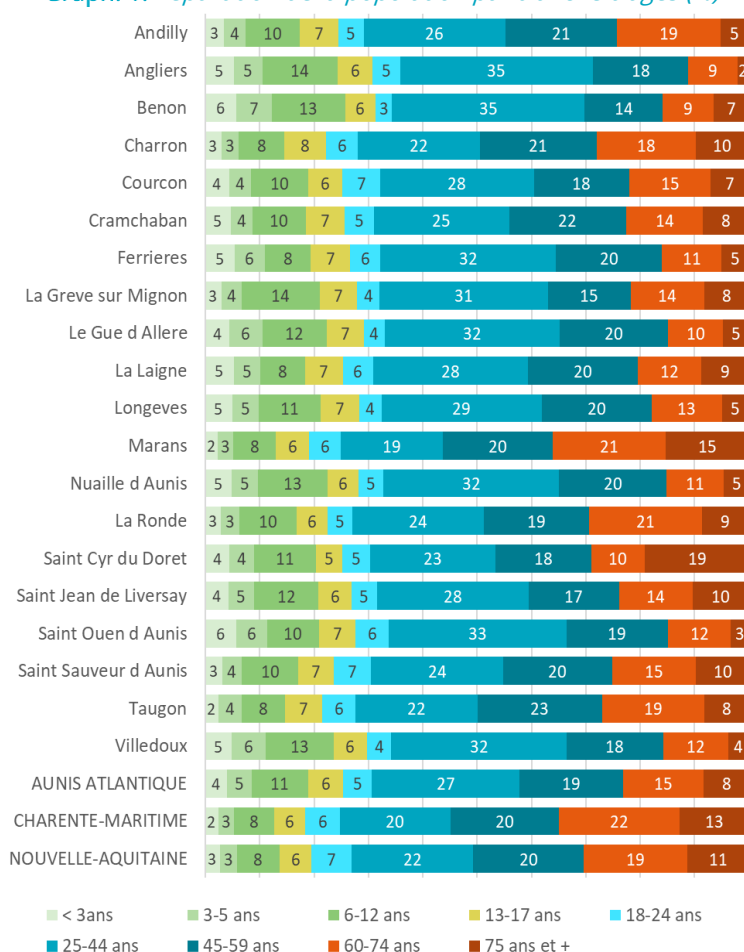
Les habitants de la Communauté de communes Aunis Atlantique sont plus jeunes que dans le département et qu'en Nouvelle-Aquitaine.

Les moins de 12 ans représentent 19 % de la population (contre 13 % en Charente-Maritime et 14 % en Nouvelle-Aquitaine) tandis que les 75 ans et plus représentent 8 % (contre 13 % en Charente-Maritime et 11 % en Nouvelle-Aquitaine).

La commune de Marans se rapproche de la répartition par tranche d'âge observée dans le département : 13 % de moins de 12 ans et 15 % de 75 ans et plus.

Avec plus de 35 % de moins de 25 ans, Angliers est la commune dans laquelle la proportion de moins de 25 ans est la plus élevée (contre 31 % dans la CC Aunis Atlantique, 25 % en Charente-Maritime, et 27 % en Nouvelle-Aquitaine), devant Benon et Villedoux (34 %).

Graph. 1. Répartition de la population par tranche d'âges (%)



Sources : Insee, RP 2018 – Réalisation : ORS N-A

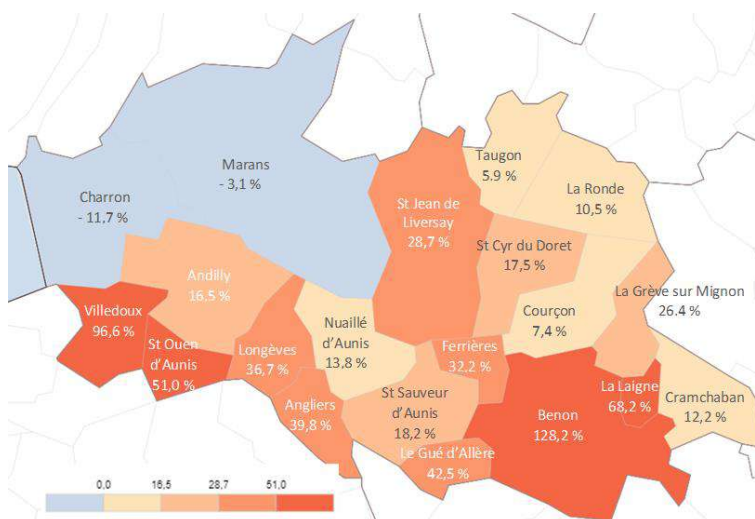
A l'opposé, Saint-Cyr-sur-Doret est la commune dans laquelle est observée la plus forte proportion de 80 ans et plus : 17 % contre 6 % dans la CC Aunis Atlantique, 8 % en Charente-Maritime et en Nouvelle-Aquitaine. A noter la présence d'un EHPAD qui augmente les effectifs de personnes âgées.

Entre 2008 et 2018, la population de la Communauté de communes a fortement augmenté, passant de 24 739 à 30 188 habitants. Les **taux de croissance sur 10 ans** les plus marquées concernent les communes de Benon (128 %, de 723 à 1 650 hab.), et Villedoux (97 %, de 1 137 à 2 235 hab.). A l'opposé, les communes de Charron, impactée par le passage de Xynthia, (-12 %, de 2 259 à 2 995 hab.) et Marans (-3 % passant de 4 634 à 4 489 hab.) ont vu leur population diminuer.

En **moyenne par an**, l'évolution de la population de la Communauté de communes est plus importante qu'au niveau départemental et régional. Entre 2013 et 2018, le **taux de croissance annuel moyen** est de 1,3 % contre 0,4 % en Charente-Maritime et 0,5 % en Nouvelle-Aquitaine. Les communes de Villedoux (+ 13 % sur la période 2008-2013), et Saint-Ouen-d'Aunis (+ 5 % sur la période 2013-2018) au sud-ouest de l'EPCI, et à la limite de la CA de La Rochelle ont connu les plus fortes **augmentations de population en moyenne par an**. La commune de La Laigne, faiblement peuplée, a également connu une forte augmentation de sa population (+ 10 % entre 2008 et 2013).

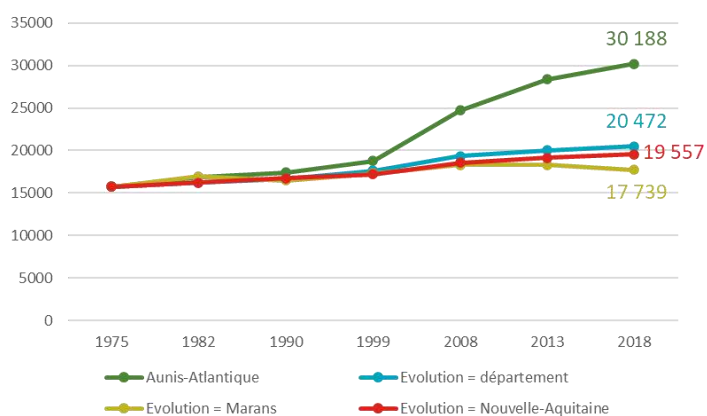
Le graphique 2 montre l'évolution de la population d'Aunis Atlantique (courbe verte), et la compare à l'évolution que cette population aurait connue si elle avait suivi la même évolution que Marans, du département ou de la région. Cela met en évidence une attraction plus importante du territoire à partir du début des années 2000 par rapport à Marans, au département et à la région. A noter également l'évolution assez comparable que connaissent la Charente-Maritime et la Nouvelle-Aquitaine, tandis que celle de Marans est négative à partir de 2000.

Fig. 4. Taux de croissance de la population sur 10 ans de 2008 à 2018 par commune



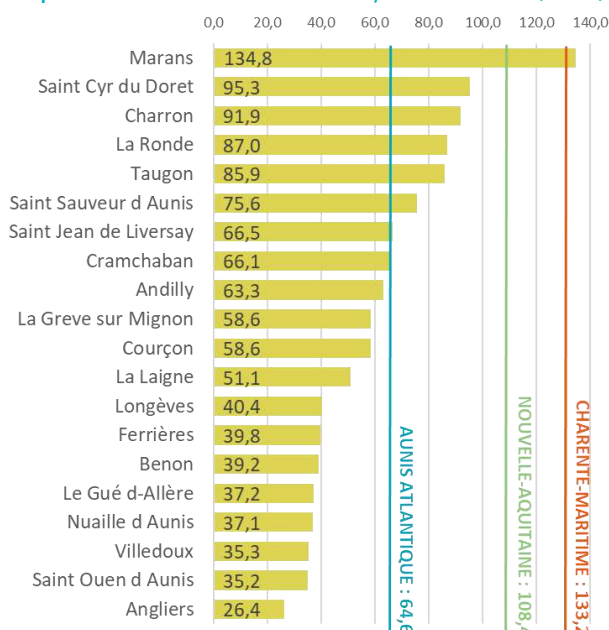
Sources : Insee, RP 2018 – Réalisation : ORS N-A

Graph. 2. Evolution de la population d'Aunis Atlantique selon le scénario (1975 à 2018)



Sources : Insee, RP 2018 – Réalisation : ORS N-A

Graph. 3. Indice de vieillissement par commune (2018)

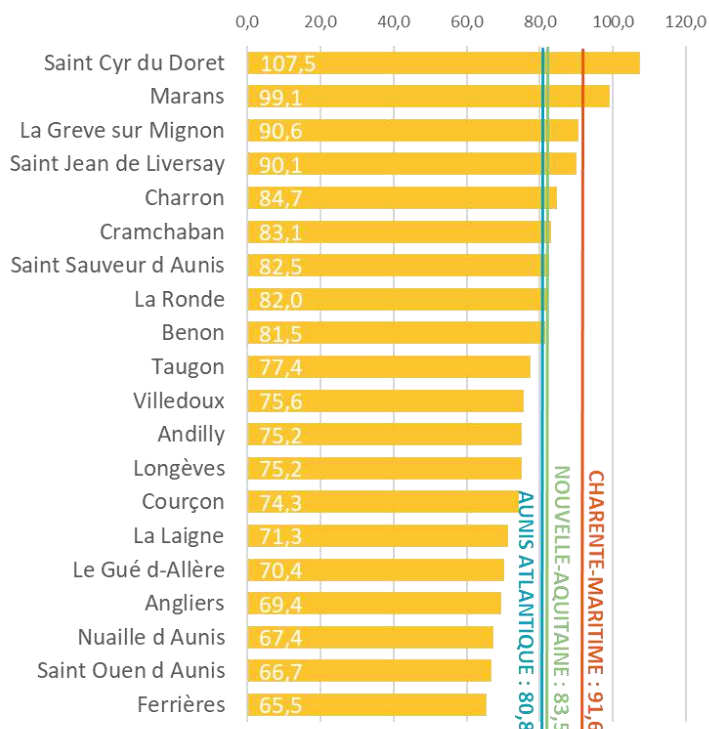


Sources : Insee, RP 2018 – Réalisation : ORS N-A

L'indice de vieillissement est deux fois moins élevé dans la Communauté de commune que dans le département (65 contre 133, et 108 en Nouvelle-Aquitaine). Cet indice diffère fortement selon la commune. Le moins élevé est observé à Angliers (26), puis à Saint-Ouen-d'Aunis et Villedoux (35). Il est plus élevé à Marans (135), puis Saint-Cyr-du-Doret (95) et Charron (92).

En Aunis Atlantique, le rapport de dépendance est proche de celui de Nouvelle-Aquitaine (81 contre 84), et plus faible que celui de Charente-Maritime (92). Il est beaucoup plus faible dans les communes de Ferrières (66), de Saint-Ouen-d'Aunis (67) et de Nuaillé-d'Aunis (67). Il atteint 108 à Saint-Cyr-du-Doret, et 99 à Marans.

Graph. 4. Rapport de dépendance par commune (2018)

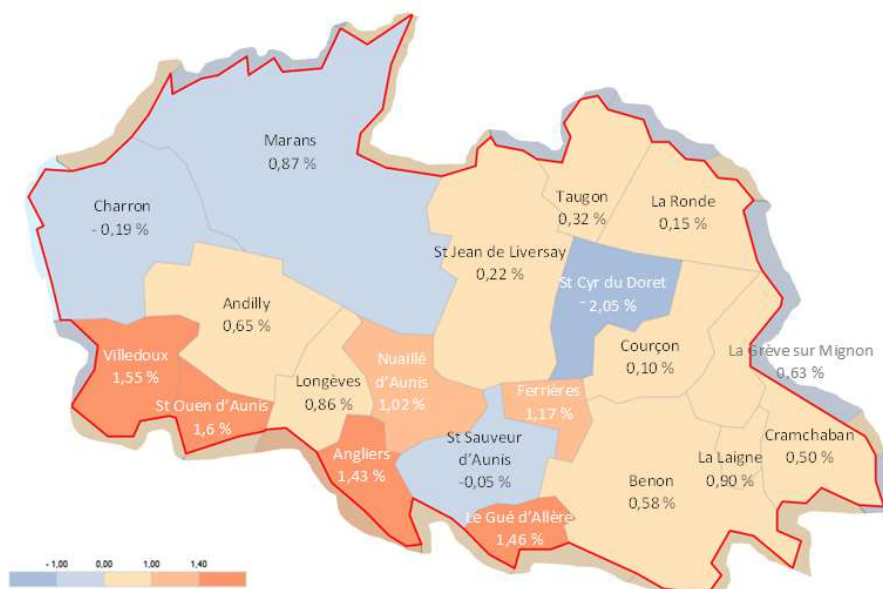


Sources : Insee, RP 2018 – Réalisation : ORS N-A

La variation de la population due au solde naturel est assez faible globalement sur l'ensemble de l'EPCI, ce qui correspond à un équilibre entre le nombre de décès et de naissances. Le taux d'accroissement de la population due au solde naturel est en effet de 0,36 %. Il est plus élevé qu'en moyenne sur le département et sur la région qui enregistrent des taux négatifs (respectivement - 0,32 % et -0,09 %).

Les communes pour lesquelles la population augmente grâce à un solde naturel positif sont situées plutôt en limite de la CA de La Rochelle : Villedoux, Saint-Ouen-d'Aunis, Angliers et Le Gué-d'Allère. A l'opposé, Saint-Cyr-du-Doret, puis Marans, Charron et Saint-Sauveur-d'Aunis verraient leur population décroître du fait d'un solde naturel négatif.

Fig. 5. Taux d'évolution annuel moyen de la population due au solde naturel entre 2013 et 2018 (%)

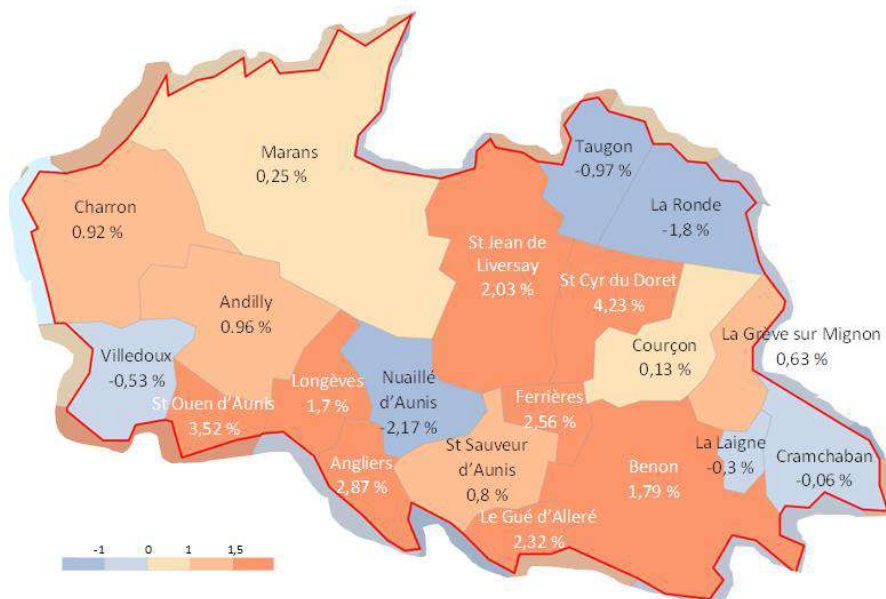


Sources : Insee, RP 2018 – Réalisation : ORS N-A

Fig. 6. Taux d'évolution annuel moyen de la population due au solde migratoire entre 2013 et 2018 (%)

L'évolution de la population due au **solde migratoire** est globalement positive sur l'Aunis Atlantique (0,9 %), comme dans le département (0,74 %) et à un niveau moindre dans la région mais (0,55 %). Aucune des communes ayant un solde naturel négatif cumulent un solde migratoire négatif. Les communes ayant un solde migratoire excédentaire sont situées, pour une partie d'entre elles, en limite de la CA de La Rochelle, à l'exception notable de Villedoux (-0,53 %).

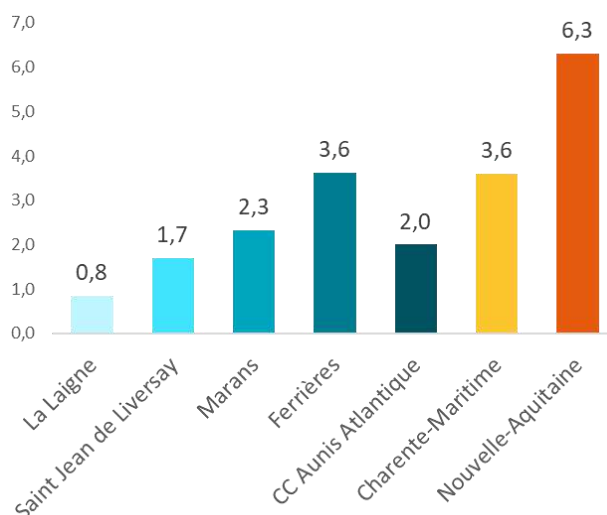
Mais c'est Saint-Cyr-du-Doret, dont le solde naturel est le plus fortement déficitaire, qui enregistre le solde migratoire le plus fortement excédentaire.



Sources : Insee, RP 2018 – Réalisation : ORS N-A

La part des **personnes immigrées** dans la population, comme celle des **personnes étrangères** est faible, comparativement à ce qui est observé dans la région : 2 % de personnes immigrées contre 6 % en Nouvelle-Aquitaine et 4 % en Charente-Maritime ; 1% de personnes étrangères contre 5 % dans la région et 3 % dans le département. Ferrières (4 %) et La-Grève-sur-Mignon (3 %) sont les communes qui comptent le plus grand nombre de personnes immigrées, relativement à leur population.

Graph. 5. Part de personnes immigrées dans la population pour les deux communes les plus peuplées d'Aunis Atlantique, et les deux communes les plus éloignées de la moyenne de l'EPCI en 2018 (%)



Sources : Insee, RP 2018 – Réalisation : ORS N-A

Quelles données d'intérêt ...

- Un pôle plus peuplé au nord-ouest du territoire autour des communes de Marans et Saint-Jean-de-Liversay.
- Une dynamique démographique forte relativement aux moyennes départementale et régionale qui s'est accélérée depuis le début des années 2000...
- ... pas seulement en faveur des territoires en bordure de la CA de La Rochelle...
- ... mais des communes qui ont subi une diminution de leur population entre 2008 et 2018 : Charron (impact de la tempête Xynthia en 2010 sur le nombre de logements disponibles), et Marans dans une moindre mesure
- Un accroissement de la population au cours des 20 dernières années en partie due aux migrations.
- Une population jeune (près d'un habitant sur cinq a moins de 12 ans) relativement au reste du département, avec des situations diverses selon la commune.
- Des communes particulièrement confrontées au vieillissement de la population relativement à la moyenne de l'EPCI, notamment Marans.
- Une forte proportion de personnes potentiellement inactives (moins de 15 ans et plus de 65 ans) dans certaines communes comparativement à la moyenne observée sur l'Aunis Atlantique : Saint-Cyr-du-Doret, Marans, La-Grève-sur-Mignon, Saint-Jean-de-Liversay

... pour quels besoins sociaux potentiels sur quels territoires

La totalité des communes d'Aunis Atlantique est confrontée aux besoins potentiels présentés dans le tableau ci-dessous. Néanmoins, les données statistiques mettent parfois en évidence des situations plus ou moins contrastées par rapport à la moyenne observée sur l'ensemble du territoire. Le tableau ci-dessous identifie ses spécificités en indiquant les communes statistiquement plus concernées et celles qui le sont moins.

Besoins potentiels	Statistiquement +	Statistiquement -
Des solutions de garde pour les jeunes enfants	Benon, Saint-Ouen-d'Aunis, Ferrières	Marans, La Ronde, Taugon
Accompagnement péri scolaire	La Grève-sur-Mignon, Angliers, Benon, Nuaillé-d'Aunis, Villedoux	Marans, Taugon
Accompagnement et loisirs pour enfants et jeunes enfants et continuité sur toute l'année	Benon, Saint-Ouen-d'Aunis, Ferrières	Marans, La Ronde, Taugon
Problématiques liées au vieillissement, prévention de la perte d'autonomie	Marans, Saint-Cyr-du-Doret, Charron	Angliers, Saint-Ouen-d'Aunis
Repérage, accueil, information, orientation des nouveaux arrivants	Saint-Cyr-du-Doret, Saint-Ouen-d'Aunis, Angliers, Ferrières, Le Gué-d'Alléré, Liversay, Benon, Longèves	Nuaillé-d'Aunis, Villedoux, La Ronde, Taugon, La Laigne, Cramchaban



LEXIQUE

Indice de vieillissement : rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire ; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.

Indice de grand vieillissement : rapport entre le nombre de personnes de 80 ans ou plus et le nombre de personnes de 65 à 79 ans. Il décrit le processus de vieillissement de la population et l'évolution du nombre de personnes très âgées.

Rapport de dépendance : Rapport entre l'effectif de la population d'âges généralement inactifs (enfants et personnes âgées) et l'effectif de la population en âge de travailler. Le résultat s'exprime en nombre de personnes âgées de moins de 15 ans et de 65 ans ou plus pour 100 personnes âgées de 15 à 64 ans.

Personne immigrée : personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. À l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.

Personne étrangère : personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France (les mineurs notamment). À la différence de celle d'immigré, la qualité d'étranger ne perdure pas toujours tout au long de la vie : on peut, sous réserve que la législation en vigueur le permette, devenir français par acquisition.

Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours de l'année.

Solde migratoire : différence entre le nombre de personnes entrées sur le territoire et le nombre de personnes sorties du territoire au cours de l'année.

C. Familles et ménages

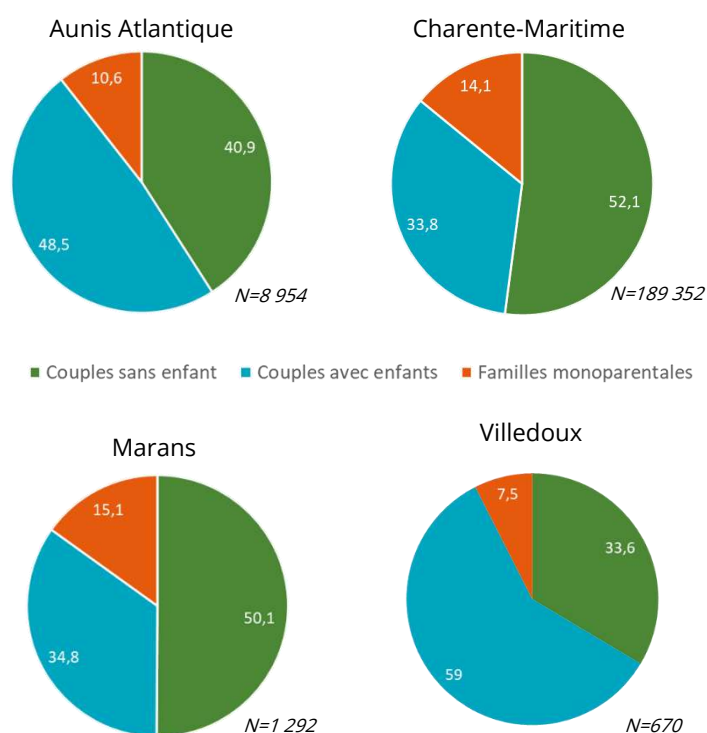
Les **familles** avec au moins un enfant de moins de 25 ans sont les structures familiales les plus fréquentes dans l'Aunis Atlantique. Elles sont près de 5 000 sur le territoire et représentent plus de la moitié des familles (55 %). C'est plus qu'en Charente-Maritime (42 %) et qu'en Nouvelle-Aquitaine (46 %). Cette proportion varie fortement d'une commune à l'autre. Dans les communes de Nuillé-d'Aunis, Benon et Villedoux, elle dépasse 65 %, contre moins de 45 % à La Ronde, Cramchaban et Marans.

Plus généralement, les **couples avec enfants** représentent 49 % des familles de l'Aunis Atlantique tandis que les couples sans enfants en représentent 41 %, soit des proportions assez éloignées des moyennes départementales (34 % de couples avec enfants) et régionales (37 % de couples avec enfants). Les couples avec enfants représentent environ 60 % des familles à La Grève-sur-Mignon (58 %), Benon et Villedoux (59 %), Angliers (60 %), et Nuillé-d'Aunis (61 %).

Les **familles monoparentales**, au nombre de 947 en 2018 dans l'Aunis Atlantique, soit près de 11 % des familles, sont moins nombreuses en proportion qu'en Charente-Maritime (14 %), et Nouvelle-Aquitaine (15 %). Les communes de Marans (195 familles monoparentales soit 15 % des familles) et de La Laigne (25 familles monoparentales soit 18 % des familles) sont les plus concernées en proportion. A l'opposé, les communes de La Ronde et Angliers (respectivement 20 et 21 familles monoparentales soit 6 % des familles) et surtout de Longèves (10 familles monoparentales soit 3 % des familles) sont moins concernées.

Enfin les **ménages d'une seule personne** sont moins fréquents qu'en moyenne dans le département (37 % des ménages) et dans la région (38 % des ménages), mais représentent plus d'un quart des ménages de l'EPCI (3 240 ménages soit 26 % d'entre eux). De grosses différences sont observées en fonction de la commune, certaines ayant des proportions supérieures à la moyenne de l'EPCI :

Graph. 6. Structures familiales d'Aunis Atlantique, de Charente-Maritime et des deux communes s'écartant le plus de la moyenne de l'EPCI en 2018 (%)



Sources : Insee, RP 2018 – Réalisation : ORS N-A

Tableau 1. Structures familiales et ménages d'une seule personne par commune de l'Aunis Atlantique (2018)

	Structures familiales			Ménages d'une seule personne	
	Couples sans enfant	Couples avec enfants	Familles mono-parentales		Dont personnes de 75 ans et plus
Andilly	327	327	64	193	30
Angliers	110	200	21	64	11
Benon	155	273	36	131	-
Charron	269	264	65	234	70
Courçon	224	217	56	260	56
Cramchaban	81	96	20	71	25
Ferrières	135	155	30	85	30
La Grève-sur-Mignon	51	98	20	57	10
Le Gué-d'Alleré	98	147	34	93	20
La Laigne	61	55	25	36	10
Longèves	121	173	10	68	26
Marans	647	450	195	757	244
Nuillé-d'Aunis	102	207	30	110	16
La Ronde	173	127	20	138	41
Saint-Cyr-du-Doret	75	77	20	50	-
Saint-Jean-de-Liversay	300	435	95	345	150
Saint-Ouen-d'Aunis	196	301	59	123	23
Saint-Sauveur-d'Aunis	200	250	60	160	40
Taugon	111	101	35	111	35
Villedoux	225	395	50	155	20
CC Aunis Atlantique	3 660	4 347	947	3 240	856
Charente-Maritime	98 693	64 075	26 584	115 497	30 573
Nouvelle-Aquitaine	819 088	629 656	250 732	1 058 267	252 812

Sources : Insee, RP 2018 – Réalisation : ORS N-A

Taugon (111 ménages d'une seule personne soit 32 % des ménages), Courçon (260 / 34 %), et Marans (757 / 37 %). A l'opposé, ces proportions sont plus faibles dans les communes de La Laigne (36 / 20 %), Villedoux (155 / 19 %), Saint-Ouen-d'Aunis (123 / 18 %), Longèves (68 / 18 %), et Angliers (64 / 16 %).

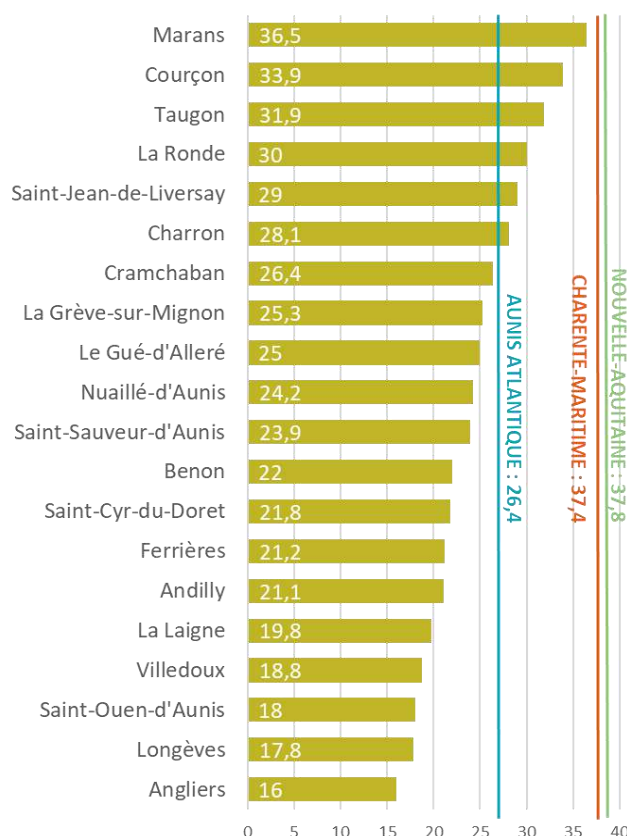
Parmi les 3 240 ménages d'une seule personne, 856 sont des **personnes âgées**. Si globalement, un quart des ménages est composé d'une personne seule, cette proportion est d'un tiers pour les personnes âgées (856 soit 34 % des personnes âgées de 75 ans et plus), soit une proportion proche des moyennes départementale et régionale (37 %). Dans certaines communes d'Aunis Atlantique, plus de la moitié des personnes âgées vit seule. C'est le cas de Longèves (26 soit 53 %), de Taugon (35 soit 55 %) et Ferrières (30 soit 61 %). Aucune personne âgée ne vit seule ni à Saint-Cyr-du-Doret ni à Benon, et ils ne sont qu'un quart à Saint-Sauveur-d'Aunis (40 soit 24 %), à La Laigne (10 soit 25 %) ou à Andilly (30 soit 25 %).

Accueil du jeune enfant

Au total Aunis Atlantique dispose de 843 places d'accueil pour jeune enfant (moins de 3 ans), soit un taux global (69,6 pour 100 enfants de moins de 3 ans) comparable à la moyenne départementale (69,8 %) et plus élevée qu'en Nouvelle-Aquitaine (65,8 %). Cependant la répartition du mode d'accueil diffère, avec en Aunis Atlantique un recours plus fréquent à l'assistante maternelle. Le territoire compte 771 places d'accueil du jeune enfant (moins de 3 ans) par une assistante maternelle, soit un taux de 63,6 pour 100 enfants de moins de 3 ans, ce qui est plus élevé que le taux départemental (54,2 %) et le taux régional (44,2 %).

Ce taux est très variable d'une commune à l'autre : de 27 % à Saint-Cyr-du-Doret à 130 % à Saint-Sauveur-d'Aunis. Ce mode d'accueil est le plus important, comparativement à l'accueil en établissement qui ne compte que 65 places sur le territoire, soit un taux de 5,4 places pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Graph. 7. Proportion de ménages constitués de personnes seules par commune en Aunis Atlantique en 2018 (%)



Sources : Insee, RP 2018 – Réalisation : ORS N-A

Tableau 2. Accueil pour jeunes enfants selon le mode par commune d'Aunis Atlantique en 2018 (places et taux pour 100 jeunes enfants)

	Places d'accueil pour jeunes enfants		... dont places Assistante maternelle		... dont places établissement d'accueil pour jeunes enfants	
	Nbre places	Pour 100 enfants < 3 ans	Nbre places	Pour 100 enfants < 3 ans	Nbre places	Pour 100 enfants < 3 ans
Andilly	96	125,7	78	102,2	18	23,5
Angliers	32	57,4	32	57,4	-	-
Benon	46	49,7	46	48,6	-	-
Charron	55	67,1	55	67,1	-	-
Courçon	48	63,1	48	63,1	-	-
Cramchaban	25	81,6	25	81,6	-	-
Ferrières	64	128,8	46	92,5	18	36,3
La Grève-sur-Mignon	9	52,8	9	52,8	-	-
Le Gué-d'Alléré	35	84,5	35	84,5	-	-
La Laigne	3	12,2	3	12,2	-	-
Longèves	12	24,8	12	24,8	-	-
Marans	69	72,1	57	56,2	12	11,9
Nuillé-d'Aunis	28	50,5	28	50,5	-	-
La Ronde	24	74,0	24	74,0	-	-
Saint-Cyr-du-Doret	8	27,2	8	27,2	-	-
Saint-Jean-de-Liversay	89	72,8	72	58,2	17	13,8
Saint-Ouen-d'Aunis	47	56,8	47	55,6	-	-
Saint-Sauveur-d'Aunis	68	129,7	68	129,7	-	-
Taugon	15	76,2	15	76,2	-	-
Villedoux	63	58,4	63	58,4	-	-
CC Aunis Atlantique	843	69,6	771	63,6	65	5,4
Charente-Maritime	11 845	69,8	9 093	54,2	2 185	13,0
Nouvelle-Aquitaine	113 158	65,8	75 153	44,2	30 098	17,7

Sources : Insee, RP 2018 – Réalisation : ORS N-A



Ce taux est plus faible qu'en Charente-Maritime (13 %) et Nouvelle-Aquitaine (18 %). Quatre communes disposent de ce type d'accueil : Andilly (18 places), Ferrières (18 places), Marans (12 places) et Saint-Jean-de-Liversay (17 places).

Note : ne sont pris en compte dans les ménages que les personnes vivant en logement ordinaire. Sont ainsi exclus les personnes sans-abris, vivant dans une habitation mobile, vivant en foyer collectif (foyer de travailleur, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention ...), qui sont considérées comme vivant hors ménage.

Quelles données d'intérêt ...

- Une plus grande proportion de couples avec enfants de moins de 25 ans sur l'ensemble de l'Aunis-Atlantique par rapport au département et à la région ...
- ...mais des situations très diverses selon la commune
- En moyenne moins de familles monoparentales sur l'EPCI mais des communes pour lesquelles les proportions sont plus importantes, notamment à Marans
- Une moindre proportion de personnes vivant seules mais qui représentent plus d'un quart des ménages d'Aunis Atlantique
- Un tiers des 75 ans et plus vivent seuls

... pour quels besoins sociaux sur quels territoires

La totalité des communes d'Aunis Atlantique est confrontée aux besoins potentiels présentés dans le tableau ci-dessous. Néanmoins, les données statistiques mettent parfois en évidence des situations plus ou moins contrastées par rapport à la moyenne observée sur l'ensemble du territoire. Le tableau ci-dessous identifie ses spécificités en indiquant les communes statistiquement plus concernées et celles qui le sont moins.

Besoins potentiels	Statistiquement +	Statistiquement -
Accompagnement des familles avec enfants : - étudier les besoins des familles, l'amplitude horaire des structures, le développement de places occasionnelles, etc - encourager le recours aux dispositifs de socialisation à destination des enfants	La Grève-sur-Mignon, Villedoux, Benon, Villedoux, Nuaillé-d'Aunis	Marans, La Laigne, La Ronde, Taugon
Accompagnement à la parentalité	La Grève-sur-Mignon, Villedoux, Benon, Villedoux, Nuaillé-d'Aunis	Marans, La Laigne, La Ronde, Taugon
Problématiques liées à la monoparentalité	La Laigne, Marans	Longèves, La Ronde, Angliers
Renforcer/poursuivre la formation des professionnels de la petite enfance pour l'accompagnement des familles et des situations complexes	La Grève-sur-Mignon, Villedoux, Benon, Villedoux, Nuaillé-d'Aunis, La Laigne, Marans	
Risque d'isolement	Taugon, Courçon, Marans	La Laigne, Villedoux, Saint-Ouen-d'Aunis, Longèves, Angliers
Isolement des personnes âgées	Longèves, Taugon, Ferrières	Saint-Cyr-du-Doret, Benon, Saint-Sauveur-d'Aunis, La Laigne, Andilly

Ce qu'en disent les acteurs du territoire

Besoins identifiés par les acteurs	Réponses, initiatives et projets identifiés sur le territoire
Repérage des situations de vulnérabilité des personnes âgées pour éviter les problématiques en fin de parcours.	- Le rôle des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) pour mobiliser les professionnels de santé de première ligne (Médecins traitants, infirmières, masseurs-kinésithérapeutes ...). - Sensibiliser les SPASAD (Escale, A2mains) : utilisation de la démarche OMS-grille de dépistage - Identifier les actions de prévention à mettre en place et informer sur les actions de prévention déjà existantes - Place importante des secrétaires de mairie, contact privilégié par les personnes âgées et leur famille. Les mairies comme acteur incontournable pour le repérage dans les petites communes - Valoriser/accruter la mobilisation des Centres Socio-Culturels
Modes de garde adaptés des enfants pour les femmes isolées - des problèmes d'accueil pour les horaires atypiques, qui ne sont pas entre 8h et 18h30 - les personnes qui ont des emplois précaires/intérim qui ont besoin de solutions de garde parfois ponctuelles - des difficultés augmentées pour la garde des enfants en situation de handicap ou ayant un trouble	PROJET : crèche à vocation d'insertion professionnelle avec identification des freins à la formation et à l'emploi Nécessité d'estimer/quantifier les problématiques (groupe de travail en cours)
Accompagnement à la parentalité Une forte proportion de familles avec enfants, dont des familles monoparentales et des familles venant s'installer sur le territoire, éloignées de leur famille et ayant un besoin de soutien/conseil dans le cadre de la parentalité.	La PMI présente sur le territoire (puéricultrices et sage-femmes) Plusieurs lieux d'accueil et d'accompagnement à la parentalité sur le territoire : Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) 0-6 ans et 6-12 ans
Isolement / liens sociaux - les personnes vivant seules dont les personnes âgées - les personnes en situation d'exclusion économique ou social	Centre socio culturel Les Pictons : porte-à-porte pour offrir une chanson. Aller à la rencontre des personnes avec un regroupement collectif en fin de journée



LEXIQUE

Famille : une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée : soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ; soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Famille monoparentale : une famille monoparentale comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

Ménage : un ménage désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne.

Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales.

Les personnes vivant dans des habitations mobiles, les bateliers, les sans-abris et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention, ...) sont considérées comme vivant hors ménage.

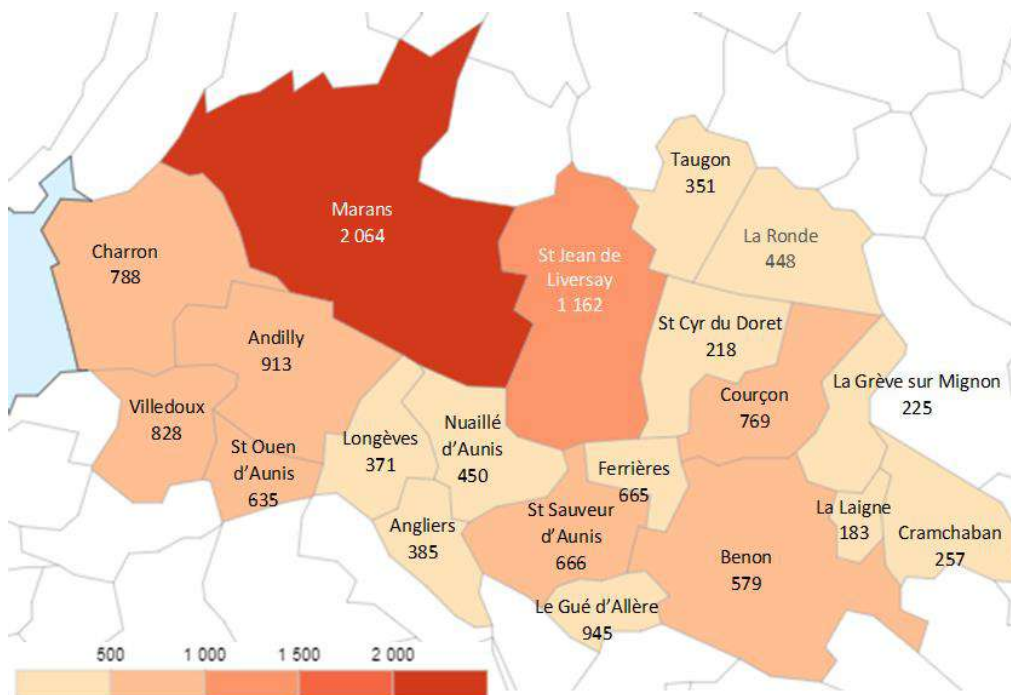
Couple : un couple est composé de deux personnes de 15 ans ou plus, habitant le même logement et déclarant actuellement être en couple, quel que soit leur état matrimonial légal (qu'ils soient donc mariés ou non).

Personne âgée : personne âgée de 75 ans et plus

II. Logement et habitat

La Communauté de communes de l'Aunis Atlantique compte environ 14 000 logements, dont 12 023 sont des résidences principales. Avec 2 064 résidences principales, Marans est la commune qui en compte le plus, devant Saint-Jean-de-Liversay (1 162 résidences principales), et Andilly (913 résidences principales).

Fig. 7. Répartition des résidences principales d'Aunis Atlantique par commune en 2018



Sources : Insee, RP 2018 – Réalisation : ORS N-A



LOGEMENTS ET HABITAT

	Aunis Atlantique	Département	Valeur communale +	Valeurs communale -
Résidences principales	12 023	305 740	Marans (2 064)	La Laigne (183)
Part de résidences secondaires	6,1 %	22,1 %	Taugon (22 %)	Villedoux (2 %)
Part de logements vacants	8 %	7,1 %	Courçon (17 %)	Villedoux (3 %)
Part de propriétaires	77 %	65 %	Saint-Ouen-d'Aunis (89 %)	Marans (65 %)
Part de locataires	22 %	33 %	Marans (33 %)	Saint-Ouen-d'Aunis (11 %)
Résidence principale avant 1946	26 %	24 %	Cramchaban (48 %)	Villedoux (8 %)
Résidence sans confort	0,2 %	0,3 %	Taugon (1,4 %)	-
Part des locataires HLM	2,5 %	7,9 %	Taugon (1,2)	La Laigne (3,2)
Part de maisons	91,5 %	77,4 %	Cramchaban (100 %)	Marans (75 %)

A. Type de logements

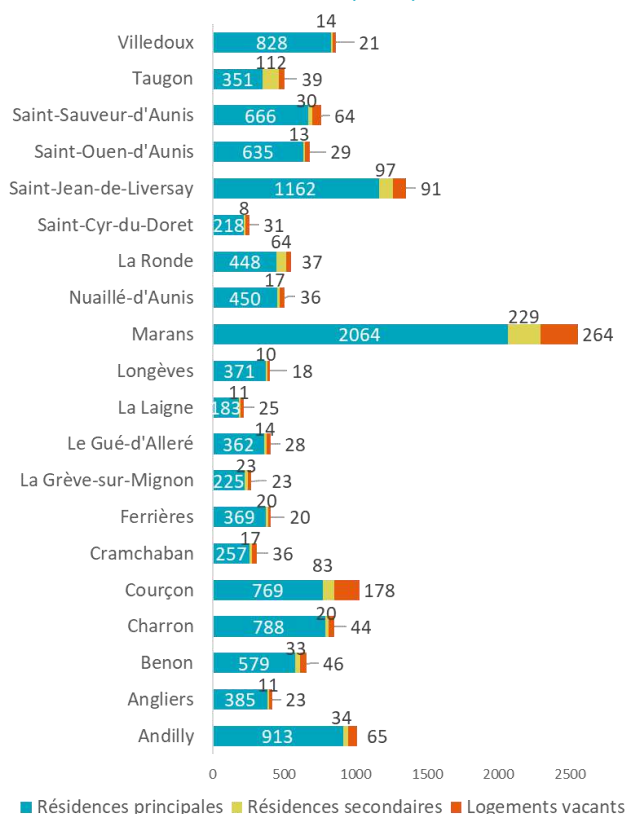
L'EPCI compte plus de 12 000 **résidences principales**, soit 85,9 % de l'ensemble des logements, contre 70,8 % dans le département et 79,4 % dans la région. Cette proportion varie de 69,8 % à Taugon à 95,9 % à Villedoux. Sur l'ensemble du territoire, le taux d'évolution annuel moyen du nombre de résidences principales, entre 2013 et 2018, est de 1,9 % (1 % en Charente-Maritime et en Nouvelle-Aquitaine). Seule la commune de Nuaillé-d'Aunis enregistre une évolution moyenne annuelle négative (-0,1 %), tandis que dans de nombreuses communes, ce taux dépasse 2 % (Charron, Andilly, Longèves, Saint-Sauveur-d'Aunis, Benon, Ferrières, La Grève-sur-Mignon, Saint-Jean-de-Liversay), voire 5 % (Saint-Ouen-d'Aunis, Angliers, Le Gué-d'Alleré).

La proportion de **résidences secondaires** (6,1 %) est près de trois fois moins importante dans l'EPCI que dans le département (22,1 %), et deux fois moins élevée qu'en Nouvelle-Aquitaine (12,1 %). C'est dans la commune de Taugon que cette proportion est la plus forte (22,3 %), devant la commune de La Ronde (11,7 %).

Enfin, avec 1 120 **logements vacants**, soit 8 % des logements, Aunis Atlantique reste dans des proportions comparables à ce qui est observé dans le département (7,1 %) et dans la région (8,5 %). La commune de Courçon se distingue avec une proportion deux fois plus élevée (17,3 %) qu'en moyenne dans l'EPCI, tandis que cette proportion est plus faible à Villedoux (2,5 %). Sur le territoire, entre 2013 et 2018, le nombre de logements vacants a diminué, à un rythme annuel moyen de -0,7 %, mais cette proportion atteint -16 % à Villedoux, -10 % à Le Gué-d'Alleré, -8 % à Saint-Jean-de-Liversay, ou -6 % à Saint-Sauveur-d'Aunis, La Laigne, et la Grève-sur-Mignon.

Aunis Atlantique compte 253 **logements sociaux** en 2019, avec un taux d'évolution annuel moyen, entre 2013 et 2018, de 1,3 %. Marans regroupe à elle seule un peu moins de la moitié d'entre eux (49 %).

Graph. 8. Types de logements en Aunis Atlantique par commune (2018)



Source : Insee, 2018 - ORS N-A

Tableau 3. Nombre et taux de logements sociaux en 2019 et taux d'évolution annuel moyen entre 2015 et 2019 (%)

Communes	Nombre en 2019	Taux pour 10 000 hab	Evolution 2015-2019
Andilly	0	0	-
Angliers	10	91	0
Benon	3	18	0
Charron	27	135	0
Courçon	36	206	-1,6
Cramchaban	6	92	0
Ferrières	0	0	-
La Grève-sur-Mignon	6	107	0
Le Gué-d'Alleré	0	0	-
La Laigne	0	0	-
Longèves	0	0	-
Marans	123	274	1,2
Nuaillé-d'Aunis	8	70	0
La Ronde	0	0	-
Saint-Cyr-du-Doret	0	0	-
Saint-Jean-de-Liversay	16	54	39,8
Saint-Ouen-d'Aunis	8	44	0
Saint-Sauveur-d'Aunis	4	23	-4,4
Taugon	6	76	0
Villedoux	0	0	-
Aunis Atlantique	253	84	1,3
Charente-Maritime	28 227	437	2,6

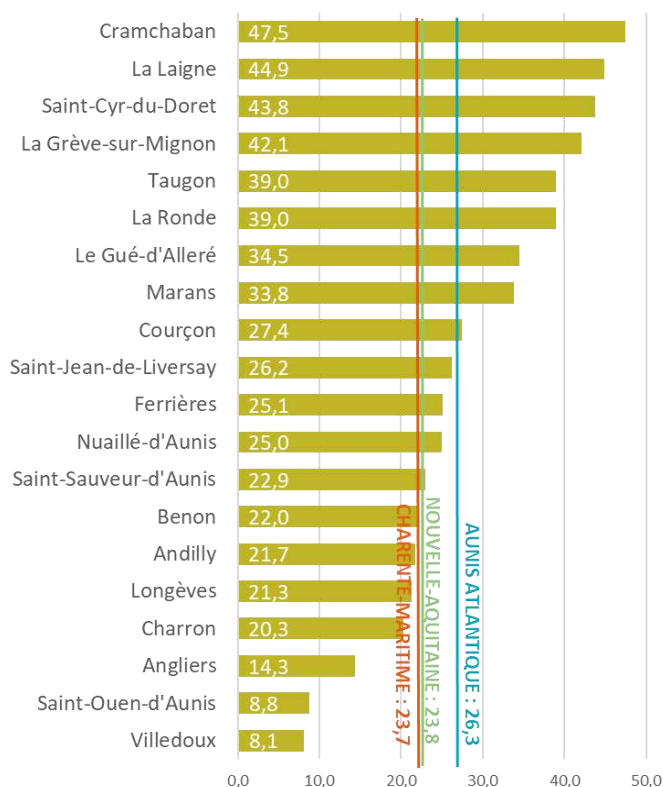
Source : RPLS, 2014-2019 - ORS N-A

B. Qualité des logements

La proportion de logements anciens (date de construction avant 1946) est un peu plus élevée en Aunis Atlantique (26,3 %) qu'en Charente-Maritime (23,7 %) et en Nouvelle-Aquitaine (23,8 %). Des différences importantes selon la commune sont à souligner : alors que la proportion de logements anciens atteint moins de 10 % à Villedoux (8,1 %) ou à Saint-Ouen-d'Aunis (8,8 %), elle dépasse 40 % dans plusieurs autres communes : 47,5 % à Cramchaban, 44,9 % à La Laigne, 43,8 % à Saint-Cyr-du-Doret, ou 42,1 % à La Grève-sur-Mignon.

Peu de logements sans confort ont été recensés sur le territoire : 28 soit 0,2 % des logements. Cinq d'entre eux sont situés sur la commune de Taugon, pour une proportion de 1,4 % des logements de la commune.

Graph. 9. Part de logements anciens par commune d'Aunis Atlantique en 2018



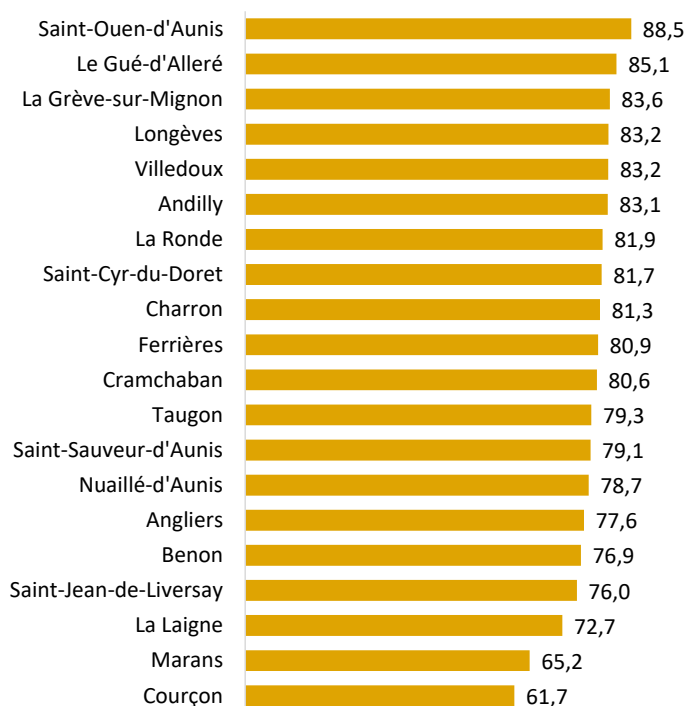
Source : Insee, 2018 – ORS N-A

C. Statut d'occupation

Aunis Atlantique présente une part élevée de propriétaires de leur logement : 77 % des résidences principales sont occupées par des propriétaires contre 65,2 % en Charente-Maritime et 62,4 % en Nouvelle-Aquitaine. Cette proportion atteint 88,5 % à Saint-Ouen-d'Aunis contre 65,2 % à Marans, et 61,7 % à Courçon.

La part des locataires d'HLM est faible (2,5 %) comparativement à ce qui est observé en Charente-Maritime (7,9 %) et en Nouvelle-Aquitaine (9,7 %). A Saint-Jean-de-Liversay et Marans, ces proportions se rapprochent de la moyenne départementale avec respectivement 6,6 % et 5,5 %.

Graph. 10. Part de propriétaires de leur logement dans les communes d'Aunis Atlantique en 2018 (%)



Source : Insee, 2018 – ORS N-A

D. Conditions de logement

La **précarité énergétique**, au sens de l'Observatoire National de la Précarité Énergétique, concernerait entre 11,9 % et 12,5 % (corrigé de l'effet météo) des ménages en 2019, en France.

En Aunis Atlantique, cette proportion va de 3,4 % à Saint-Ouen-d'Aunis, à 24,4 % des ménages à Taugon. Beaucoup de communes de l'EPCI sont au-dessus des proportions observées au niveau national.

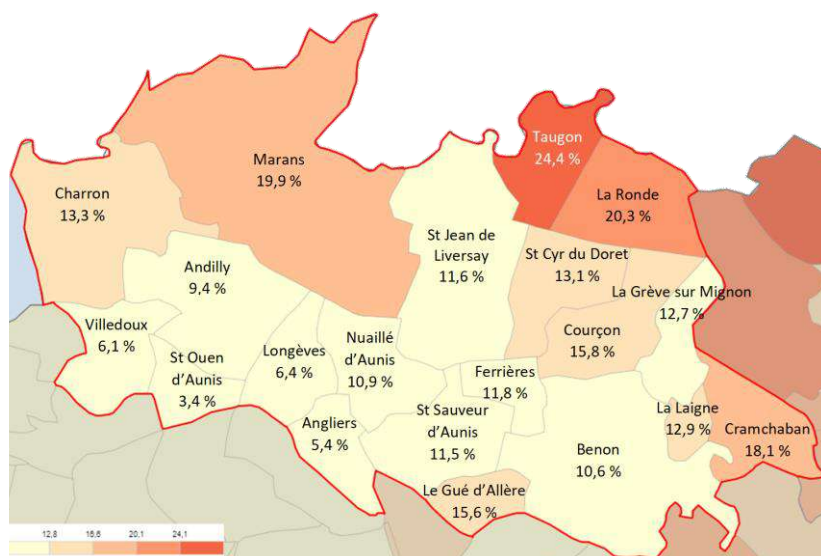
Pour la région, la **médiane** est estimée à 18,2 %. Seules les communes de Marans (19,9 %), de La Ronde (20,3 %) et de Taugon, enregistrent une proportion de ménages concernées plus élevée.

En 2021, La **sur occupation des logements** concerne une faible proportion de ménages d'Aunis-Atlantique. Selon la commune, cette proportion va de 0 % dans un grand nombre de communes, pour atteindre plus de 4 % à La Grève-sur-Mignon et Marans. Les valeurs pour l'EPCI, le département ou la région ne sont pas disponibles.

En 2018, selon l'Insee, Aunis Atlantique comptait 1 % de ménages vivant dans un logement sur occupé. Cette proportion était plus faible qu'en moyenne en Charente-Maritime (1,8 %) et en Nouvelle-Aquitaine (2,1 %).

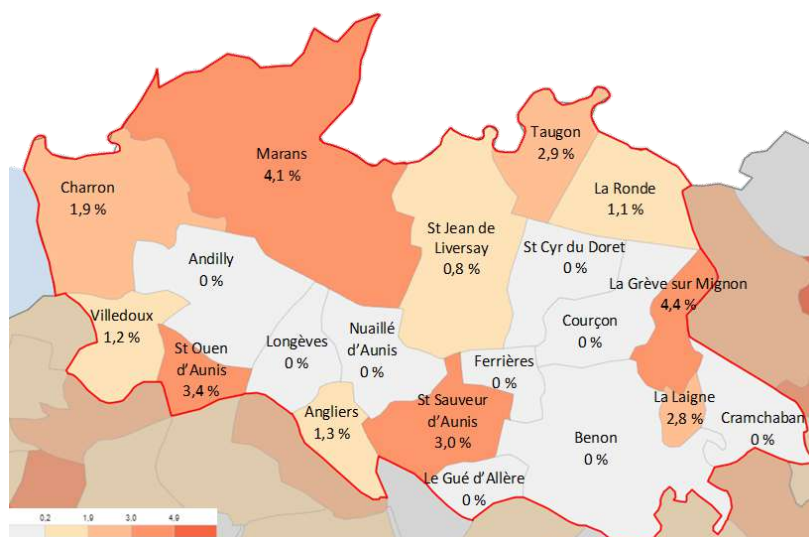
A noter également, l'augmentation de cette proportion entre 2018 et 2021, dans les communes de Marans (2,4 % contre 4,1 % en 2021), Saint-Ouen-d'Aunis (1,3 % contre 3,4 %), Saint-Sauveur-d'Aunis (1,5 % contre 3 %), Taugon (1,5 % contre 2,9 %), ou La Ronde (0 % contre 1,1 %).

Fig. 8. Part des ménages en précarité énergétique logement en 2020 (%)



Source : ONPE, 2020 – OCARINA – ORS N-A

Fig. 9. Part de logements sur-occupés dans les communes d'Aunis-Atlantique en 2021 (%)



Source : Insee, 2021 – OCARINA – ORS N-A

E. Emménagements

La part des ménages d'Aunis Atlantique ayant emménagé depuis moins de deux ans (12,5 %) est un peu plus faible qu'en Charente-Maritime (13,5 %) et qu'en Nouvelle-Aquitaine (13,6 %). Celle des ménages ayant emménagé depuis au moins dix ans l'est également : 46,8 % contre 50,1 % en Charente-Maritime et Nouvelle-Aquitaine. Ces proportions diffèrent assez fortement : les proportions de ménages ayant emménagé depuis au moins dix ans sont plus élevées à Taugon (59 %), La Ronde (56 %), Saint-Sauveur-d'Aunis (55 %), Cramchaban (55 %), La Grève-sur-Mignon (54 %), ou encore Marans (54%). A l'opposé, avec 17 % de ménages ayant emménagé depuis moins de deux ans, La Laigne, Courçon ou Angliers comptent plus d'installations récentes que les autres communes.

Quelles données d'intérêt ...

- Une forte proportion de résidences principales dont le nombre progresse tandis que la part de logements vacants diminue, assez fortement dans certaines communes
- Des logements sociaux peu nombreux concentrés principalement à Marans
- Des proportions élevées de logements anciens dans certaines communes
- Une forte proportion de propriétaires de leur logement
- Une précarité énergétique logement qui touche environ un ménage sur cinq dans plusieurs communes d'Aunis Atlantique (Marans, Taugon, La Ronde)
- Une sur occupation des logements qui concerne peu de ménages mais qui est accentuée dans certaines communes (Marans, La Grève-sur-Mignon, Saint-Ouen-d'Aunis, Saint-Sauveur-d'Aunis).

... pour quels besoins sociaux sur quels territoires

La totalité des communes d'Aunis Atlantique est confronté aux besoins potentiels présentés dans le tableau ci-dessous. Néanmoins, les données statistiques mettent parfois en évidence des situations plus ou moins contrastées par rapport à la moyenne observée sur l'ensemble du territoire. Le tableau ci-dessous identifie ses spécificités en indiquant les communes statistiquement plus concernées et celles qui le sont moins.

Sur la question particulière du logement la communauté de communes Aunis Atlantique a identifié les besoins, les enjeux et défini les orientations dans le cadre du **PLUi-H** (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Habitat), approuvé par les élus lors du conseil communautaire du 19 mai 2021.

Besoins	Statistiquement +	Statistiquement -
Rénovation/mise aux normes potentielle des logements (logements anciens, logements sans confort, logements vacants)	Cramchaban, La Laigne, Saint-Cyr-du-Doret, La Grève-sur-Mignon, Taugon <u>Logements vacants</u> : Courçon, Marans, Saint-Jean-de-Liversay, Andilly, Charron, Benon, Saint-Sauveur-d'Aunis	Villedoux, Saint-Ouen-d'Aunis
Lutte contre la précarité énergétique logement	Taugon, La Ronde, Marans, Cramchaban, Courçon, Le Gué-d'Alléré	Saint-Ouen-d'Aunis, Angliers
Adaptation des logements aux besoins des personnes âgées (Cf. PLUi-H)		
Besoins en logements nouveaux (Cf. PLUi-H)	Villedoux	
Construction/adaptation des logements sociaux (faible taux de logements sociaux, sur occupation des logements - Cf. PLUi-H)	Toutes les communes et plus particulièrement Marans, La grève-sur-Mignon, Saint-Ouen-d'Aunis, Saint-Sauveur-d'Aunis, pour la sur occupation	

Ce qu'en disent les acteurs du territoire

Besoins identifiés par les acteurs	Réponses, initiatives et projets identifiés sur le territoire
Dépense/précarité énergétique : - Personnes âgées avec petite retraite - Jeunes Difficulté de repérage des logements énergivores Mauvaise connaissance des dispositifs existants et des droits par les habitants.	- Développement d'une maison de l'habitat en valorisant des permanences de partenaires locaux (ADIL, CAUE...) - Pré-étude pour une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) - Mise en place de la Plateforme de la Rénovation Énergétique (PTRE)
Loyers élevés Frein à l'installation des jeunes et un frein au recrutement pour les entreprises. Problématique de plus en plus importante freinant le développement économique du territoire. Une population jeune, avec des contrats apprentis/courts/précaires qui ne peuvent s'installer sur le territoire Les logements privés sont trop chers et/ou très dégradés. Problème accru dans les communes de Courçon (toute la Vallée d'Aulnes) et de Marans	Développement encouragé du logement social prévu dans le cadre du volet habitat du PLUI-H
Peu de logements sociaux. Offre insuffisante au regard de la demande. Problème non repéré par les bailleurs sociaux qui estiment l'offre suffisante, car peu de demandes enregistrées. Difficultés à attirer les bailleurs pour la construction de logements sociaux. Difficultés à avoir des agréments pour la construction de logements sociaux car ce n'est pas une zone considérée comme tendue. Pas de projets lancés par les communes/EPCI à cause de la question de l'acquisition foncière, difficultés de financement, difficultés de la gestion.	Des problèmes de communication entre acteurs. Des relations à construire : Faire connaître les logements sociaux existants, disponibles. Manque de connaissance des logements sociaux existants par commune. Site Internet : https://www.demandedelogement17.fr Plan Local d'Urbanisme. Document programmatif : - Adaptation des logements - Habitat indigne - Construction de logements sociaux
Habitat ancien et dégradé. Problématique y compris chez les habitants propriétaires qui ne peuvent pas faire face économiquement à la nécessaire amélioration de leur habitat, notamment les personnes âgées (problème de moisissures, infiltrations, isolation). Des logements grands, anciens, et difficile à chauffer pour des personnes parfois seules et âgées.	Loc'Avantage : aide à la rénovation des logements pour les bailleurs, par l'ANA.. Action incitative de la PTRE pour une approche globale de la rénovation des logements incluant une dimension énergétique
Logements vacants Biens sans maître / Biens à l'abandon.	Programme « Petite ville de demain ». Dispositif gouvernemental de financement pour la



Logements parfois récupérés par les mairies, non habitables avec des mises aux normes trop coûteuses. Manque d'aide pour la rénovation/réhabilitation	revitalisation villes de moins de 20 000 habitants. Concerne Marans et Courçon. Amélioration des logements (rénovation énergétique, adaptation des logements, logements vacants). Enquête sur 8 mois avec pour objectif d'apporter des aides financières pour les propriétaires et bailleurs dans les 3 ans.
Logements adaptés / logements inclusifs : besoin de logements collectifs inter générationnels/habitat partagé en cœur de bourg, à proximité des services et commerces. Manque des T2 ou petits logements adaptés aux PA et/ou PH avec des commerces de proximité	L'habitat inclusif : compétence du département partagé avec la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie
Sécurisation des propriétaires/bailleurs Constat que certains propriétaires ne veulent plus mettre leur logement à la location. Ou des propriétaires qui demandent des conditions de plus en plus difficiles à remplir. Critères de plus en plus drastiques.	Intermédiation locative (ALTEA, SOLIHA) à La Ronde et Marans. Encore trop peu développé sur le territoire. Assurance VISAL : assurance pour les propriétaires contre les impayés.
Le logement d'urgence Pas d'hôtel sur le territoire pour des réponses d'urgence.	Expérimentation par la CDC Aunis Atlantique : trois logements d'urgence (tout public, victimes de violences conjugales)
Une pression immobilière qui augmente avec beaucoup de ventes à des gens venant de la région parisienne (Effet de la COVID)	

LEXIQUE

Résidence principale : logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes, qui constituent un ménage. Il y a ainsi égalité entre le nombre de résidences principales et le nombre de ménages.

Résidence secondaire : logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances, y compris les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques.

Logements vacants : logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants : proposé à la vente, à la location ; déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ; en attente de règlement de succession ; conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ; gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (par exemple un logement très vétuste).

Précarité énergétique des logements : L'indicateur de précarité énergétique basé sur le taux d'effort énergétique (TEE_3D_8) mesure la part des ménages dont le taux d'effort énergétique (TEE), c'est-à-dire le poids de la facture énergétique du logement dans leur revenu, est égal à 8% ou plus et qui appartiennent aux trois premiers déciles de revenu total par unité de consommation (soit les 30% des ménages les plus modestes). Cette restriction aux trois premiers déciles permet d'exclure les ménages ayant certes des dépenses énergétiques élevées, mais disposant de ressources plus confortables, qui ne sont donc pas considérés comme précaires énergétiques. Le choix du seuil de 8 % est conventionnel et correspond à deux fois la médiane du TEE observé depuis le début des années 2000 en France : cela implique d'analyser l'indicateur en termes d'évolution plutôt qu'en « niveau ».

Sur occupation des logements : la suroccupation est mesurée en rapportant la composition du ménage au nombre de pièces du logement ; les studios occupés par une personne étant exclus du champ. Un logement est sur-occupé quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la norme d'"occupation normale", fondée sur le nombre de pièces nécessaires au ménage :

- une pièce de séjour pour le ménage,
- une pièce pour chaque personne de référence de chaque famille occupant le logement,
- une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus,
- et pour les célibataires de moins de 19 ans : une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon, une pièce par enfant.

Ménages ayant emménagé [nombre d'année] : nombre de ménages ayant emménagé dans leur résidence principale depuis [nombre d'année] rapporté à l'ensemble des ménages.

L'ancienneté d'emménagement dans le logement correspond au nombre d'années écoulées depuis la date d'emménagement dans le logement. D'après la définition de l'Insee, on considère que si tous les occupants présents au moment de l'enquête ne sont pas arrivés en même temps, la date d'emménagement correspond à celle du premier arrivé ; si cette personne a toujours vécu dans le logement, l'année d'emménagement correspond à son année de naissance.

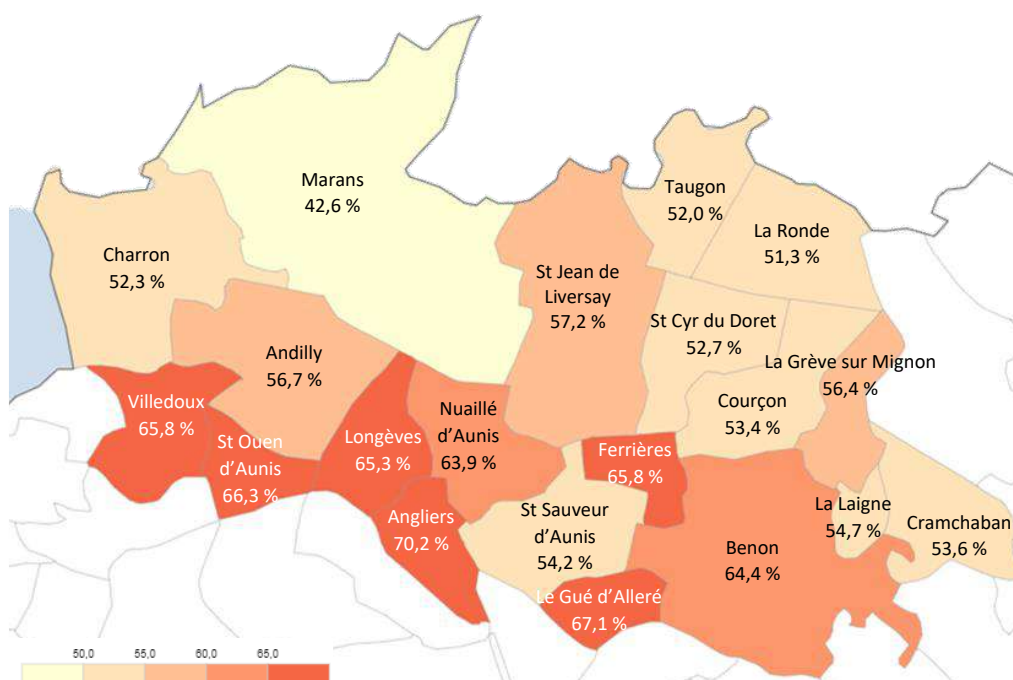
Médiane : valeur qui sépare la moitié inférieure de la moitié supérieure d'un ensemble (échantillon, population, distribution de probabilités). Ici, dans la moitié des communes de la région, la proportion de ménages en situation de précarité énergétique est inférieure à 18,5 % de l'ensemble des ménages. Dans l'autre moitié des communes, cette proportion est supérieure à 18,5 %. Dans la région, la proportion la plus importante est observée à Arx, dans les Landes, avec 47,6 % de ménages concernés.

III. Formations, diplômes et emplois

Aunis Atlantique se distingue de la situation départementale par une proportion d'actifs ayant un emploi plus importante. Ils représentent en effet plus de 55 % des 15 ans et plus non scolarisés contre moins de 45 % en Charente-Maritime. Cette différence se fait au détriment des retraités, dont la part parmi les 15 ans et plus non scolarisés est bien plus faible qu'au niveau départemental : 27 % contre 37 %.

La carte ci-dessous met également en évidence des situations contrastées en fonction des communes, les proportions d'actifs ayant un emploi étant encore augmentées dans les communes en limite de la Communauté d'agglomération de La Rochelle. Il est également à noter la situation particulière de Marans, qui bénéficie d'une proportion d'actifs ayant un emploi encore inférieure à la moyenne départementale, tandis que la proportion de retraités y est plus élevée.

Fig. 10. Part de 15 ans et plus non scolarisés actifs ayant un emploi en 2018 par commune d'Aunis Atlantique (%)



FORMATIONS, DIPLOMES ET EMPLOIS

	Aunis Atlantique	Département	Valeur communale +	Valeur communale -
Part de 15 ans et plus peu ou pas diplômées*	24,1 %	27,8 %	Marans (34,5 %)	Angliers (16,3 %)
Part de 20-24 ans sans diplôme*	13,1 %	15,7 %	La Laigne (46 %)	Saint-Sauveur (3 %)
Part de 25-34 ans sans diplôme*	10,2 %	12,2 %	Marans (17 %)	Villedoux (5 %)
Actifs de 15 ans et plus avec emploi*	56,5 %	43,8 %	Angliers (70 %)	Marans (43 %)
Chômeurs de 15 ans et plus *	6,3 %	7,0 %	Courçon (9 %)	Saint-Cyr-du-Doret (3 %)
Retraités*	26,8 %	37,0 %	Marans (39 %)	Angliers (13 %)
Rapport Ouvriers/Cadres	2,5	1,8	Taugon (7,5)	Nuaillé-d'Aunis (1,2)
Emplois salariés précaires	25,9 %	31,1 %	La Grève/Mignon (34 %)	Ferrières (16 %)
Jeunes non insérés	16,0 %	17,7 %	La Ronde (29 %)	Andilly (7 %)

*Parmi les personnes de cette classe d'âges ni scolarisées, ni en études, ni en formation

A. Formations et diplômes

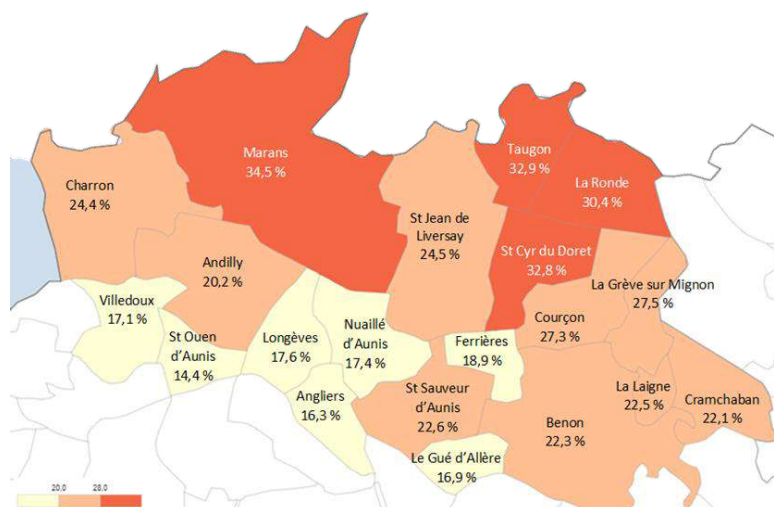
Un quart de la population de 15 ans et plus non scolarisé est peu ou pas diplômé, soit plus de 5 200 personnes. Cette proportion est un peu moins élevée qu'en Charente-Maritime (28 %) et Nouvelle-Aquitaine (27 %). Elles représentent un tiers des personnes à Marans, Saint-Cyr-du-Doret et Taugon, et un peu moins à La Ronde. C'est dans les communes Saint-Ouen-d'Aunis (14 %), La Gué-d'Alleré, Villedoux, Nuaillé-d'Aunis, ou Longèves (17 %) que la proportion de personnes non diplômées est la moins élevée.

Cette proportion est de 10,2 % chez les 25-34 ans tandis que plus du tiers (35,4 %) a obtenu un diplôme supérieur. Ces proportions diffèrent peu des niveaux départementaux moyens. En Nouvelle-Aquitaine, la part de 25-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur est plus importante (42,5 %).

En 2018, Aunis Atlantique compte 94 enfants de 6 à 16 ans non scolarisés, soit 2 % d'entre eux. Cette proportion est comparable aux moyennes départementale et régionale.

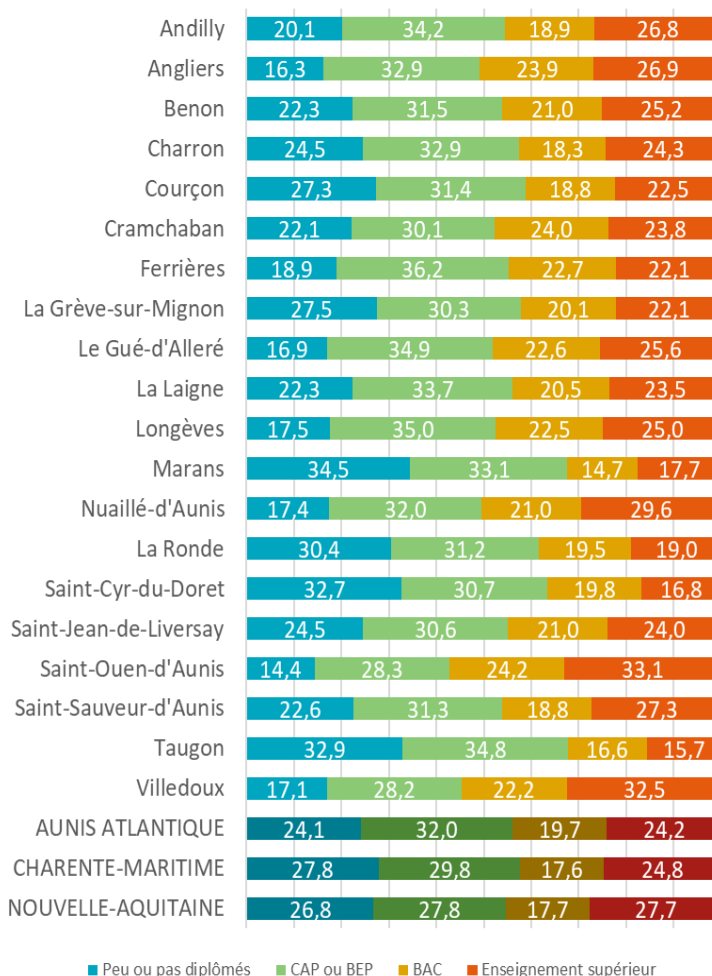
Sur le territoire, 6,1 % des 15-24 ans sont en contrat d'apprentissage, soit une proportion un peu plus faible qu'en Charente-Maritime (7,8 %) mais comparable au niveau régional (6,3 %).

Fig. 11. Part de 15 ans et plus non scolarisés peu ou pas diplômés par commune d'Aunis-Atlantique en 2018 (%)



Source : Insee, 2018 – ORS N-A

Graph. 11. Diplôme le plus élevé des 15 ans et plus non scolarisés des communes d'Aunis-Atlantique en 2018 (%)



Source : Insee, 2018 – ORS N-A

B. Statuts sociaux

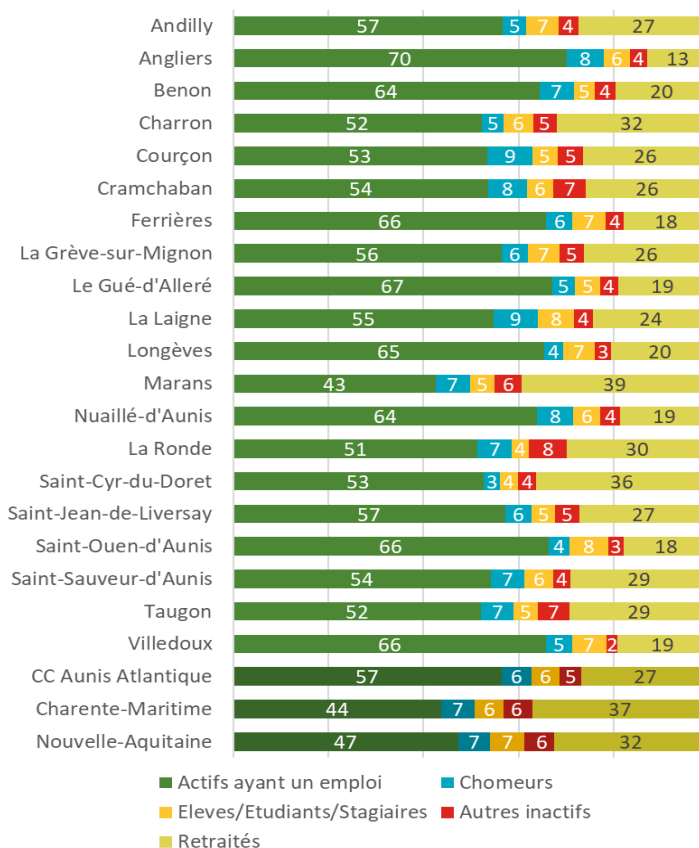
Les actifs ayant un emploi représentent plus de la moitié des habitants de 15 ans et plus d'Aunis Atlantique (56,5 %). C'est le groupe le plus nombreux, et cette proportion est bien plus élevée qu'en moyenne en Charente-Maritime (43,8 %), et en Nouvelle-Aquitaine (47,3 %). Les communes d'Angliers (70,2 %), de Le Gué-d'Alleré (67,1 %), de Saint-Ouen-d'Aunis (66,3 %), de Villedoux (65,8 %), de Ferrières (65,8 %), de Longèves (65,3 %), de Benon (64,4 %), ou de Nuaillé-d'Aunis (63,9 %) comptent le plus grand nombre d'actifs ayant un emploi d'Aunis Atlantique, tandis que Marans (42,6 %), et La Ronde (51,3 %) sont les communes dans lesquelles cette proportion est la moins importante.

Les retraités représentent 27 % de l'ensemble des 15 ans et plus, loin devant celles des chômeurs (6,3 %) et des élèves/étudiants/stagiaires (5,8 %), puis celle des personnes au foyer (1,8 %) et des autres inactifs (2,9 %).

La proportion de retraités diffère assez sensiblement des moyennes observées en Charente-Maritime (37 %) et en Nouvelle-Aquitaine (32,4 %). Sa distribution est assez hétérogène au sein de l'EPCI, cette proportion allant de 13 % à Angliers, à 39 % à Marans.

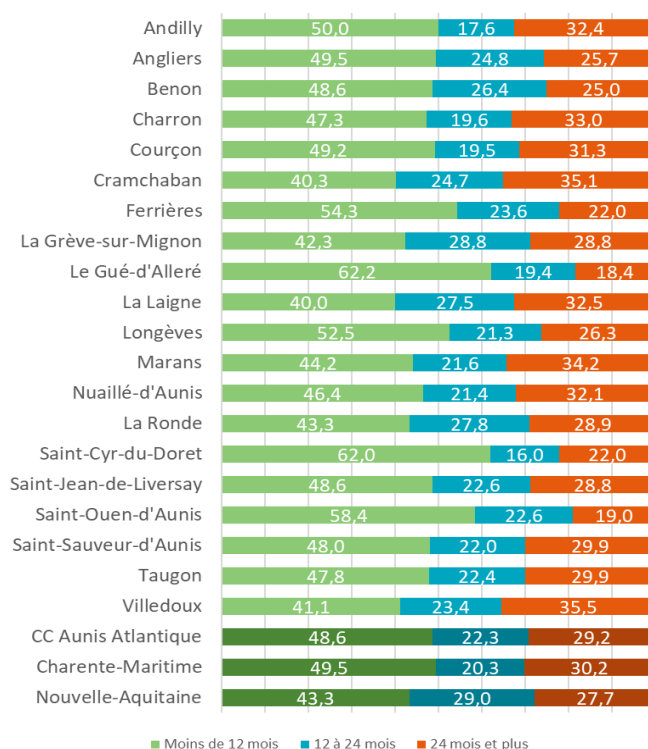
Les chômeurs, en proportion comparable au niveau départemental et au niveau régional, sont un peu plus nombreux dans les communes de La Laigne et Courçon (9 %). Selon Pôle Emploi, en juin 2021, le nombre de demandeurs d'emplois en catégories A, B, C était 2 453, dont 1 037 hommes et 1 416 femmes. Un peu plus de la moitié d'entre eux sont inscrits depuis au moins 12 mois (51,4 % soit 1 262 personnes), et 29,2 % depuis au moins 24 mois (716 personnes). Les chômeurs inscrits depuis au moins 24 mois sont en proportion plus nombreux à Villedoux, Cramchaban et Marans. Le chômage concerne plus d'un quart de 15-24 ans (26,9 %) contre 8,2 % des 25-54 ans et 10,2 % des 55-64 ans.

Graph. 12. Statut social des habitants d'Aunis Atlantique par commune en 2018 (%)



Source : Insee, 2018 – ORS N-A

Graph. 13. Durée d'inscription des demandeurs d'emploi à Pôle Emploi par commune d'Aunis Atlantique en juin 2021 (%)



Source : Pôle Emploi - STMT, juin 2021 – ORS N-A

C. Catégories socio-professionnelles

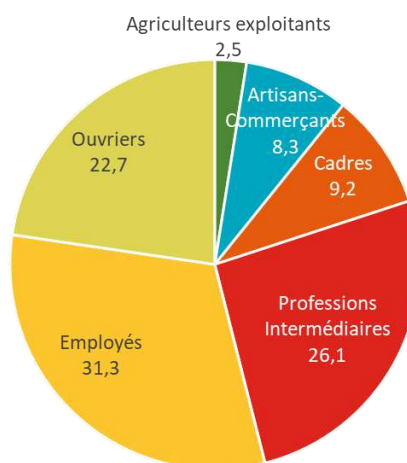
Avec 31 % des actifs ayant un emploi, les employés constituent la catégorie la plus représentée, devant les professions intermédiaires (26 %) et les ouvriers (23 %).

Cette répartition est proche des moyennes départementale et régionale, bien que la proportion de cadres (9 %) soit un peu moins élevée (12 % en Charente-Maritime, et 14 % en Nouvelle-Aquitaine), tandis que celles des professions intermédiaires (respectivement 24 et 25 %), des employés (respectivement 30 et 29 %), et des ouvriers (21 % dans le département et la région) sont un peu plus élevées.

Le **taux d'emploi** des 15-64 ans d'Aunis Atlantique est plus élevé qu'en moyenne en Charente-Maritime et en Nouvelle-Aquitaine : 72,1 % contre respectivement 63,4 % et 64,8 %. Il atteint presque 80 % à Angliers (79 %), Le Gué-d'Alleré, Longèves, et Saint-Cyr-du-Doret (78 %). Il est le moins élevé dans les communes de Marans (63 %), de La Laigne (66 %) et Courçon (67%).

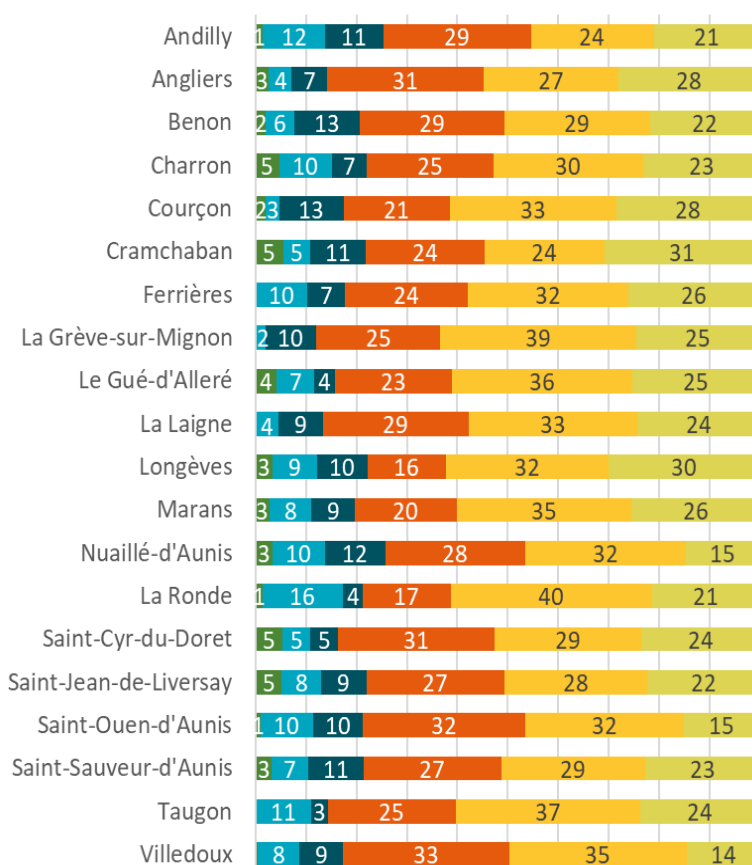
Le **rapport ouvriers/cadres** est plus élevé sur le territoire d'Aunis Atlantique que dans le département et la région. Il est de 2,5 ouvriers pour un cadre, contre 1,8 dans le département et 1,5 dans la région. Il atteint 7,5 dans la commune de Taugon, 6 à Le Gué-d'Alleré, 5 à La Ronde, 4,3 à Saint-Cyr-du-Doret, et 4 à Angliers.

Graph. 14. Répartition des catégories socio-professionnelles des actifs ayant un emploi en 2018 pour Aunis Atlantique (%)



Source : Insee, 2018 – ORS N-A

Graph. 15. Répartition des catégories socio-professionnelles des actifs ayant un emploi en 2018 dans les communes d'Aunis Atlantique (%)



■ Agriculteurs exploitants ■ Artisans-Commerçants
■ Cadres ■ Professions Intermédiaires
■ Employés ■ Ouvriers

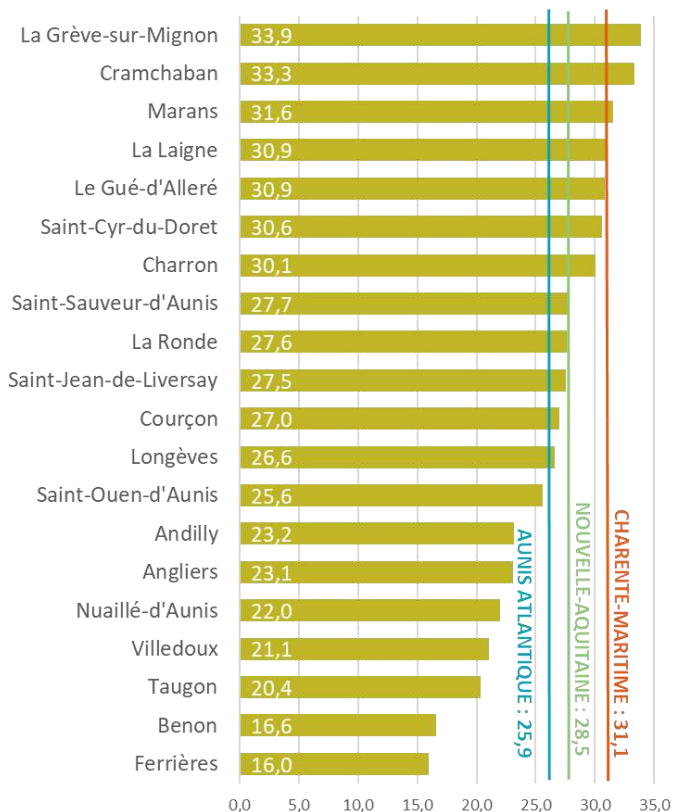
Source : Insee, 2018 – ORS N-A

D. Insertion et précarité professionnelle

Sur l'ensemble du territoire, plus de 3 000 emplois sont considérés comme étant des **emplois salariés précaires**. Cela représente un quart des emplois salariés d'Aunis Atlantique (25,9 %), soit une proportion moins élevée qu'en Charente-Maritime (31,1 %) ou qu'en Nouvelle-Aquitaine (28,5 %). Jusqu'à un tiers des emplois est concerné dans les communes de La Grève-sur-Mignon ou Cramchaban (33 %), tandis que la proportion dépasse juste 15 % dans les communes de Ferrières (16 %) et Benon (17 %).

Les **jeunes âgés de 15 à 25 ans non insérés** sont 431 sur le territoire. Ils ne suivent ni formation ni études, et n'ont pas d'emplois. Ils représentent 16 % des jeunes de 15-25 ans du territoire d'Aunis Atlantique. Cette proportion est proche des moyennes observées en Charente-Maritime (17,7 %) et en Nouvelle-Aquitaine (16,1 %), mais elle peut être plus élevée dans certaines communes de l'EPCI : La Ronde (28,9 %), La Laigne (25,1 %), Courçon (24,7 %), Saint-Cyr-sur-Douet (23 %), Saint-Sauveur-d'Aunis (21,6 %), ou La Grève-sur-Mignon (21,2 %). D'autres communes ont un taux plus faible : Andilly (6,9 %), Longèves (7,6 %), Ferrières (9,4 %) ou Villedoux (11,3 %).

Graph. 16. Proportion d'emplois salariés précaires dans les communes d'Aunis Atlantique en 2018 (%)



Source : Insee, 2018 – ORS N-A

Quelles données d'intérêt ...

- Une population moins souvent peu ou pas diplômée mais qui concerne un quart des 15 ans et plus non scolarisés
- Une part plus importante d'actifs ayant un emploi mais des situations qui diffèrent fortement selon la commune...
- ... et un nombre de chômeurs estimé à environ 2 500 personnes, dont la moitié depuis au moins un an
- Une part de retraités moins importante mais qui concerne plus d'un quart des 15 ans et plus, soit près de 6 500 personnes
- Un rapport Ouvriers/Cadres plus élevé mettant en évidence une part importante d'ouvriers
- Plus d'un quart des emplois salariés considérés comme précaires (presqu'un tiers en Charente-Maritime), correspondant à plus de 3 000 emplois.
- Plus de 430 jeunes âgés de 15 à 24 ans (16 %) considérés comme non insérés

... pour quels besoins sociaux sur quels territoires

La totalité des communes d'Aunis Atlantique est confrontée aux besoins potentiels présentés dans le tableau ci-dessous. Néanmoins, les données statistiques mettent parfois en évidence des situations plus ou moins contrastées par rapport à la moyenne observée sur l'ensemble du territoire. Le tableau ci-dessous identifie ses spécificités en indiquant les communes statistiquement plus concernées et celles qui le sont moins.

Besoins	Statistiquement +	Statistiquement -
Besoins des familles en lien avec l'emploi : mode de garde d'enfants, activités périscolaires, mobilités	Angliers, Le Gué-d'Alleré, Saint-Ouen-d'Aunis, Villedoux, Benon, Ferrières, Longèves, Nuaillé-d'Aunis	Marans, La Ronde
Accompagnement pour l'accès à l'emploi et accès à la formation	La Laigne, Taugon, Courçon, Nuaillé-d'Aunis, Marans	Saint-Cyr-sur-Douet, Saint-Sauveur-d'Aunis, Villedoux, Saint-Ouen-d'Aunis, Andilly, Ferrières, Longèves
Accompagnement à la retraite, prévention de la perte d'autonomie	Charron, Marans, Saint-Cyr-sur-Douet	Angliers, Benon, Ferrières, La Gué-d'Alleré, Nuaillé-d'Aunis, Villedoux
Accompagnement des parcours professionnels des emplois précaires	Cramchaban, La Grève-sur-Mignon, Marans, Saint-Cyr-du-Doret, Le Gué-d'Alleré, La Laigne	Benon, Ferrières, Taugon, Villedoux
Accompagner les jeunes dans leur parcours d'insertion	Courçon, La Grève-sur-Mignon, La Laigne, La Ronde, Saint-Cyr-du-Doret, Saint-Sauveur-d'Aunis	Andilly, Ferrières, Longèves, Villedoux

Ce qu'en disent les acteurs du territoire

Besoins identifiés par les acteurs	Réponses, initiatives et projets identifiés sur le territoire
Exclusion sociale liée aux revenus insuffisants et sur endettement Concernent plus particulièrement - les petites retraites, - les femmes seules avec enfants - les moins de 25 ans sans famille et sans emploi Comment aller vers les publics cibles ? Itinérance/ « Aller vers », aller au-devant des habitants - Pas de « Ville-centre » donc besoin de mailler l'ensemble du territoire	Deux points d'accompagnement à l'emploi sur Aunis Atlantique Soutien de la CdC Aunis Atlantique à des actions locales d'accompagnement à la recherche d'emploi (mise à disposition d'une plateforme dédiée à l'emploi local) La Picto'Mobile : initiative pour aller-vers
Accessibilité à des logements correctes et aux logements sociaux Très peu de logements accessibles et de qualité. Une demande plus importante que l'offre Précarité énergétique. Des propriétaires précaires qui ne peuvent plus assumer les dépenses liées à la rénovation/amélioration de leur logement ancien et risque de surendettement.	La Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique (PTRE) Aunis-Vals de Saintonge Rénov' (service commun aux CdC Aunis Atlantique, Aunis Sud et Vals de Saintonge. Plateforme)
Accès aux droits à la retraite et difficultés administratives. La nécessité de travailler sur l'inclusion numérique	Services sociaux spécialisés de la MSA et de la CARSAT Présence sur le territoire de deux Maisons France Services Interventions de deux conseillers numériques en itinérance avec le CIAS
Modes de garde adaptés pour les enfants pour les femmes isolées - des problèmes d'accueil pour les horaires atypiques, qui ne sont pas entre 8h et 18h30 - les personnes qui ont des emplois précaires/intérim qui ont besoins de solutions de garde parfois ponctuelles - des difficultés augmentées pour la garde des enfants en situation de handicap ou ayant un trouble	PROJET : crèche à vocation d'insertion professionnelle avec identification des freins à la formation et à l'emploi Nécessité d'estimer/quantifier les problématiques : groupe de travail en cours



LEXIQUE

Taux d'emploi : Nombre d'actifs ayant un emploi, âgés de 15 à 64 ans rapporté au nombre d'habitants âgés de 15 à 64 ans

Rapport ouvriers/cadres : rapport entre le nombre d'ouvriers et le nombre de cadres

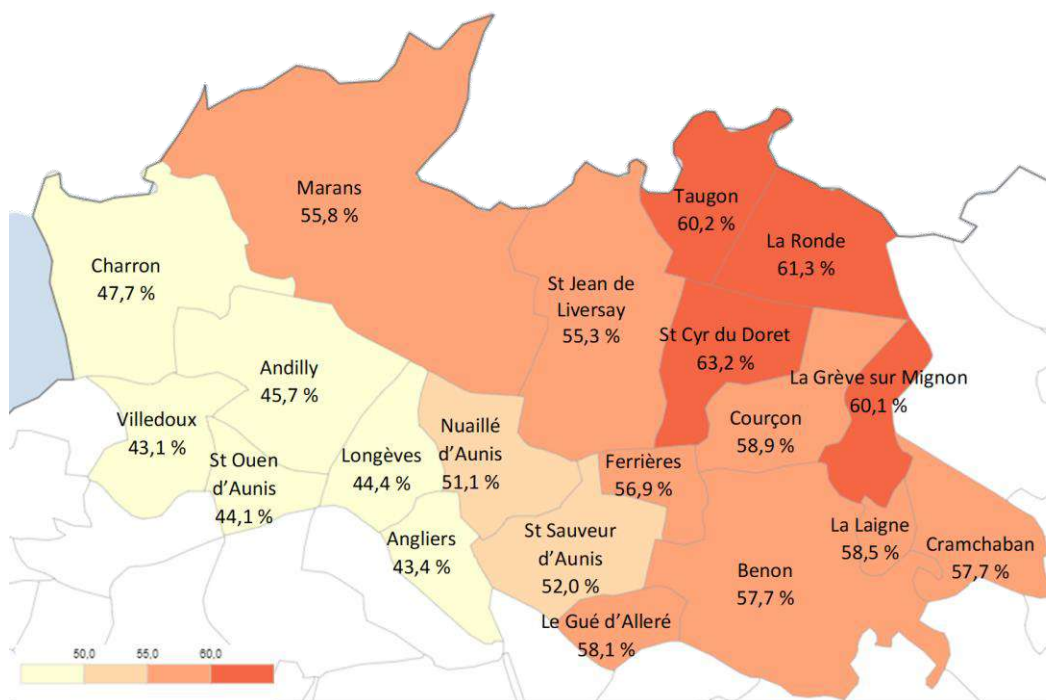
Emploi salarié précaire : Personnes de 15 ans ou plus ayant un emploi salarié autre qu'un CDI à temps plein (part pour 100 personnes de 15 ans ou plus ayant un emploi salarié).

Jeunes non insérés : personnes de 15 à 24 ans qui ne sont pas inscrits dans un établissement d'enseignement secondaire ou supérieur et n'ont pas d'emploi. La situation hors formation et hors emploi se prolonge, ou intervient régulièrement, chez les jeunes rencontrant des difficultés d'insertion sur le marché du travail : ces derniers enchaînent emplois de courtes durées et périodes de chômage, ou ne trouvent pas d'emploi, voire se sont résignés à l'inactivité. Ces difficultés sont particulièrement fréquentes chez ceux qui ont quitté l'appareil de formation sur un échec scolaire, sans diplôme, et pour lesquels un retour vers la formation est souvent délicat. Ces jeunes sont menacés par la pauvreté et l'isolement relationnel. De plus, pauvreté et isolement se renforcent mutuellement et accentuent encore les difficultés d'accès à la formation et à l'emploi. Un processus d'exclusion sociale, amenant à une rupture durable des liens sociaux et institutionnels, peut s'enclencher. A l'échelle d'un territoire, une valeur élevée de cet indicateur constitue donc une alerte pour les acteurs publics ou collectifs.

IV. Revenus et allocations

Aunis Atlantique présente une proportion de foyers fiscaux non imposés légèrement plus importante (53 %) qu'en moyenne en Charente-Maritime (51 %) et en Nouvelle-Aquitaine (51 %). Les situations observées au niveau des communes diffèrent assez fortement, avec des proportions qui dépassent 60 % dans les communes du nord-est (Taugon, La Ronde, Saint-Cyr-du-Doret, La Grève-sur-Mignon), mais qui n'atteignent pas 50 % dans les communes les plus proches de la Communauté d'agglomération de La Rochelle (Charron, Villedoux, Andilly, Saint-Ouen-d'Aunis, Longèves, Angliers).

Fig. 12. Proportion de foyers fiscaux non imposés par commune d'Aunis Atlantique en 2018 (%)



Sources : Insee, RP 2018 – Réalisation : ORS N-A



REVENUS ET ALLOCATIONS

	Aunis Atlantique	Département	Valeur communale +	Valeur communale -
Part de foyers fiscaux non imposés	53 %	51 %	St-Cyr-du-Doret (63 %)	Villedoux (43 %)
Médiane des revenus	21 410 €	21 280 €	Angliers (23 380 €)	Cramchaban (19 580 €)
Part allocataires de prestations	47,9 %	43,5 %	St-Cyr-du-Doret (66 %)	Taugon (40 %)
Part ménages allocations 50 % des revenus	12,7 %	24,3 %	Marans (22 %)	Andilly (6 %)
Part de familles mono. bénéficiaires de l'ASF	30,8 %	34,6 %	Courçon (56,7 %)	Andilly (14,8 %)
Part d'allocataires du RSA	3,1 %	5,2 %	-	-
Taux de pauvreté	8,7 %	12,8 %	-	-

A. Revenus

Dans la Communauté de communes Aunis Atlantique, la **médiane des revenus** est de 21 410 €, ce qui est un peu plus élevé que la médiane des revenus de Charente-Maritime (21 280 €) et de Nouvelle-Aquitaine (21 290 €). Les communes d'Andilly (23 100 €), de Villedoux (23 100 €) et d'Angliers (23 380) sont les communes dans lesquelles la médiane des revenus est la plus élevée.

Le **premier décile des revenus** est estimé à 13 460 €, contre 12 150 € en Charente-Maritime et 11 870 € en Nouvelle-Aquitaine. De plus les **rapports interdéciles** sont moins importants dans la Communauté de communes Aunis Atlantique (2,5) qu'en Charente-Maritime (3) et qu'en Nouvelle-Aquitaine (3,1), ce qui met en évidence des écarts moins importants entre les revenus les plus faibles et les revenus les plus élevés.

B. Allocations

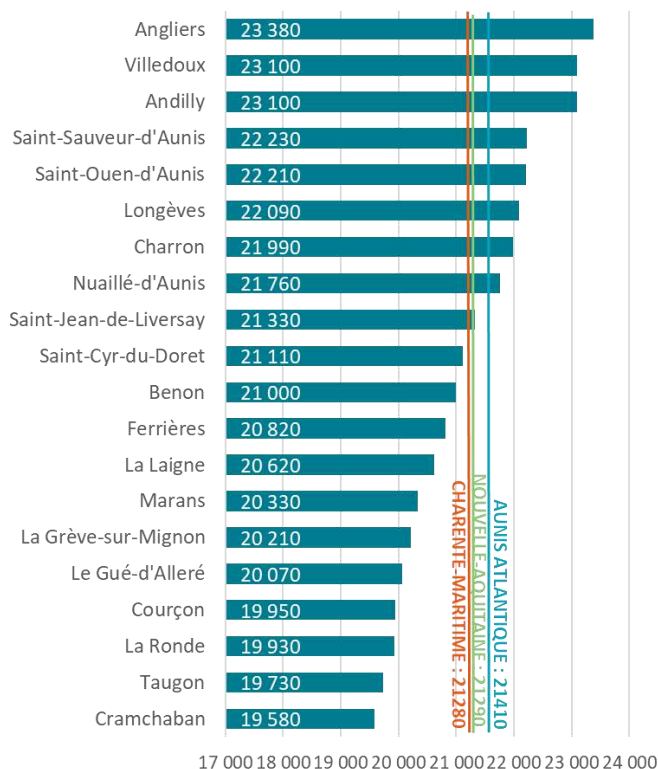
En 2019, Aunis Atlantique compte près de 6 000 **allocataires de prestations familiales ou sociales**, soit un taux pour 100 ménages estimé à 47,9 %. Ce taux est plus élevé qu'en Charente-Maritime (43,5 %) et qu'en Nouvelle-Aquitaine (45,7 %).

Les allocations perçues représentent la totalité des revenus pour 344 ménages, soit 6,2 % d'entre eux. C'est deux fois moins qu'en Charente-Maritime (13,6 %) et qu'en Nouvelle-Aquitaine (13,5 %).

La proportion de ménages dont ces allocations représentent au moins 50 % des revenus s'élève à 12,7 % en Aunis Atlantique (710 ménages), contre 24,3 % en Charente-Maritime et 24,2 % en Nouvelle-Aquitaine.

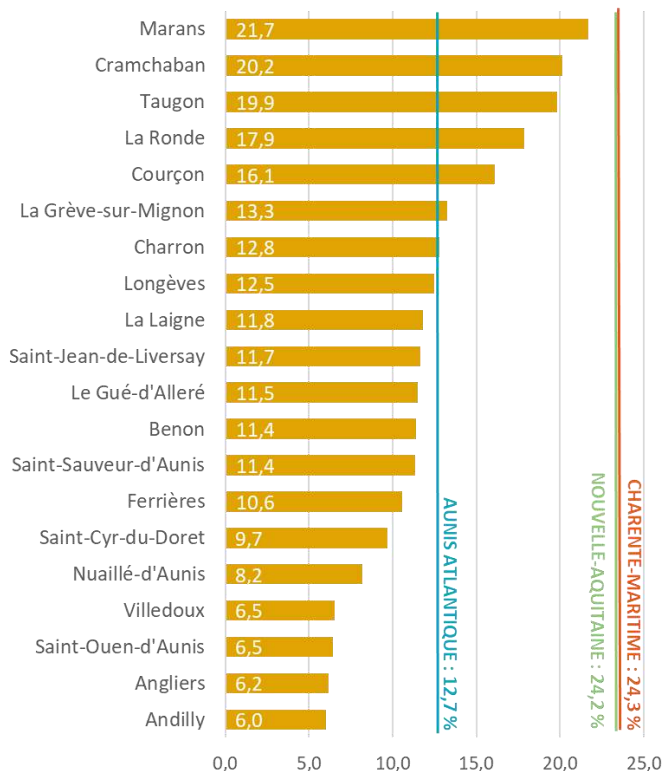
En 2019, la part de **bénéficiaires d'allocation logement** est moindre en Aunis Atlantique (12,8 %) que dans le département (19,1 %) et dans la région (20,8 %). A Marans (440 bénéficiaires, soit 21 % des ménages) et Courçon (148 bénéficiaires, soit 19 % des ménages), les proportions sont comparables à la moyenne départementale.

Graph. 17. Médiane des revenus par commune d'Aunis Atlantique en 2018 (€)



Source : Insee, 2018 – ORS N-A

Graph. 18. Part d'allocataires de prestations familiales et sociales dont les allocations représentent au moins 50 % des revenus en 2019 (pour 100 allocataires)



Source : CCMSA / CNAF 2019 – Insee 2018 – ORS N-A

L'allocation de soutien familial (ASF) concerne 243 familles monoparentales, soit 31 % d'entre elles. Cette proportion est un peu plus faible qu'en Charente-Maritime (34,6 %) et Nouvelle-Aquitaine (32 %). Certaines communes se distinguent mais la faiblesse des effectifs incite à la prudence. On peut citer Marans (65 bénéficiaires, soit 42 % des familles monoparentales, et un quart des bénéficiaires) ou Courçon (20 bénéficiaires, soit 57 % des familles monoparentales).

En 2019, sur la Communauté de communes Aunis-Atlantique, la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), bénéficie à 1 174 familles avec enfants de moins de 25 ans, soit près d'un quart d'entre elles. C'est un plus qu'en moyenne dans le département (19,2 %) et dans la région (19,8 %). C'est également plus élevé que dans les EPCI voisines : 21 % dans la CC Aunis Sud, 19,9 % dans la CA de La Rochelle.

En 2019, le revenu de solidarité active (RSA) est versé à 377 allocataires (pour 752 personnes couvertes), soit 3,1 % des ménages d'Aunis Atlantique, contre 5,2 % en Charente-Maritime et 5,3 % en Nouvelle-Aquitaine. Au vu des faibles effectifs, les comparaisons par commune sont à prendre avec précaution. Néanmoins, il est à noter des écarts entre des communes telles que Marans (106 allocataires pour 206 personnes couvertes, 5,1 % des ménages) et Courçon (40 allocataires pour 72 personnes couvertes, 5,2 % des ménages) qui enregistrent des parts de bénéficiaires comparables au niveau départemental, et des communes telles que Saint-Ouen (10 allocataires pour 16 personnes couvertes, 1,5 % des ménages) ou Villedoux (13 allocataires pour 21 personnes couvertes, 1,6 % des ménages) qui semblent moins concernées.

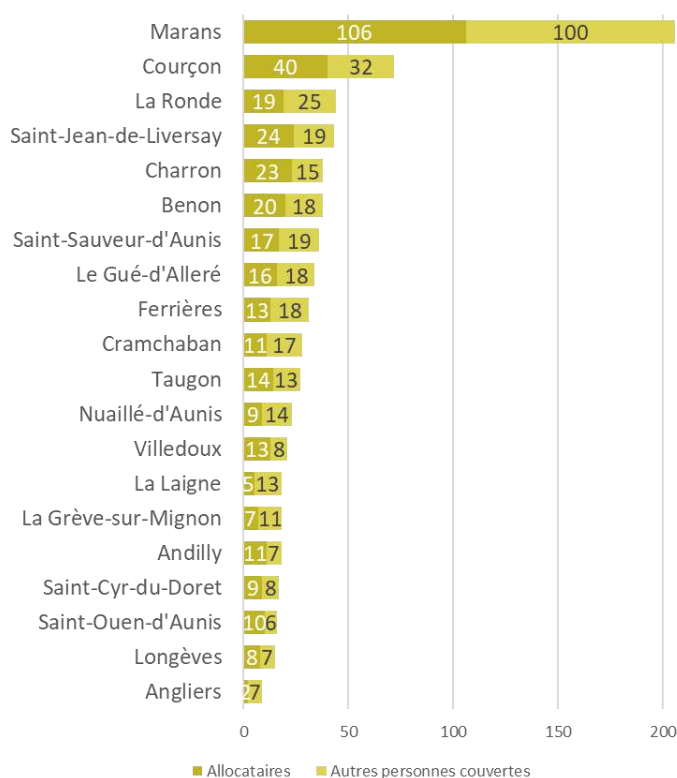
Les allocations spécifiques dédiées au vieillissement, et au handicap font l'objet d'un développement dans les paragraphes suivants « Personnes âgées » et « Personnes en situation de handicap ».

Graph. 19. Nombre et part de bénéficiaires des allocations logement, de l'ASF, de la PAJE et du RSA en Aunis Atlantique, Charente-Maritime et Nouvelle-Aquitaine en 2019

	Aunis Atlantique	Charente-Maritime	Nouvelle-Aquitaine
Allocation logement (pour 100 ménages)	12,8 % 1 571	19,1 % 59 044	20,8 % 582 041
- APL	320	20 791	219 618
- ALF	683	11 930	102 489
- ALS	568	26 325	259 934
ASF (pour 100 familles avec enfants de moins de 25 ans)	30,8 % 243	34,6 % 7 109	32,0 % 61 569
PAJE (pour 100 famille avec enfants de moins de 25 ans)	23,7 % 1 174	19,2 % 15 391	19,8 % 153 764
RSA (pour 100 ménages)	3,1 % 377	5,2 % 15 979	5,3 % 145 710

Source : CNAF / CMSA / INSEE RP – ORS N-A

Graph. 20. Nombre d'allocataires du RSA et de personnes couvertes par commune d'Aunis Atlantique en 2019



Source : CCMSA / CNAF / Insee – ORS N-A

C. Pauvreté

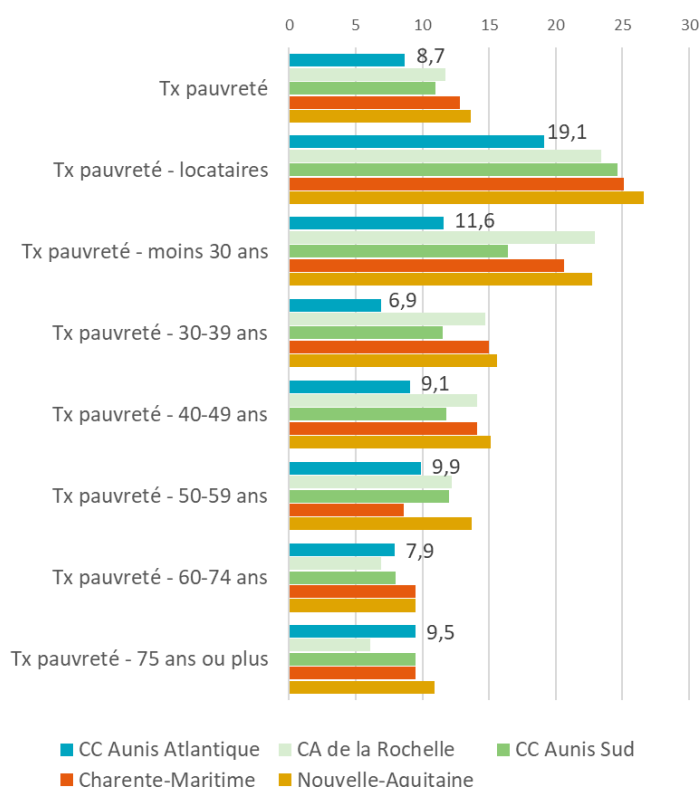
Le **taux de pauvreté** de la Communauté de communes se situe à 8,7 % de sa population. Ce taux est plus faible qu'en Charente-Maritime (12,8 %) et qu'en Nouvelle-Aquitaine (13,6 %). Cette donnée, disponible sous certaines conditions statistiques, est estimée pour seulement deux communes de l'EPCI. Pour Marans, le taux de pauvreté atteint 13 %, soit un taux comparable au taux départemental. Pour Saint-Jean-de-Liversay, il est de 8 %, soit un taux comparable au niveau observé sur la Communauté de communes.

Les moins de 30 ans sont un peu plus concernés que les autres tranches d'âge, tandis que les 30-39 ans le sont un peu moins. Pour la plupart des tranches d'âge, le taux de pauvreté de l'EPCI est au pire au même niveau, mais le plus souvent moins élevé que celui de Charente-Maritime, sauf pour les 50-59 ans.

Autre indicateur de situations économiques précaires, le nombre de **bénéficiaires de la CMUc** est de 824 sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes Aunis Atlantique, en 2018, ce qui représente 3,5 % des bénéficiaires du Régime général. Cette proportion est moins importante qu'en moyenne en Charente-Maritime (7,6 %) et en Nouvelle-Aquitaine (7,7 %). Les communes les plus concernées sont Cramchaban (37 bénéficiaires, 7 % des bénéficiaires du Régime général), puis Marans (222 bénéficiaires, 7 % des bénéficiaires du Régime général), et Taugon (40 bénéficiaires, 7 % des bénéficiaires du Régime général). A l'opposé, les communes de Longèves (9 bénéficiaires, 1 % des bénéficiaires du Régime général), et Saint-Ouen-d'Aunis (16 bénéficiaires, 1 % des bénéficiaires du Régime général) sont les communes les moins concernées.

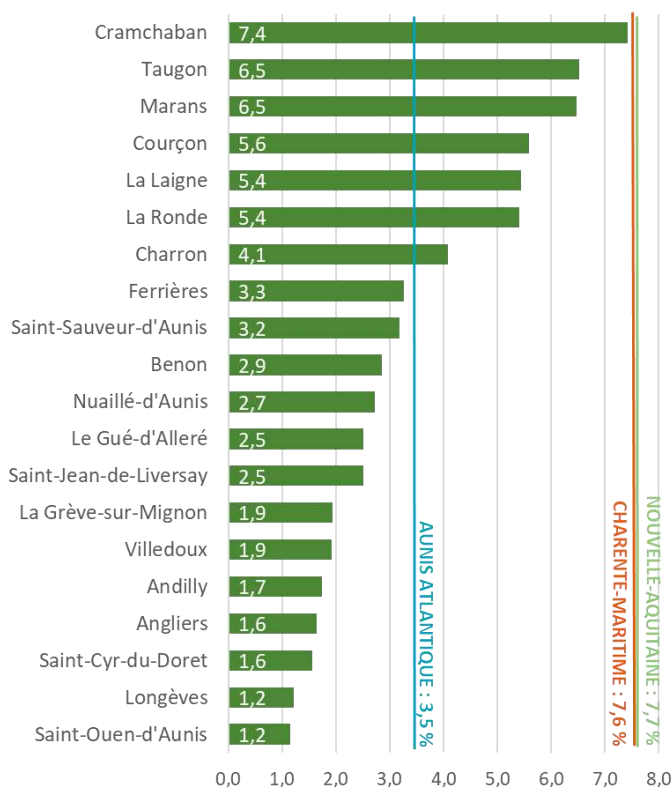
L'aide alimentaire dont bénéficie la population du territoire est difficilement estimable. Les structures œuvrant sur le territoire dispose du nombre de familles bénéficiaires ou d'ayant-droit mais il n'est pas possible d'estimer les doublons ni de connaître la commune de domicile.

Graph. 21. Taux de pauvreté dans la CC Aunis-Atlantique, CA de La Rochelle, CC Aunis Sud, en Charente-Maritime et Nouvelle-Aquitaine en 2018



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA - FiLoSoFi - ORS N-A

Graph. 22. Taux de bénéficiaires de la CMUc par commune de la CC Aunis-Atlantique en 2018 (%)



Sources : SNIIRAM / SNDS, 2018 - ORS N-A



Le tableau ci-contre présente les données fournies par la banque alimentaire et les associations de distribution. Ainsi, la Banque alimentaire de Marans comptabilise 67 familles bénéficiaires pour 181 personnes. Parallèlement, les Restos du Cœur en comptabilisent 98 pour 200 personnes dont 85 enfants. Les Restos du Cœur de Luché (commune de Saint-Jean-de-Liversay) ont déclaré 55 familles bénéficiaires, soit 112 personnes.

Certaines données complémentaires éclairent un peu sur les profils des bénéficiaires. Ainsi, dans une de ces structures de distribution, les personnes seules sans enfant représentent un tiers des foyers inscrits, tandis que les familles monoparentales en représentent un quart. Un autre quart est constitué de couples avec enfants, et un cinquième de couples sans enfant.

L'âge moyen est inférieur à 30 ans, et les 25-64 ans représente 40 % des bénéficiaires. Environ 30 % sont des enfants âgés entre 4 et 14 ans. Les jeunes de 15-25 ans représentent près de 20 % d'entre eux quand les 65 ans et plus sont moins de 10 %.

Tableau 4. *Bénéficiaires de l'aide alimentaire inscrites dans quatre structures de distribution sur la CDC Aunis-Atlantique (2019)*

Structure	Nbre de foyers	Nbre de bénéficiaires
Banque Alimentaire de Marans	67	181
Resto du Cœur de Marans	98	200
Resto du Cœur de Luché – St-Jean-de-Liversay	55	112
Solidarité Courçon	81	226

Quelles données d'intérêt ...

- Un revenu médian un peu plus élevé qu'en Charente-Maritime et Nouvelle-Aquitaine ...
- ...et des rapports interdéciles moins importants mettant en évidence des écarts moins importants entre les revenus les plus faibles et les revenus les plus élevés.
- Des proportions plus importantes d'allocataires de prestations familiales et sociales
- Des proportions de ménages dont les allocations représentent au moins 50 % des revenus moins importantes qu'en Charente-Maritime et Nouvelle-Aquitaine.
- Une proportion moindre de familles monoparentales bénéficiant de l'ASF
- Une proportion moindre de bénéficiaires du RSA.
- Un taux de pauvreté moins important dans l'EPCI qu'en Charente-Maritime et Nouvelle-Aquitaine

... pour quels besoins sociaux sur quels territoires

La totalité des communes d'Aunis Atlantique est confrontée aux besoins potentiels présentés dans le tableau ci-dessous. Néanmoins, les données statistiques mettent parfois en évidence des situations plus ou moins contrastées par rapport à la moyenne observée sur l'ensemble du territoire. Le tableau ci-dessous identifie ses spécificités en indiquant les communes statistiquement plus concernées et celles qui le sont moins.

Besoins	Statistiquement +	Statistiquement -
Renforcement ou développement d'aides financières facultatives ponctuelles pour le paiement des loyers, des factures d'énergie ...	Cramchaban, Taugon, La Ronde, Courçon, Le Gué-d'Alléré, La Grève-sur-Mignon, Marans, La Laigne, Ferrières	Angliers, Villedoux, Andilly, Saint-Sauveur-d'Aunis, Saint-Ouen-d'Aunis, Longèves, Charron
Adaptation des tarifs des prestations municipales pour la restauration scolaire	Marans, Cramchaban, Taugon, La Ronde, Courçon	Nuaillé-d'Aunis, Villedoux, Saint-Ouen-d'Aunis, Angliers, Andilly
Renforcement de la coordination pour l'aide alimentaire (lieux/communes de distribution, mobilité/accès à la distribution)		
Mise en place de dispositifs d'aide à l'inclusion numérique afin de faciliter l'accès aux droits et leurs renouvellements		

Ce qu'en disent les acteurs du territoire

Besoins identifiés par les acteurs	Réponses, initiatives et projets identifiés sur le territoire
Exclusion sociale liée aux revenus insuffisants et sur endettement Concernent plus particulièrement - les petites retraites, - les femmes seules avec enfants - les moins de 25 ans sans famille et sans emploi Comment aller vers les publics cibles ? Itinérance/ « Aller vers », aller au-devant des habitants - Pas de « Ville-centre » donc besoin de mailler l'ensemble du territoire	Deux points d'accompagnement à l'emploi sur Aunis Atlantique Soutien de la CdC Aunis Atlantique à des actions locales d'accompagnement à la recherche d'emploi (mise à disposition d'une plateforme dédié à l'emploi local) La Picto'Mobile : initiative pour aller-vers
Dépense/précarité énergétique : - Personnes âgées avec petite retraite - Jeunes Difficulté de repérage des logements énergivores Habitants qui ne connaissent pas les dispositifs existants, et/ou qui ne perçoivent pas le problème, et/ou qui ne connaissent pas leurs droits	- La Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique (PTRE) Aunis-Vals de Saintonge Rénov' (service commun aux CdC Aunis Atlantique, Aunis Sud et Vals de Saintonge. Plateforme) - Pré-étude pour une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
Loyers élevés constituant un frein à l'installation des jeunes et un frein au recrutement pour les entreprises. Problématique de plus en plus importante freinant le développement économique du territoire. Une population jeune, avec des contrats apprentis/courts/précaires qui ne peuvent s'installer sur le territoire	Développement encouragé du logement social prévu dans le cadre du volet habitat du PLUI-H



LEXIQUE

Foyers fiscaux non imposés : pourcentage des ménages fiscaux qui n'ont pas d'impôt à acquitter au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP).

Médiane des revenus : Valeur d'un revenu situé à mi-hauteur sur l'échelle des revenus. 50% des personnes gagnent plus et 50% des personnes gagnent moins.

Premier décile des revenus : le premier décile est le salaire au-dessous duquel se situent 10 % des salaires. Le neuvième décile est le salaire au-dessous duquel se situent 90 % des salaires

Rapports interdéciles : Les rapports interdéciles permettent de mesurer les inégalités d'une distribution. Le rapport des déciles D9/D1 met en évidence l'écart entre le haut (9e décile) et le bas de la distribution (1er décile) ;

Allocataires de prestations familiales ou sociales : Les prestations sociales désignent toutes les prestations que les institutions de protection sociale versent à leurs bénéficiaires (risque vieillesse-survie, risque logement, risque santé, risque maternité-famille, risque emploi).

Allocation de soutien familial (ASF) : allocation versée par la caisse d'allocations familiales (Caf) ou la Mutualité sociale agricole (MSA) à la personne qui élève seule son enfant privé de l'aide de l'un de ses parents, sous conditions.

Prestation d'Accueil du Jeune Enfant : L'allocation de base de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) a pour objet d'aider à assurer les dépenses liées à l'entretien et l'éducation d'un enfant. Elle est destinée aux parents d'un enfant de moins de 3 ans. Elle est versée sous conditions de ressources

Revenu de solidarité active (RSA) : Le nombre d'allocataires du RSA représente le nombre de foyers allocataires ayant un droit versable au Revenu de Solidarité Active (RSA) au cours du mois de décembre de l'année considérée.

Entrée en vigueur le 1er juin 2009 en France métropolitaine et le 1er janvier 2011 dans les départements d'Outre-mer, cette prestation remplace le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'allocation de parent isolé (API) pour les personnes privées d'emploi. Il apporte une incitation financière aux personnes sans ressource qui reprennent un emploi (le RSA garantit à quelqu'un qui reprend un travail que ses revenus augmentent). Enfin il complète les ressources des personnes dont l'activité professionnelle ne leur apporte que des revenus limités. Le RSA est versé tant que les revenus du bénéficiaire sont inférieurs au montant maximal du RSA. Le montant versé peut varier si la situation familiale, professionnelle et les ressources du foyer évoluent. Le RSA est versé sans limitation de durée, tant que les revenus du bénéficiaire sont inférieurs au montant maximal du RSA. Depuis le 1er janvier 2016, le volet activité du revenu de solidarité active (RSA) est remplacé par la prime d'activité.

Taux de pauvreté : proportion d'individus appartenant à des ménages dont le niveau de vie (après transferts, impôts et prestations sociales) est inférieur au seuil de 60 % de la médiane du revenu disponible de l'ensemble de la population. Le champ couvert est celui de l'ensemble des ménages fiscaux ordinaires : il exclut les personnes sans domicile ou vivant en institution (prison, foyer, maison de retraite...). Cet indicateur est calculé sur le champ des ménages dont le revenu disponible est positif ou nul.



La **Couverture Maladie Universelle** (CMU) est entrée en vigueur le 1er janvier 2000 (loi du 27 juillet 1999). Ce dispositif comporte deux volets, la CMU de base et la **CMU complémentaire** (CMUc). C'est cette dernière qui est représentée ici. Elle permet de fournir une couverture complémentaire gratuite à toute personne résidant en France de manière stable et régulière sous condition de ressource fixée par décret. L'ouverture des droits est conditionnée par le dépôt d'une demande auprès d'une caisse d'assurance maladie.

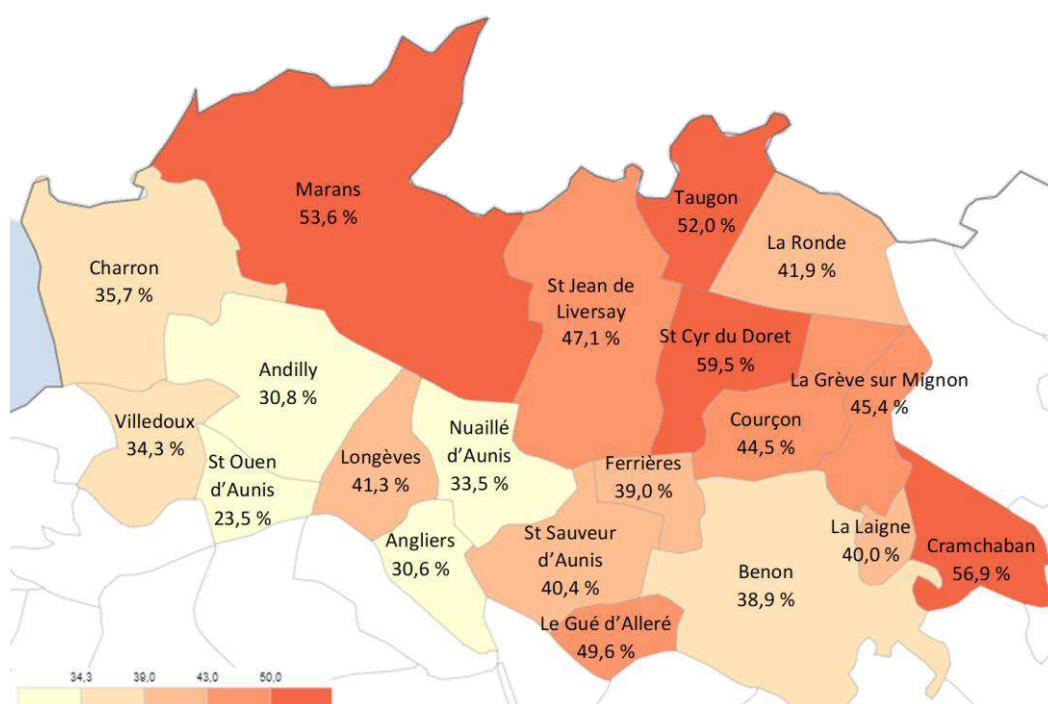
Bénéficiaires d'allocation logement : Si l'allocataire paye un loyer ou rembourse un prêt pour sa résidence principale, il peut bénéficier, sous conditions de ressources, de l'une des trois aides personnelles (APL, ALF, ALS). Ces aides visent à diminuer le montant de votre loyer ou redevance (en cas de résidence en foyer). Elles se distinguent par leurs conditions d'attribution et non par leur mode de calcul. Leur montant dépend notamment des ressources de votre foyer. Ces aides ne sont pas cumulables : vous ne pouvez toucher qu'une seule d'entre elles.

- APL : L'aide personnalisée au logement (APL) est versée en raison de la situation de votre logement et ce, quelle que soit votre situation familiale : célibataire, marié, avec ou sans personne à charge. Les conditions d'attribution diffèrent selon que vous êtes en location ou que vous résidez en foyer.
- ALF : l'allocation de logement familiale (ALF) est versée en raison de votre situation familiale (vous touchez des prestations familiales, vous avez des personnes à charge...). Les conditions diffèrent selon que vous relevez du régime général de la caisse d'allocations familiales (Caf) ou du régime agricole de la mutualité sociale agricole (MSA).
- ALS : L'allocation de logement sociale (ALS) est versée si vous ne pouvez prétendre ni à l'aide personnalisée au logement (APL), ni à l'allocation de logement familiale (ALF). Les conditions d'attribution diffèrent selon que vous êtes en location ou que vous résidez en foyer.

V. Populations en situation de vulnérabilité

En 2020, dans la Communauté de communes Aunis Atlantique, 2 479 personnes retraitées de l'inter régime étaient considérées à **risque de fragilité**, soit 43 % des retraités contre 46 % en Charente-Maritime et 46 % en Nouvelle-Aquitaine. Les communes les plus concernées sont Saint-Cyr-du-Doret (60 %), Cramchaban (60 %), Marans (54 %), tandis les proportions de personnes concernées sont moindres à Saint-Ouen-d'Aunis (24 %), Nuaillé-d'Aunis (34 %), ou Villedoux (34 %).

Fig. 13. Proportion de retraités de l'IR à risque de fragilité en 2020 (%)



Source : Observatoire des fragilités, CARSAT, MSA – ORS N-A



POPULATIONS EN SITUATION DE VULNERABILITE

	Aunis Atlantique	Département	Valeur communale +	Valeur communale -
Part d'allocataires AAH	2,1 %	4,1 %	Marans (6 %)	Villedoux (1 %)
Part d'allocataires AEEH	2,9 %	2,9 %	-	-
Bénéficiaire du minimum vieillesse	1,8 %	2,6 %	-	-
Part de retraités IR à risque de fragilité	43,3 %	46,0 %	St-Cyr-du-D. (60 %)	St-Ouen-d'A. (24 %)
Part de bénéficiaires de l'APA à domicile	9,6 %	9,7 %	Longèves (23 %)	St-Jean-de-Liversay (15 %)
Part de jeunes non insérés	16,0 %	17,7 %	La Ronde (29 %)	Andilly (7 %)

A. Personnes en situation de handicap

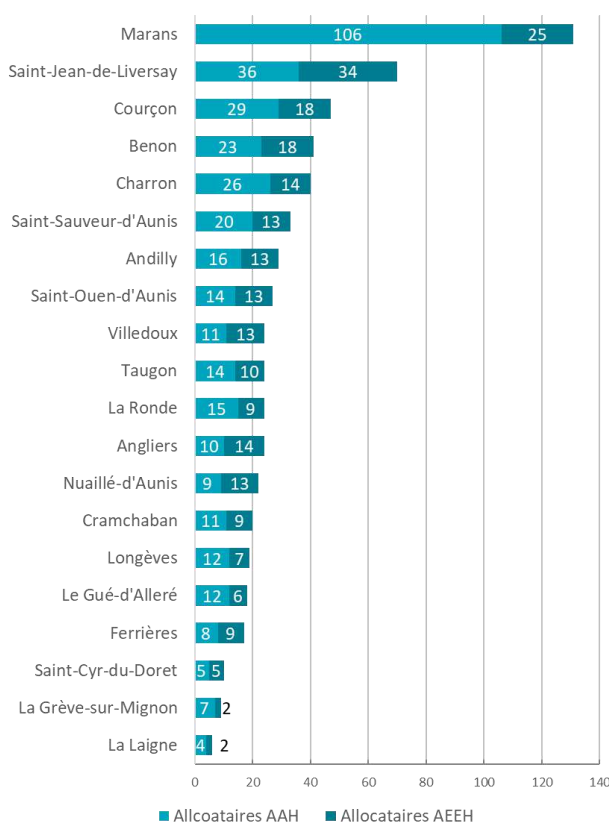
En 2019, la Communauté de communes Aunis Atlantique compte 308 adultes percevant l'allocation adulte handicapé (AAH), soit un taux de 2,1 pour 100 personnes de 20-59 ans. Cette proportion est deux fois plus élevée en Charente-Maritime (4,1 %) et atteint 3,6 % en Nouvelle-Aquitaine. Au niveau communal, les faibles effectifs ne permettent pas d'avoir des données complètes. Cependant, ce taux s'élève à 5,5 % dans la commune de Marans (106 bénéficiaires).

Chez les enfants de moins de 20 ans, 247, soit 2,9 % d'entre eux perçoivent l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH). Cette proportion est comparable aux moyennes observées en Charente-Maritime (2,9 %) et Nouvelle-Aquitaine (2,3 %).

En Charente-Maritime, la prestation de compensation du handicap (PCH) est perçue par 3 667 personnes : 2 615 sont âgés de moins de 60 ans et 1 052 de 60 ans et plus. Les moins de 20 ans représentent 5 % des bénéficiaires tandis que les 60 ans et plus en représentent 30 %. De plus, 565 personnes perçoivent l'ACTP, allocation remplacée en janvier 2006 par la PCH.

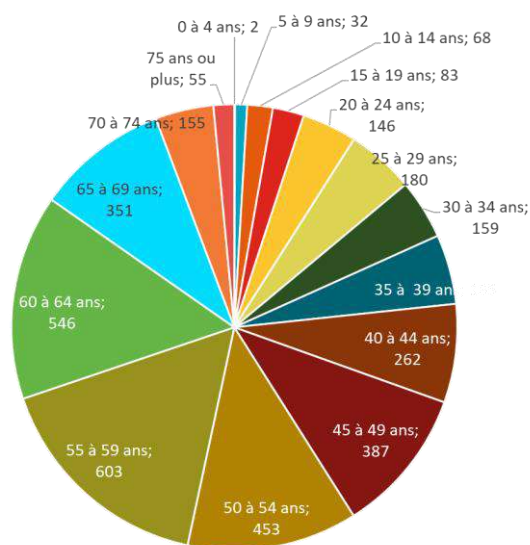
La CDAPH est une commission des MDPH qui prend les décisions relatives à l'ensemble des droits de la personne en situation de handicap, en fonction de ses besoins, de ses attentes et projets. La CDAPH se base sur l'évaluation réalisée par l'équipe pluridisciplinaire et le plan de compensation proposé. En 2019, pour le département de Charente-Maritime, plus de 17 000 personnes ont déposé au moins une demande d'aide : 3 326 demandes pour un enfant et 14 087 demandes pour un adulte. Au total, 15 438 personnes ont bénéficié d'au moins un accord ou d'un avis favorable, 3 023 pour les enfants et 12 415 pour les adultes. Chacun des demandeurs a pu obtenir plusieurs décisions ou avis. Ainsi, en moyenne le nombre de décision et/ou avis pris par personne est de 2,4 ; pour les enfants comme pour les adultes.

Graph. 23. Nombre de bénéficiaires de l'AAH et de l'AEEH selon la commune d'Aunis Atlantique en 2020



Source : CCMSA / CNAF - Insee RP 2017 - Réalisation : ORS N-A

Graph. 24. Répartition des bénéficiaires de la PCH par âge en Charente-Maritime en 2019



Source : CCMSA / CNAF - Insee RP 2017 - Réalisation : ORS N-A

B. Seniors et personnes âgées

Les habitants sont près de 4 500 à être âgés de 60 à 74 ans, et près de 2 500 à être âgés de 75 ans et plus, soit respectivement 15 % et 8 % de la population totale d'Aunis Atlantique. C'est moins que dans le département (22,1 % et 12,8 %) et dans la région (19 % et 11,4 %).

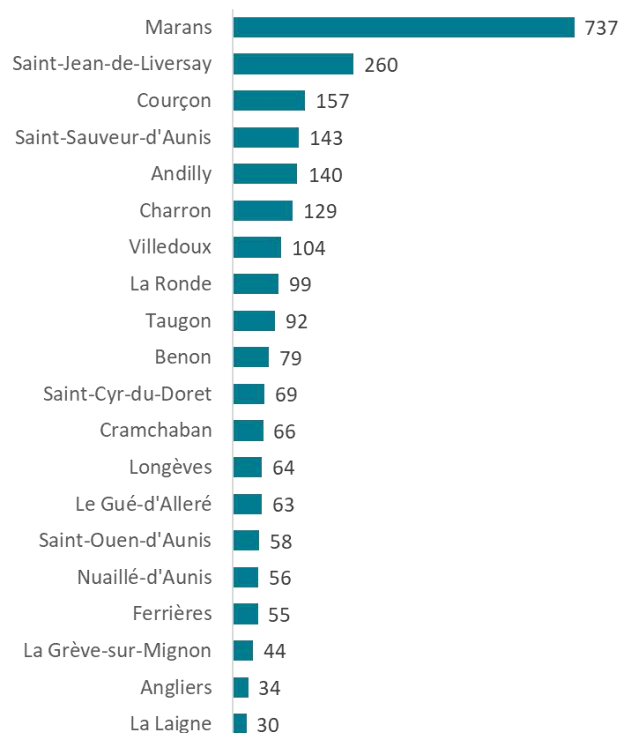
En 2020, 101 personnes retraitées d'Aunis Atlantique bénéficient du **minimum vieillesse**, soit 1,8 % des retraités de l'inter régime (2,6 % en Charente-Maritime et 3,3 % en Nouvelle-Aquitaine). Ils sont plus nombreux à être exonérés de la CSG : 1 312 personnes soit 22,9 % des retraités de l'inter régime (22,8 % en Charente-Maritime et 25,1 % en Nouvelle-Aquitaine). Enfin, sur le territoire, le taux de pauvreté des 75 ans et plus s'élève à 9,5 % en 2018, comme en Charente-Maritime (10,9 % en Nouvelle-Aquitaine).

Toujours en 2020, ces mêmes personnes retraitées de l'inter régime étaient 2 479 à être considérés à **risque de fragilité**, soit 43,3 % des retraités contre 46 % en Charente-Maritime et 46 % en Nouvelle-Aquitaine. Les communes les plus concernées sont Saint-Cyr-du-Doret (69 pers. soit 59,5 % des retraités de l'inter régime), Cramchaban (66 pers. soit 59,9 %), Marans (737 pers. soit 53,6 %), Taugon (92 pers. soit 52 %), ou le Gué-d'Alleré (63 pers. soit 49,6 %). A l'opposé, les proportions de personnes concernées sont moindres à Saint-Ouen-d'Aunis (58 pers. soit 23,5 %), Nuaillé-d'Aunis (56 pers. soit 33,5 %), ou Villedoux (104 pers. soit 34,3 %).

En 2019, dans la Communauté de communes, comme sur l'ensemble du département, moins d'une personne de 75 ans et plus sur dix a bénéficié de l'**Allocation Personnalisée d'Autonomie** (APA) à domicile, soit 236 personnes. Deux communes se distinguent par des taux plus importants : Longèves (23 % des 75 ans et plus, soit 11 personnes) et Saint-Jean-de-Liversay (15 % soit 44 personnes).

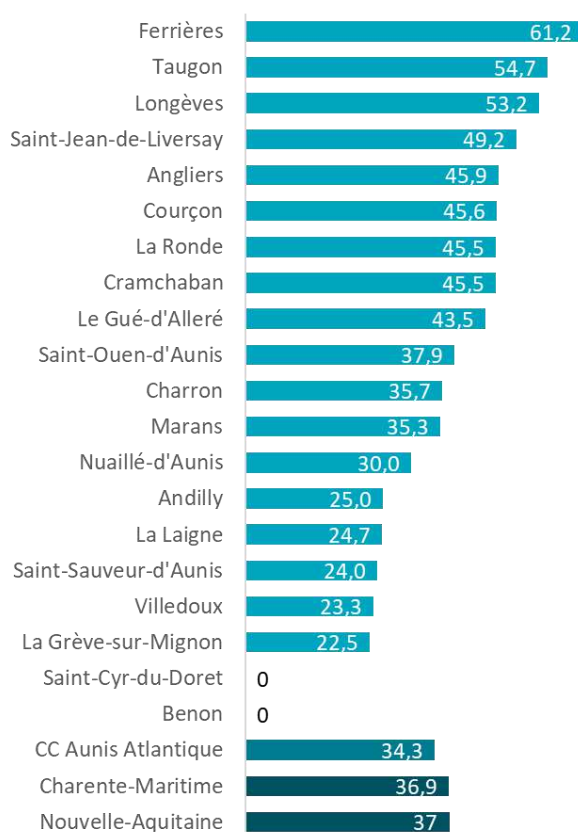
Enfin, pour rappel, plus d'un tiers des personnes âgées vivant dans un logement ordinaire vivent seules.

Graph. 25. Nombre de retraités de l'inter régime à risque de fragilité par commune d'Aunis Atlantique en 2020



Sources : Observatoire des fragilités, CARSAT, MSA – ORS N-A

Graph. 26. Part de personnes de 75 ans et plus vivant seules par commune d'Aunis Atlantique en 2018 (%)



Sources : Insee, RP – ORS N-A

C. Jeunes en situation de vulnérabilité

Comme indiqué plus haut, 438 jeunes âgés de 15 à 24 ans (16 %) sont considérés comme non insérés, c'est-à-dire sans emploi, ni inscrits dans un établissement d'enseignement secondaire ou supérieur.

Selon les données fournies par la Mission locale La Rochelle Ré Pays d'Aunis, 250 jeunes d'Aunis Atlantique ont été accompagnés. Parmi eux, 53 % sont des femmes.

L'accès à l'emploi constitue la première thématique de l'accompagnement (43 % des thématiques), devant l'orientation (34 %), puis la formation (11 %).

49 jeunes ont accédé à un emploi, dont près de la moitié en contrat de plus de 6 mois. Près d'un quart d'entre eux n'ont pas de diplôme.

De plus, en 2020, 120 jeunes de la Communauté de communes Aunis Atlantique ont été reçus en premier accueil, dont 48 % sont des femmes.

Près d'un tiers d'entre eux n'ont pas de diplôme et 90 % ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET).

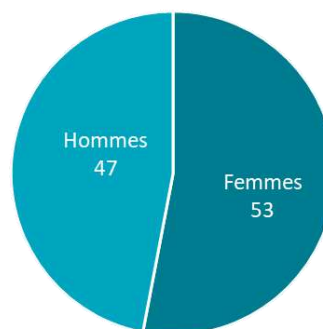
Un quart est âgé de moins de 18 ans, 56 % entre 18 et 21 ans, et 19 % entre 22 et 25 ans.

Près des trois quarts (72 %) sont hébergés chez leurs parents, quand 10 % vivent dans un logement autonome. Deux pourcents sont sans domicile fixe.

Ces 120 jeunes reçus en premier accueil sont moins d'un sur dix à être en emploi ou en formation et 1 % est scolarisé. La plus grande partie est demandeur d'emploi non inscrit à Pôle Emploi (40 %).

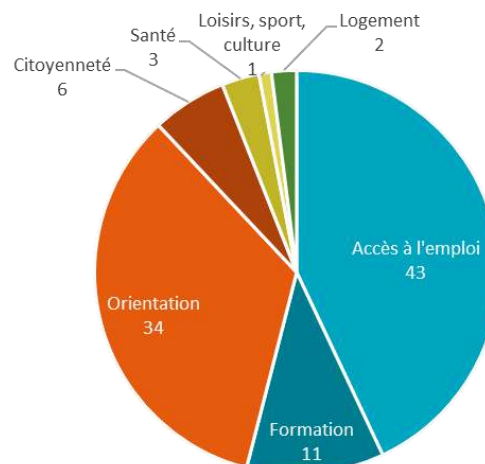
83 % déclarent ne pas être mobiles au-delà de leur commune ou canton de résidence, mais 38 % ont le permis B et 36 % possèdent une voiture ou une moto.

Graph. 27. Répartition des jeunes accompagnés selon le sexe en 2020 (%)



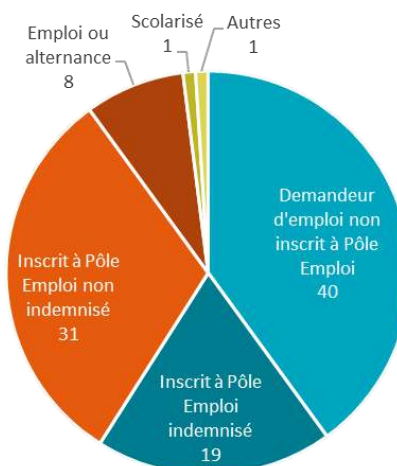
Sources : Mission locale La Rochelle Ré Pays d'Aunis – ORS N-A

Graph. 28. Thématiques de l'accompagnement des 250 jeunes accompagnés en 2020 (%)



Source : Mission locale La Rochelle Ré Pays d'Aunis – ORS N-A

Graph. 29. Situation des 120 jeunes reçus en premier accueil en 2020 (%)



Source : Mission locale La Rochelle Ré Pays d'Aunis – ORS N-A

Quelles données d'intérêt ...

- Un risque de fragilité chez les personnes âgées qui concerne plus de quatre retraités sur dix, voire six sur dix dans certaines communes.
- Une proportion un peu moins importante de personnes âgées bénéficiant du minimum vieillesse que dans le département et la région et près d'une personne de 75 ans et plus sur dix considérée comme pauvre.
- Environ une personne de 75 ans et plus sur dix bénéficiaire de l'APA à domicile, avec des différences marquées selon la commune
- Une proportion de bénéficiaires de l'AAH deux fois moins élevée en Aunis Atlantique qu'en Charente-Maritime ...
- ... mais une proportion comparable de bénéficiaires de l'AEEH
- Plus de 400 jeunes de 15-24 ans d'Aunis Atlantique (16 %) non insérés, 250 jeunes accompagnés par la Mission locale en 2020, et 120 jeunes reçus en premier accueil.

... pour quels besoins sociaux sur quels territoires

La totalité des communes d'Aunis Atlantique est confrontée aux besoins potentiels présentés dans le tableau ci-dessous. Néanmoins, les données statistiques mettent parfois en évidence des situations plus ou moins contrastées par rapport à la moyenne observée sur l'ensemble du territoire. Le tableau ci-dessous identifie ses spécificités en indiquant les communes statistiquement plus concernées et celles qui le sont moins.

Besoins	Statistiquement +	Statistiquement -
Améliorer le repérage du handicap, dès la petite enfance mais également chez les adultes, notamment hors Marans		
Lutter contre l'isolement des personnes âgées : - Améliorer le repérage des situations de vulnérabilité et des situations de rupture - Améliorer la mobilité pour les questions d'accès aux soins, à la culture et aux loisirs, à l'alimentation (aide alimentaire et courses) - Proposer des activités culturelles et des loisirs adaptés : développer le « aller vers » en organisant des visites de courtoisie, coordonner un programme d'activité avec les centres socio-culturels du territoire et le tissu associatif - Proposer des logements inclusifs/partagés - Liens à construire avec le dispositif MONALISA (MSA, CARSAT, ARS)	Le Gué-d'Alléré, Cramchaban, La Ronde, Courçon, Angliers, Saint-Jean-de-Liversay, Longèves, Taugon, Ferrières	Benon, Saint-Cyr-sur-Doret, La Grèves-sur-Mignon, Villedoux, Saint-Sauveur-d'Aunis, La Laigne, Andilly
Une réflexion autour de l'habitat des personnes âgées : repérage des logements inadaptés, adaptation des logements, développement de l'offre de logements alternatifs/hybrides (habitat regroupé, habitat inclusif...)		
Accompagnement des aidants familiaux - Organiser des échanges entre aidants - Proposer des lieux d'échanges - Développer l'offre de répit pour les aidants		



Besoins	Statistiquement +	Statistiquement -
Une coordination nécessaire entre les acteurs intervenant sur le champ de l'autonomie des personnes âgées pour développer le bien vieillir en créant du lien entre les acteurs pour le repérage, l'accompagnement, la prise en charge, et l'aide aux aidants.		
Renforcer la coordination et l'inter connaissance des acteurs accompagnant des jeunes vers l'éducation/formation, l'insertion et l'employabilité		
Renforcement ou développement des aides pour le financement d'études <i>via</i> des bourses accordées aux étudiants		
Développer des projets culturels/sportifs permettant de mobiliser les jeunes dans les communes ou sur l'ensemble du territoire		

Ce qu'en disent les acteurs du territoire

Besoins identifiés par les acteurs	Réponses, initiatives et projets identifiés sur le territoire
Habitat / logement pour les personnes en situation de handicap - Adaptation des logements - Manque de logements <u>sociaux</u> adaptés - Besoin de petites structures intermédiaires pour PA en situation de handicap ou en perte d'autonomie - Pas de solution pour les personnes en situation de handicap de 60 ans et plus, qui sont orientées vers les EHPAD ce qui n'est pas adapté. Difficultés accrues pour ceux souffrant de troubles psychiatriques - Des soucis pour les 20 ans et plus à la sortie de l'IME ou IM-PRO	Des initiatives pas assez nombreuses par rapport aux besoins - La Villa Amélie : habitat partagé-inclusif (EHPAD St Rogatien) - Peu d'unités spécialisées (par exemple l'EHPAD TREMA à Saint-Sauveur)
Mobilité des personnes en situation de handicap Recenser les besoins et les demandes spécifiques. Travailler avec les acteurs mais surtout les mairies et les CCAS. Réfléchir sur les solutions pour des transports solidaires	Travail sur la mobilité en cours avec la prise de compétence de la CdC Aunis Atlantique
Accueil enfant en situation de handicap en crèche et périscolaire.	- Convention Territoriale Générale (CTG) Aunis Atlantique / « réseau famille-handicap » : formation « une souris verte » pour l'accueil des enfants en situation de handicap en structures de petite enfance. 2 professionnels formés dans chaque crèche du territoire. - « Bonus inclusion handicap » pour les structures accueillant des jeunes enfants en situation de handicap, versé par la CAF - Difficultés des SAAD à répondre aux besoins (recrutements difficiles, difficultés matérielles, notamment en voitures pour les déplacements)



Besoins identifiés par les acteurs	Réponses, initiatives et projets identifiés sur le territoire
Répits des parents et aidants dans l'accompagnement des <u>personnes en situation de handicap</u>. Peu d'hébergement temporaire pour soulager les aidants, par exemple en EHPAD	- Répit des parents et enfants en situation de handicap : Handi-sitting 17 - Répit ponctuel par les associations d'aide à domicile soutenu par la CAF avec des tarifs adaptés aux situations socioéconomiques - Temps d'échanges et de rencontres autour du handicap en octobre 2022, pour sensibiliser les élus
Connaissance des acteurs et dispositifs existant sur la question du <u>handicap</u>. Savoir qui fait quoi. Identifier les associations, acteurs du champ du handicap intervenant sur le territoire Des liens à faire avec la CPTS	Pôle départemental ressource handicap (MDPH, ARS, MSA, CAF, Education nationale) : - Accompagner les parents pour solutions d'accueil extra scolaire et péri scolaire - Accompagner les professionnels confrontés aux questions de handicap
Accès aux droits pour les <u>personnes en situation de handicap</u> dont l'accès au travail et l'accès aux activités culturelles et loisirs - Mauvaise connaissance des droits - Abandons des démarches par épuisement - Complexité des critères et maquis des différents intermédiaires/intervenant - Diversité des aides existantes, éparpillement - Accès à une diagnostic global et orientation	Accompagnement de la PTA et de la Communauté 360 (recherche de solutions concrètes avec l'aide de professionnels dédiés, accompagnement à l'exercice effectif des droits pour activer les réponses et éviter les ruptures de parcours)
Estimer/recenser les besoins ressentis auprès des personnes et acteurs concernés.	
Faire connaître les activités de loisir à destination des <u>personnes en situation de handicap</u>	Temps d'échanges et de rencontres autour du handicap en octobre 2022. Un temps spécifique de sensibilisation sur le handisport et le sport adapté
Personnes en situation de handicap Les transitions crèche-école ou IME-MAS, ou adulte-personnes âgées sont difficiles : difficulté pour les parents pour remplir les obligations administratives pour des reconnaissances, pour mener à bien les projets :	
Une offre de soin limitée (CH Marius Lacroix) et un accès difficile lié aux questions de mobilité (besoin d'une aide extérieure pour toute activité). Le « Aller vers » en santé mentale : manque d'acteurs qui vont vers les populations	Camion Santé En Mouvement pour les questions de vaccination, de dépistage organisé du cancer, de santé sexuelle et de vie affective, financé par le GHT
Recours à l'outil informatique/Internet	Présence sur le territoire de deux Maisons France Services Interventions de deux conseillers numériques en itinérance avec le CIAS
Repérage et reconnaissance du <u>handicap</u> des jeunes enfants Isolement et acceptabilité par les parents. Liens compliqués entre l'école et les professionnels de santé	Champ d'intervention de la PMI



Besoins identifiés par les acteurs	Réponses, initiatives et projets identifiés sur le territoire
Accompagnement à la parentalité. Créer des liens de confiance entre les institutions et les parents	
Isolement social Impact important de la pandémie sur l'isolement Effondrement des demandes d'aide Isolement des personnes seules à domicile difficilement quantifiable. Un repérage difficile.	Registre des personnes sensibles et vulnérables : enquête par questionnaire sur l'ensemble de la population. Registre tenu par les CCAS et les mairies
Pas de permanence ou de déplacements d' assistantes sociales dans les résidences autonomie donc pas de remonté des besoins.	Permanence d'assistantes sociales à Marans et Courçon
Repérage des situations de vulnérabilité des personnes âgées.	- CPTS pour mobiliser les professionnels de santé - Sensibiliser les SPASAD (Escale, A2mains) : utilisation de la démarche OMS-grille de dépistage - Identifier les actions de prévention à mettre en place - Place importante des secrétaires de mairie, contact privilégié par le PA et leur famille. - Accentuer la mobilisation des CSC
Manque de disponibilités des acteurs intervenant à domicile Un manque d'intervenants lié à des difficultés de recrutement, et à un gros turn-over difficilement acceptable par les bénéficiaires. Un recours fréquent à l'intérim et un manque de formation des intervenants. Recours à l'intérim Difficultés accrues dans certains lieux éloignés (St-Cyr-du-Doret par exemple). Des ADMR soumis aux difficultés de recrutement (conditions de travail difficiles, rémunération, type de contrat)	
Nutrition : accès à la banque alimentaire difficile pour les personnes âgées non mobiles.	Portage de repas à domicile : un service important qui crée du lien social et permet le repérage des situations de vulnérabilité EHPAD de Marans ouvre l'accès aux repas pour les non-résidents. Nécessité d'être mobile La pharmacie de La Ronde développe la télémedecine, mais il reste la question de la mobilité pour se rendre à la pharmacie.
Manque de réponses pour les personnes âgées en situation de handicap . L'EHPAD comme seule solution. Les résidences autonomie en reçoivent également bien que cela ne soit pas adapté.	Diffuser des docs/plaquette de communication aux populations concernées pour décrire les ressources existantes sur le territoire. Diffusion dans les boites à lettre ou <i>via</i> les journaux locaux.
Difficultés d'accès à un logement pour les jeunes adultes	



LEXIQUE

Allocation Adulte Handicapé (AAH) : Créée par la loi n° 75-534 du 30 juin 1975, l'AAH vise à garantir un minimum de ressources aux personnes en situation de handicap pour qu'elles puissent faire face aux dépenses de la vie courante. Elle est attribuée, sous conditions de ressources, aux personnes dont le taux d'incapacité est au moins égal à 80 % et à celles dont le taux est compris entre 50 et 79 %, et qui sont, compte tenu de leur situation, reconnues dans l'impossibilité de se procurer un emploi. L'AAH est un minimum social financé par l'État, versée par la Caisse d'allocations familiales (Caf) ou la Mutualité sociale agricole (MSA).

Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) : L'AEEH est une prestation familiale financée par la sécurité sociale, versée aux personnes qui ont la charge d'un enfant de moins de 20 ans en situation de handicap. Elle est destinée à compenser les frais d'éducation et de soins apportés à un enfant handicapé. Depuis le 1er janvier 2006, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) remplace l'allocation d'éducation spéciale (AES).

Prestation de compensation du handicap (PCH) : La prestation de compensation du handicap (PCH) est une aide financière versée par le département. Elle permet de rembourser les dépenses liées à votre perte d'autonomie. La PCH comprend 5 formes d'aides (humaine, technique, aménagement du logement, transport, aide spécifique ou exceptionnelle, animale). Son attribution dépend de votre degré d'autonomie, de votre âge, de vos ressources et de votre résidence. La PCH est attribuée à vie si votre état de santé ne peut pas s'améliorer.

La PCH succède à l'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACT), permettant d'assumer les frais occasionnés par l'emploi d'une tierce personne pour aider le bénéficiaire en situation de handicap dans les actes du quotidien. Elle a été remplacée le 1er janvier 2006 par la prestation de compensation du handicap (PCH) mais les anciens allocataires peuvent continuer à en bénéficier.

Minimum vieillesse : Depuis janvier 2006, le minimum vieillesse est remplacé par l'allocation de solidarité pour les personnes âgées (ASPA). Le minimum vieillesse est une prestation sociale versée sans contrepartie de cotisation. Il est attribué aux personnes qui n'ont pas ou ont peu cotisé à un système d'assurance sociale et qui ne bénéficient pas de la retraite de base.

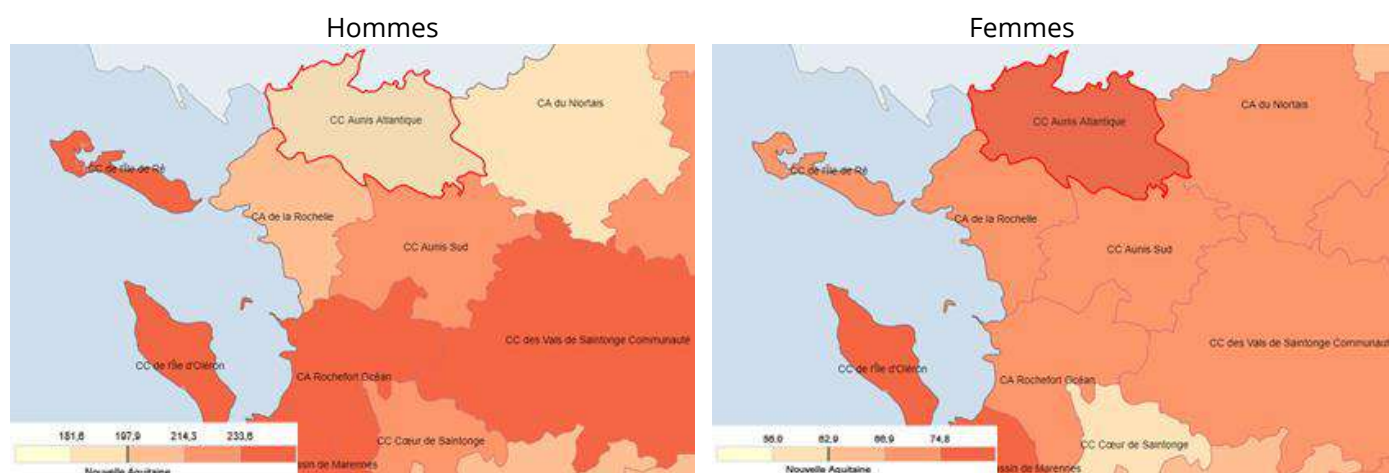
Risque de fragilité : trois facteurs sont pris en compte pour mesurer le score de fragilité : l'âge (de 0 à 3 points selon la classe d'âge), le bénéfice d'une pension de réversion (3 points), l'exonération de la CSG (4 points). Un score individuel est calculé en additionnant le nombre de point obtenu pour chaque item. Une personne retraitée du régime général présentant un score individuel de fragilité supérieur ou égal à 3 est considérée comme à risque de fragilité.

APA domicile : L'APA (allocation personnalisée d'autonomie) à domicile aide à payer les dépenses nécessaires pour rester vivre à domicile, en résidence autonomie ou en accueil familial, malgré la perte d'autonomie. L'APA est versée par le conseil départemental.

VI. Santé : offre de soins, recours, mortalité et morbidité, travail et environnement

Sur la période 2012-2016, les niveaux masculins de mortalité prématurée évitable par des actions de prévention pour Aunis Atlantique sont comparables aux moyennes observées en Charente-Maritime. Chez les femmes, l'écart constaté avec la moyenne départementale n'est pas significatif. Il est à noter l'écart important entre la mortalité masculine et la mortalité féminine : sur la période, 23 hommes sont décédés chaque année avant 75 ans pour une cause liée aux pratiques de prévention primaire pouvant théoriquement être évitée, contre 9 femmes en moyenne. Ainsi, sur la période, le taux de mortalité prématurée évitable par des actions de prévention atteint 190 décès annuels en moyenne pour 100 000 hommes (226 en Charente-Maritime et 198 en Nouvelle-Aquitaine), contre un taux correspondant de 76 femmes (71 en Charente-Maritime et 63 en Nouvelle-Aquitaine). Ces taux ne diffèrent pas statistiquement des moyennes nationales.

Fig. 14. Taux annuels moyens de mortalité prématurée évitable par des actions de préventions pour 100 000 habitants (période 2012-2016)



SANTÉ

	Aunis Atlantique	Département	Valeur communale +	Valeur communale -
Densité de médecins généralistes (pour 100 000 hab)	96,1	113,0	-	-
Densité de chirurgiens-dentistes	26,5	56,7	-	-
Densité d'infirmiers libéraux	159,0	186,0	-	-
Densité de masseurs-kinésithérapeutes	122,6	125,1		
Places en EHPAD (hébergement permanent)	208,3	100,6	(pour 1 000 hab ≥ 75 ans)	
Places en unité Alzheimer (hébergement permanent)	40	15	(pour 1 000 hab ≥ 75 ans)	
Places en IME (pour 1 000 hab de moins de 20 ans)	10,3	5,2		
Places en ESAT (pour 1 000 hab de 20-59 ans)	3,9	4,0		
Places d'accueil pour jeunes enfants	69,6	69,6	St-Sauveur-d'Aunis (129,7)	La Laigne (12,2)
Hospitalisations en médecine homme	97,6 ‰	111,0 ‰		
Hospitalisations en médecine femme	75,0 ‰	82,5 ‰		
Mortalité générale homme (pour 100 000 hab)	1 254	1 155		
Mortalité générale femme (pour 100 000 hab)	822	672		
ALD toute cause homme (pour 100 000 hab)	26 406	26 090		
ALD toute cause femme (pour 100 000 hab)	19 579	19 426		

A. Offre de soins et offre médico sociale

Professions de santé libérales

Au 1^{er} janvier 2019, la densité en **médecins généralistes** était de 96 pour 100 000 habitants (n=29), soit un taux inférieur à la densité départementale (113 MG/100 000 hab), et régionale (106 MG/100 000 hab). Ramenée à la population de 75 ans et plus, cette densité est plus élevée que sur les territoires de comparaison : 1 162 pour 100 000 habitants de 75 ans et plus en Aunis Atlantique, contre 883 en Charente-Maritime et 923 en Nouvelle-Aquitaine.

En 2018, sur le territoire, 6,7 % de la population (soit 1 989 habitants) appartient à une commune dont l'**Accessibilité potentielle localisée** (APL) à un médecin généraliste de moins de 65 ans est inférieure à 2,5 consultations et visites potentiels par an et habitant.

Au 1^{er} janvier 2019, huit **chirurgiens-dentistes** exerçaient sur le territoire, soit une densité de 26,5 pour 100 000 habitants, inférieure à la densité départementale (56,7 dentistes pour 100 000 habitants) et régionale (56,4 dentistes pour 100 000 habitants).

Les **infirmiers** libéraux étaient 48 à exercer en Aunis Atlantique en 2019, pour une densité de 159 pour 100 000 habitants, inférieure à celle de Charente-Maritime (186) et celle de Nouvelle-Aquitaine (229,9). Ils sont 37 au 1^{er} janvier 2022.

Enfin, une seule **sage-femme** libérale exerce sur le territoire pour une densité sensiblement plus faible (6,5 sages femmes pour 100 000 habitants) qu'en Charente-Maritime (17,5) et qu'en Nouvelle-Aquitaine (18,8).

Pour les **masseurs-kinésithérapeutes**, les écarts de densité avec le niveau départemental sont moindres. De plus, leur nombre est passé de 37 au 1^{er} janvier 2019 à 40 au 1^{er} janvier 2022.

Enfin la densité en **orthophonistes** est plus élevée en Aunis Atlantique qu'en Charente-Maritime.

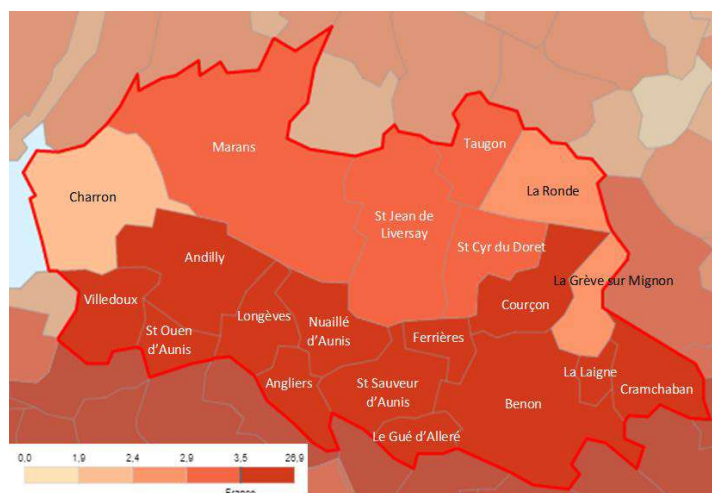
Tableau 5. Effectifs et densité des professionnels de santé libéraux au 1^{er} janvier 2019 (pour 100 000 habitants)

	Aunis Atlantique		Charente-Maritime	
	Nbre	Densité	Nbre	Densité
Médecins généralistes	33*	96,1	731	113,0
Chirurgiens-dentistes	8	26,5	367	56,7
Sage-femmes	1	6,5	59	17,5
Infirmiers	37*	159,0	1 203	186,0
Masseurs-kinésithérapeutes	40*	122,6	809	125,1
Psychologues	7	23,2	205	31,7
Orthophonistes	10	33,1	200	30,9
Spécialistes libéraux	0	-	518	80,1
Ophthalmologues	0	-	48	7,4
Psychiatres	0	-	33	5,1
Pédiatres	0	-	23	3,6
Gynécologues	0	-	15	2,3
Cardiologues	0	-	53	8,2
Dermatologue	0	-	53	8,2
Officines de pharmacie	9	29,8	220	34,0

Sources : outil OR2S, RPPS, ADEL, Insee RP 2018

* Effectifs des médecins généralistes, infirmiers et masseurs-kinésithérapeutes libéraux vérifiés sur Amélie.fr en janvier 2022.

Fig. 15. Accessibilité potentielle localisée au médecin généraliste de moins de 65 ans dans les communes d'Aunis Atlantique en 2018 (nombre de consultations potentielles estimées)



SNIR-AM 2018, EGB 2018, CNAM-TS, RP 2017

Accompagnement et prise en charge des personnes âgées

La Communauté de communes Aunis Atlantique compte 511 places d'hébergement permanent en EHPAD, soit 208 places pour 1 000 habitants de 75 ans et plus. C'est deux fois plus qu'en Nouvelle-Aquitaine (100 places pour 1 000 habitants). Il faut y ajouter 80 places d'hébergement dans des établissements pour personnes âgées autre que les EHPAD. Pour cette offre comme pour les places en accueil de jour, ou les places consacrées à la maladie d'Alzheimer (en hébergement permanent, hébergement temporaire ou accueil de jour), les capacités disponibles sur le territoire sont plus importantes qu'en Charente-Maritime et Nouvelle-Aquitaine.

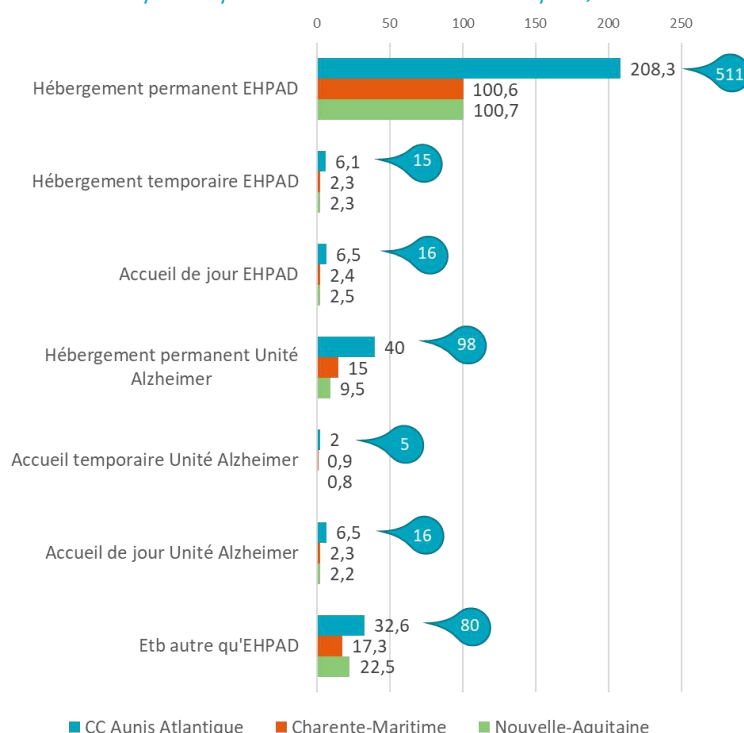
Accompagnement et prise en charge du handicap

Aunis Atlantique compte 58 places d'Esat, pour un taux de 3,9 places pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans, comparable à ceux de Charente-Maritime (4,0 ‰) et de Nouvelle-Aquitaine (4,0 ‰).

Avec 87 places, le taux de places en IME est deux fois plus élevé qu'en Charente-Maritime et Nouvelle-Aquitaine : 10,3 ‰ habitants de moins de 20 ans, contre 5,2 ‰ et 4,5 ‰.

Le territoire ne dispose ni de SAVS, ni de Samsah, ni de Mas, ni de Fam, ni de FDV, ni d'Itep..

Graph. 30. *Etablissements pour personnes âgées (nombre de places pour 1 000 hab de 75 ans et plus)*



ARS NA, Drees Finess, Insee RP 2017- ORS N-A

B. Recours aux soins

Hospitalisations

Un peu plus de 2 500 hospitalisations à temps plein en médecine ont été enregistrées pour des habitants d'Aunis Atlantique, en 2019. Avec 1 328 hospitalisations, le taux pour les hommes est de 97,6 pour 1 000 habitants, ce qui est moins important qu'en Charente-Maritime et Nouvelle-Aquitaine. Pour les femmes, ce taux, également moins élevé que dans les territoires de comparaison, est de 75 pour 1 000 habitantes.

Le même nombre d'hospitalisations à temps plein en chirurgie est comptabilisé. L'écart entre les femmes et les hommes est faible comparativement à l'écart observé sur les hospitalisations en médecine. De plus, les taux sont comparables aux taux observés en Charente-Maritime et Nouvelle-Aquitaine.

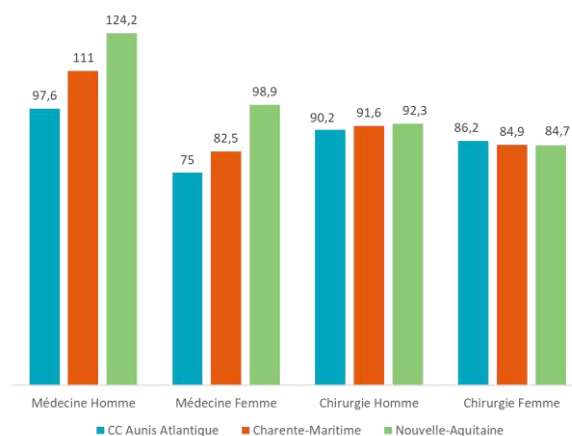
Les hospitalisations en psychiatrie générale à temps complet qui concernent les habitants de la Communauté de communes sont au nombre de 2 187 en 2019. Le taux est de 114,8 pour 1 000 hommes, et de 82,3 pour 1 000 femmes, ce qui est très inférieur aux moyennes départementale et régionale.

Les hospitalisations en psychiatrie infanto juvénile à temps plein qui concernent les habitants d'Aunis Atlantique sont au nombre de 553. Le taux de 111,7 pour 1 000 habitants de moins de 17 ans chez les hommes est très supérieur au taux observé pour les femmes (44,2 ‰), ainsi qu'aux taux départemental et régional.

La psychiatrie ambulatoire générale a concerné 122 habitants d'Aunis Atlantique sur 1 000 (1 391 actes), et 127 habitantes d'Aunis Atlantique sur 1 000 (1 444 actes). Ces taux sont nettement inférieurs aux taux départemental et régional.

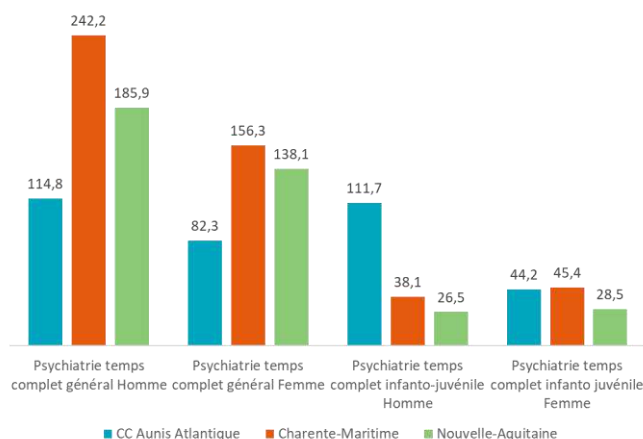
C'est également le cas pour la psychiatrie ambulatoire infanto juvénile.

Graph. 31. Taux d'hospitalisation en médecine en 2019 (pour 1 000 habitants)



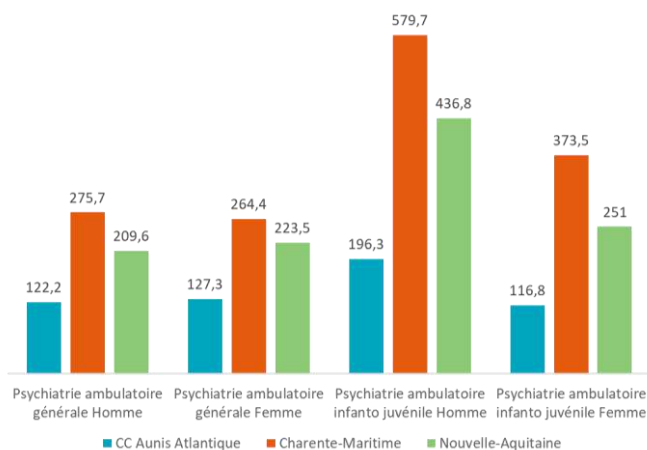
Source : ATIH PMSI MCO, Insee RP 2014, 2019 – ORS N-A

Graph. 32. Taux d'hospitalisation en chirurgie en 2019 (pour 1 000 habitants)



Source : ATIH PMSI MCO, Insee RP 2014, 2019 – ORS N-A

Graph. 33. Prises en charge en ambulatoire en psychiatrie générale et infanto juvénile (taux standardisés pour 1 000 hab)



Source : ATIH PMSI MCO, Insee RP 2014, 2019 – ORS N-A

Passages aux urgences

Près de 5 000 passages aux Urgences sont attribués aux habitants d'Aunis Atlantique (572 concernant les 75 ans et plus), ce qui représente un taux de 16,1 passages pour 100 habitants. C'est moins qu'en Charente-Maritime (23,6 %) ou qu'en Nouvelle-Aquitaine (22,2 %).

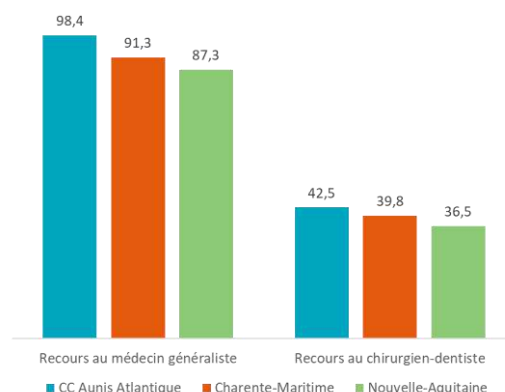
Dans près d'un tiers des cas, ce passage a été suivi d'une hospitalisation. Chez les 75 ans et plus, cette proportion est deux fois plus importante (63,8 % contre 31,2 %).

Recours aux professionnels de santé libéraux

Les habitants d'Aunis Atlantique sont plus nombreux à avoir consulté un **médecin généraliste dans l'année** au moins une fois dans l'année : 98 % contre 91 % en Charente-Maritime et 87 % en Nouvelle-Aquitaine.

Ils sont 43 % à avoir consulté le **chirurgien-dentiste libéral dans l'année** au moins une fois, ce qui est légèrement plus qu'en Charente-Maritime (40 %) et Nouvelle-Aquitaine (37 %).

Graph. 34. *Recours au médecin généraliste et au chirurgien-dentiste dans l'année en 2019 (%)*



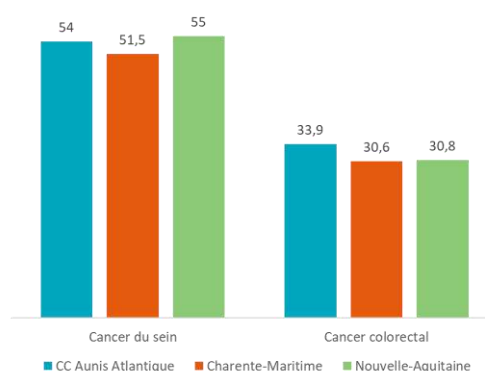
Source : Cartosanté, SNDS, Insee RP 2017 – ORS N-A

C. Dépistages organisés

2 118 femmes d'Aunis Atlantique ont participé au **dépistage organisé du cancer du sein**, soit 54 % des femmes de 50 à 74 ans.

2 379 personnes d'Aunis Atlantique ont participé au **dépistage organisé du cancer colorectal**, soit 34 % des personnes de 50 à 74 ans.

Graph. 35. *Taux de participation aux dépistages organisés selon la localisation (pour 100 femmes/personnes de 50-74 ans – 2018-2019)*



Source : Centre de coordination des dépistages des cancers de N-A – ORS N-A

D. Etat de santé

Mortalité

La **mortalité générale** des hommes comme des femmes est plus élevée dans la Communauté de communes qu'en moyenne en France.

En revanche, les données de **mortalité prématurée**, qu'il s'agisse de la mortalité prématurée évitable, de la **mortalité prématurée évitable** par la prévention, ou évitable par le soin, sont au pire au même niveau que les niveaux de mortalité prématurée observée en Charente-Maritime, notamment chez les hommes.

Généralement, les niveaux de mortalité des hommes sont plus élevés que ceux observés chez les femmes. Ce n'est pas le cas pour la **mortalité prématurée évitable par le soin**.

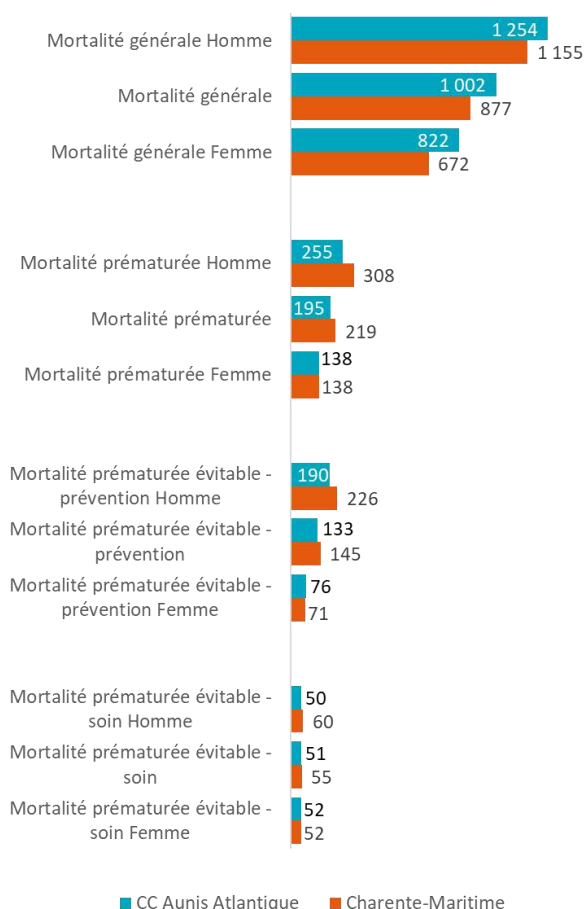
Quelle que soit la cause, la comparaison de cette période (2012-2016) à la période précédente (2008-2012) ne met pas en évidence une évolution significative de la mortalité prématurée

Chez les hommes, la première cause de mortalité est le cancer, devant de peu les maladies de l'appareil circulatoire. La comparaison avec la situation nationale ne met pas en évidence de différence significative de mortalité.

Chez les femmes, la mortalité liée à l'appareil circulatoire devance la mortalité par cancer. La comparaison avec la situation nationale ne met pas en évidence de différence significative de mortalité.

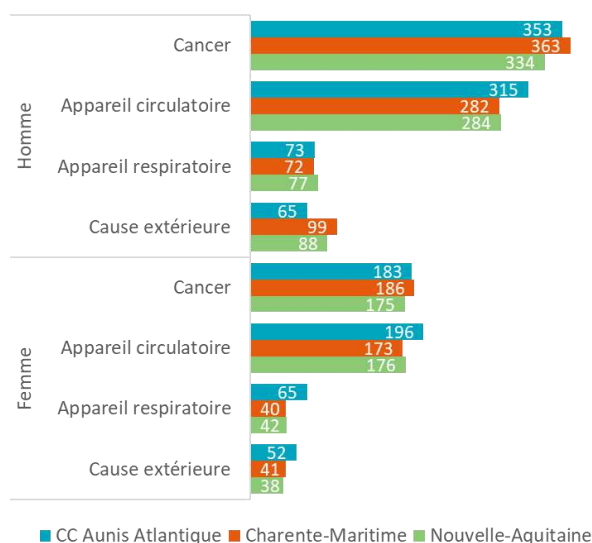
Les situations divergent entre les hommes et femmes pour ce qui est de la mortalité liée à l'appareil respiratoire et de la mortalité par cause extérieure : les niveaux de mortalité masculine sont toujours plus élevés que les niveaux féminins. A noter également que chez les femmes, seule la mortalité liée à l'appareil respiratoire est significativement plus élevée que la mortalité nationale.

Graph. 36. Taux annuel moyen de mortalité standardisé pour 100 000 habitants (période 2012-2016)



Source : Inserm CepiDc, Insee RP 2014 – ORS N-A

Graph. 37. Causes de mortalité - taux standardisés annuels moyens pour 100 000 hommes/femmes (période 2012-2016)



Source : Inserm CepiDc, Insee RP 2014 – ORS N-A

Sur la période, la mortalité par suicide ne diffère pas du niveau national. Elle concerne 14,1 personnes sur 100 000 habitants, ce qui représente en moyenne quatre personnes par an.

La mortalité par accident de la circulation ne diffère pas non plus de la moyenne nationale. Sur la période 2012-2016, deux décès en moyenne par an sont comptabilisés, soit un taux de 9,3 pour 100 000 habitants.

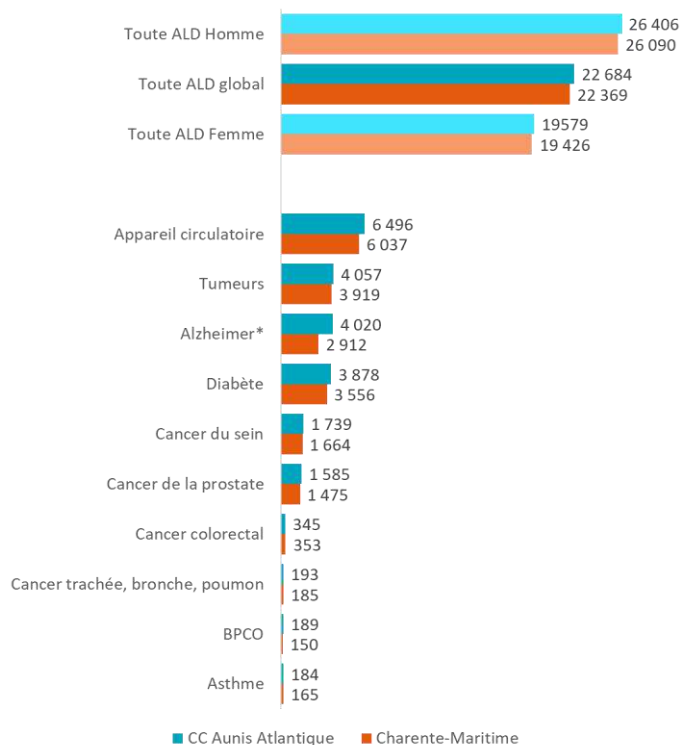
Morbidité

La morbidité est abordée par le biais des Affections Longue Durée (ALD). Les ALD constituent

En 2020, 6 362 ALD ont été comptées sur le territoire, soit un taux standardisé de 22 684 pour 100 000 habitants, significativement inférieur au taux national. Les hommes sont plus fréquemment concernés que les femmes : 26 406 pour 100 000 hommes (3 364 ALD) contre 19 579 pour 100 000 femmes (2 998 ALD).

Globalement les taux observés sur le territoire sont assez proches des taux départementaux. Les plus gros écarts concernent les ALD appareil circulatoire, en défaveur d'Aunis Atlantique, puis l'ALD diabète, encore en défaveur de la CC. Mais l'écart le plus important concerne le taux d'ALD Alzheimer, toujours en défaveur de la CC. Ce sont les ALD appareil circulatoire qui sont les plus fréquentes, puis les tumeurs et le diabète, qui concernent chacune plus de 1 000 personnes, sur la Communauté de communes Aunis Atlantique, en 2020.

Graph. 38. Taux d'ALD standardisé pour 100 000 habitants en Aunis Atlantique en 2020



* : Taux standardisé pour 100 000 habitants de 65 ans et plus
Source : Cnamts, CCMSA, Insee RP 2014 – Réalisation : ORS N-A

Tableau 6. Prévalence des ALD en Aunis Atlantique en 2020 (effectifs)

	Hommes	Femmes	TOTAL
Appareil circulatoire	1 150	676	1 826
Tumeurs	562	550	1 112
Diabète type 2	-	-	1 074
Cancer du sein	-	251	251
Alzheimer	53	166	219
Cancer de la prostate	192	-	192
Cancer colorectal	-	-	96
Trachée, bronche, poumon	-	-	52

Source : Cnamts, CCMSA, Insee RP 2014 – ORS N-A

E. Qualité de l'environnement

Pollution industrielle

Sur le territoire Aunis Atlantique, en 2018, deux installations IED ont été recensées. La première concerne une installation agricole, située sur la commune de Marans, et la seconde est une installation industrielle, située à Saint-Jean-de-Liversay.

Qualité des sols

L'inventaire des sites et sols pollués recense un lieu à Marans, seul concerné dans la Communauté de commune.

Qualité de l'air

Sur le territoire, en 2016, les **émissions de NOx** sont estimées à 810 tonnes, ce qui correspond à 1 833,6 kg par km² et par an.

C'est un peu moins qu'en moyenne en Charente-Maritime (2 014,7 kg/km²/an), mais plus que dans la région (1 478,6 kg/km²/an). La même année, les émissions de **particules fines PM10** ont été estimées à 278 tonnes par an, soit un taux par km² et par an s'élevant à 630,4 kg. C'est un peu plus qu'en moyenne dans le département (614,9 kg/km²/an) et beaucoup plus qu'au niveau régional (415,8 kg/km²/an).

De plus, 150 tonnes de **particules fines PM2.5** ont été émises sur le territoire la même année, soit 339,3 kg par km². Cette estimation est un peu moins élevée que l'estimation départementale (350,6 kg/km²/an), mais plus élevée que l'estimation régionale (257,2 kg/km²/an).

Qualité de l'eau

Quel que soit l'indicateur pris en compte, la qualité de l'eau répond aux normes en vigueur avec des valeurs toujours inférieures aux seuils en vigueur, sur l'ensemble des unités de distribution (UDI).

F. Accidents du travail et maladies professionnelles

En 2018, 172 **accidents du travail** ont été comptabilisés dans les entreprises installées sur la CC Aunis Atlantique, soit un **indice de fréquence** de 61,8 ‰ salariés. Cet indice est plus élevé qu'en Charente-Maritime (46,1 ‰) et en Nouvelle-Aquitaine (42,2 ‰).

Cet indice de fréquence n'est pas disponible pour tous les secteurs d'activité, faute d'effectifs suffisants (Industrie de la métallurgie, Industrie de la chimie, du caoutchouc et de la plasturgie, les activités de services I).

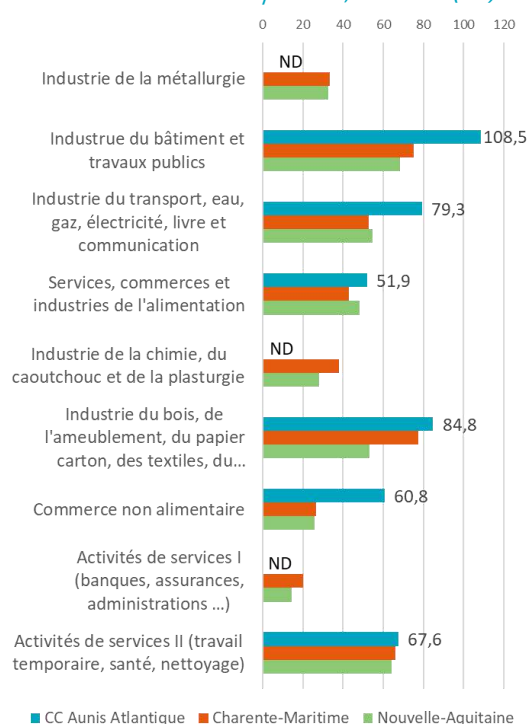
Le secteur le plus concerné par les accidents du travail est l'industrie du bâtiment et travaux publics, avec un indice de fréquence s'élevant à 108,5 ‰ (41 accidents du travail), ce qui est plus élevé qu'en moyenne en Charente-Maritime (75 ‰) et en Nouvelle-Aquitaine (68,3 ‰). C'est ensuite dans l'industrie du bois, de l'ameublement, du papier carton, des textiles, du vêtement, des cuirs et peaux, et des pierres et terres de feu, que l'indice de fréquence est le plus élevé (84,8 ‰, 19 accidents du travail).

Le troisième secteur d'activités le plus touché est celui de l'industrie du transport, eau, gaz, électricité, livre et communication, avec un indice de fréquence de 79,3 ‰ pour 18 accidents du travail.

En 2018, 13 **maladies professionnelles** ont été reconnues sur le territoire d'Aunis Atlantique, soit un indice de fréquence de 4,7 ‰ salariés, plus élevé qu'en Charente-Maritime (3,1 ‰) et qu'en Nouvelle-Aquitaine (3,7 ‰). La totalité de ces maladies professionnelles sont des troubles musculosquelettiques.

Les **accidents de trajet** ont concerné 19 salariés, soit un indice de fréquence pour Aunis Atlantique de 6,8 ‰, plus élevé qu'en Charente-Maritime (4,7 ‰) et qu'en Nouvelle-Aquitaine (4,9 ‰).

Graph. 39. *Indice de fréquence des accidents du travail par secteur d'activités en Aunis Atlantique, Charente-Maritime et Nouvelle-Aquitaine, en 2018 (‰)*



Source : CARSAT, 2018 – ORS N-A



Quelles données d'intérêt ...

- Des densités de professionnels de santé libéraux moins élevées que dans le département,
- Une accessibilité potentielle au médecin généraliste moindre qu'au niveau national dans les communes plus au nord de la Communauté de communes
- ... mais un recours au médecin généraliste et au chirurgien-dentiste dans l'année un peu plus fréquent !
- Une offre en hébergement permanent ou temporaire, et en accueil de jour pour personnes âgées beaucoup plus élevée qu'en Charente-Maritime.
- Une offre d'accueil pour les personnes en situation de handicap plus élevée pour les moins de 20 ans (en IME) et comparable au niveau départemental pour les plus de 20 ans (ESAT).
- Des hospitalisations à temps plein en médecine moins fréquentes en Aunis Atlantique que dans le département
- Des hospitalisations à temps plein en psychiatrie générale très inférieures qu'en Charente-Maritime et Nouvelle-Aquitaine, chez les hommes comme chez les femmes...
- ... tandis que les hospitalisations en psychiatrie infanto-juvéniles sont comparables chez les filles et plus élevées chez les garçons.
- Des prises en charge en ambulatoire en psychiatrie moins fréquentes quel que soit le sexe chez les adultes comme chez les enfants.
- Un passage aux urgences hospitalières moins fréquent et débouchant plus fréquemment sur une hospitalisation.
- Une mortalité générale plus élevée que dans le département chez les hommes et chez les femmes, mais une mortalité prématurée comparable.
- Une sur mortalité liée à l'appareil respiratoire chez les femmes.
- Des taux défavorables pour les ALD appareil circulatoire, et diabète.
- De plus fort taux de particules fines qu'au niveau régional et que dans le département pour les PM10.
- Malgré les effectifs faibles qui poussent à la prudence, les accidents du travail, les maladies professionnelles, et les accidents de trajet paraissent plus fréquents dans les entreprises installées dans la communauté de communes que dans le département.

... pour quels besoins sociaux sur quels territoires

La totalité des communes d'Aunis Atlantique est confrontée aux besoins potentiels présentés dans le tableau ci-dessous. Néanmoins, les données statistiques mettent parfois en évidence des situations plus ou moins contrastées par rapport à la moyenne observée sur l'ensemble du territoire. Le tableau ci-dessous identifie ses spécificités en indiquant les communes statistiquement plus concernées et celles qui le sont moins.

Besoins	Statistiquement +	Statistiquement -
Une articulation à faire avec le CLS Aunis Atlantique		
Une nécessaire information des professionnels de santé et de la population sur les ressources du territoire en matière de santé		
Des enjeux en matière de recrutement de professionnels de santé avec un territoire tourné en partie vers La Rochelle.		
Des liens « Ville-hôpital » à consolider pour des prises en charge moins tardives		
Un repérage des troubles psychiatriques et des réponses en ambulatoire à renforcer		
Une promotion de l'activité physique à développer et à faire connaître		
Un besoin de prévention des risques professionnels des travailleurs dans les entreprises		

Ce qu'en disent les acteurs du territoire

Besoins identifiés par les acteurs	Réponses, initiatives et projets identifiés sur le territoire
Fracture numérique/Accès Internet Difficultés pour l'accès aux professionnels de santé sans maîtrise d'Internet.	- CSC Les Pictons : aide aux démarches administratives - CSC Mosaïques : idem - Permanences des conseillers numériques au CCAS dans toutes les communes
Accès aux soins : - Manque de solutions sur le territoire - Manque de disponibilité d'où des entrées en urgences en établissement. Situation très difficile pour les bénéficiaires. - Difficultés à renouveler les médecins généralistes qui partent à la retraite / attirer de nouveaux médecins. - Désert autour de Courçon - Difficultés pour les professionnels de santé en général, notamment les dentistes. - Disponibilité des nouveaux médecins généralistes moins importante - Faible densité en professionnels de santé sur le territoire accentué par un flux important de personnes âgées qui viennent s'installer et qui ont des pathologies - Le « Aller vers » en santé mentale : manque d'acteurs qui vont vers les populations.	- Mission de la CPTS - Expérimentation de la télé-médecine à l'EHPAD Marans : relais des infirmiers de l'EHPAD avec le médecin généraliste en visio. - Camion Santé En Mouvement pour les questions de vaccination, de dépistage organisé du cancer, de santé sexuelle et de vie affective, financé par le GHT. Mise en place effective en 2023.



Besoins identifiés par les acteurs	Réponses, initiatives et projets identifiés sur le territoire
Problématiques santé des populations précaires - Santé mentale / accès aux soins - Addictions aux écrans et sédentarité - Addiction aux produits psychotropes - Retour dans le calendrier vaccinal - Santé sexuelle : augmentation de demandes de la pilule du lendemain - Sous participation au dépistage organisé des cancers seins, colorectal - Des jeunes angoissés, une augmentation des troubles du sommeil, liés également à l'utilisation des réseaux y compris la nuit	CLS santé mentale : formation et sensibilisation à développer Besoin de prévention sur ces sujets mais pas de lieu identifié sur le territoire : - Projet en cours : dispositif itinérant avec un médecin généraliste à mi-temps et une IDE à mi-temps - Camion Santé En Mouvement pour les questions de vaccination, de dépistage organisé du cancer, de santé sexuelle et de vie affective, financé par le GHT. Mise en place effective en 2023
Repérage des situations de vulnérabilité des personnes âgées. Faciliter le repérage pour éviter les problématiques en fin de parcours. Être dans le préventif	- CPTS pour mobiliser les professionnels de santé - Sensibiliser les SPASAD (Escale, A2mains) : utilisation de la démarche OMS-grille de dépistage - Identifier les actions de prévention à mettre en place - Place importante des secrétaires de mairie, contact privilégié par le PA et leur famille. - Les mairies comme seul acteur pour le repérage dans les petites communes

LEXIQUE

Accessibilité potentielle localisée (APL) : l'APL est un indicateur local, disponible au niveau de chaque commune, qui tient compte de l'offre et de la demande issue des communes environnantes. Calculé à l'échelle communale, l'APL met en évidence des disparités d'offre de soins qu'un indicateur usuel de densité, calculé sur des mailles beaucoup plus larges (bassins de vie, départements...), aura tendance à masquer. L'APL tient également compte du niveau d'activité des professionnels en exercice ainsi que de la structure par âge de la population de chaque commune qui influence les besoins de soins. L'APL prend aussi en compte dans son calcul :

- un recours dégressif avec la distance entre 0 et 20 minutes.
- le nombre de consultations et visites (ou « nombre d'actes ») réalisées sur une année.
- la demande de soins : les besoins de recours à un médecin généraliste varient notamment en fonction de l'âge. Pour tenir compte de ces variations, chaque personne est affectée d'un poids qui dépend de la consommation moyenne observée de sa tranche d'âge.

L'indicateur est calculé en nombre de consultations/visites accessibles par habitant standardisé. C'est-à-dire que l'APL rend comparable l'accessibilité de communes ayant des populations d'âges très différents : il n'y a donc plus lieu de tenir compte ultérieurement de ces différences.

Accidents de trajet : un accident de trajet est un événement soudain et imprévu qui vous a causé un dommage corporel et qui s'est produit entre les points suivants : votre résidence et votre lieu de travail, votre lieu de travail et le lieu de restauration où vous vous rendez pendant la pause repas.

Maladies professionnelles : une maladie est dite professionnelle si elle est la conséquence directe de l'exposition d'un travailleur à un risque physique, chimique ou biologique, ou résulte des conditions dans lesquelles il exerce son activité professionnelle et si elle figure dans un des tableaux du régime général ou agricole de la Sécurité sociale.

Dépistage organisé du cancer du sein : dépistage proposé aux femmes âgées entre 50 et 74 ans par mammographie tous les deux ans, complétée si nécessaire par une échographie.

Taux de mortalité standardisé : le taux standardisé de mortalité est le taux que l'on observerait dans le territoire étudié s'il avait la même structure par âge que la population de référence (France métropolitaine).

Mortalité prématurée évitable prévention : mortalité évitable par des actions de prévention. La sélection des décès évitables par des actions de prévention se base sur la méthodologie adoptée par Eurostat et l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) en 2019. Sont retenues les causes de décès que des interventions de santé publique et de prévention primaire efficaces permettraient essentiellement d'éviter. Un seuil de 74 ans a été retenu pour l'ensemble des décès relatifs à la mortalité évitable par la prévention.

Mortalité prématurée évitable soin : La sélection des décès évitables par soins se base sur la méthodologie adoptée par Eurostat et l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) en 2019. Sont retenues les causes de décès qui peuvent être évitées grâce à des soins de santé efficaces et prodigués à temps, y compris les interventions de prévention secondaire et de traitement (après le déclenchement des maladies, pour réduire le taux de létalité). Un seuil de 74 ans a été retenu pour l'ensemble des décès relatifs à la mortalité évitable par traitement.

Affections Longue Durée (ALD) : l'Affection Longue Durée (ALD) concerne une maladie dont la gravité et/ou le caractère chronique nécessite un traitement prolongé et particulièrement coûteux.



Installations IED : La directive européenne 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (IED) concerne les installations potentiellement les plus polluantes, qu'il s'agisse d'émissions dans l'air, l'eau, le sol ou de gestion des déchets. Elle vise notamment à prévenir ces différentes émissions par la mise en œuvre des meilleures technologies disponibles

Sites et sols pollués : les sites et sols pollués ou potentiellement pollués, qui appellent une action de l'administration à titre préventif ou curatif, sont inventoriés depuis le début des années 1990. Ces sites, pollués par une activité actuelle ou ancienne peuvent présenter un risque pour la santé humaine ou l'environnement. Généralement d'origine industrielle et situés en zone urbaine ou périurbaine, les sources de pollution des sols résultent de retombées atmosphériques, d'accidents de manutention ou de transport, de mauvaises pratiques en matière de stockage de déchets et d'effluents, ou encore de mauvais confinements de produits toxiques ou dangereux.

Emissions Nox : Les oxydes d'azote (Nox) proviennent essentiellement de procédés fonctionnant à haute température. Dans l'industrie, il s'agit des installations de combustion pour tout type de combustible (combustibles liquides fossiles, charbon, gaz naturel, biomasses, gaz de procédés...) et de procédés industriels (fabrication de verre, métaux, ciment...). Les principales sources d'émission de NOx sont le transport routier et les secteurs de l'industrie et de la production d'énergie.

Associés aux composés organiques volatils (COV), et sous l'effet du rayonnement solaire, les oxydes d'azote favorisent la formation d'ozone dans les basses couches de l'atmosphère (troposphère). En France, des dépassements des normes sanitaires dans l'air ambiant persistent, mais sont moins nombreux que par le passé. Les NOx contribuent aussi à la formation des retombées acides et à l'eutrophisation des écosystèmes. Les oxydes d'azote jouent enfin un rôle dans la formation de particules fines dans l'air ambiant.

Le NO₂ est un gaz irritant, qui pénètre dans les ramifications les plus fines des voies respiratoires. Il peut provoquer des difficultés respiratoires ou une hyperréactivité bronchique chez les personnes sensibles et favoriser l'accroissement de la sensibilité des bronches aux infections chez l'enfant. Le NO₂ est 40 fois plus toxique que le monoxyde de carbone (CO) et quatre fois plus toxique que le NO.

PM₁₀ et PM_{2,5} : Les particules en suspension (notées PM en anglais pour Particulate matter) incluent les matières microscopiques en suspension dans l'air ou dans l'eau. Les particules en suspension dans l'air se nomment aérosol. Les PM₁₀ regroupent les particules de diamètre inférieur à 10 µm, les PM_{2,5} celles inférieures à 2,5 µm. La toxicité des particules en suspension est essentiellement due aux particules de diamètre inférieur à 10µm. Elles peuvent être émises directement dans l'air par des activités anthropiques (industrie, résidentiel, agriculture, transports) et par des sources naturelles (feux de forêt, éruptions volcaniques, etc.). Des particules peuvent également se former directement dans l'atmosphère par réactions physico-chimiques entre des polluants déjà présents dans l'atmosphère.

Concentration nitrates de l'eau potable : la présence de nitrates dans l'eau de consommation est principalement attribuable aux activités humaines. L'utilisation de fertilisants synthétiques et de fumiers, associée aux cultures et à l'élevage intensifs, favorise l'apparition de nitrates dans l'eau. Les installations septiques déficientes, de même que la décomposition de la matière végétale et animale, peuvent aussi être une source de nitrates dans l'eau. Le risque de contamination est plus important si le sol recouvrant la nappe d'eau est vulnérable (ex : sablonneux) et si la nappe est peu profonde (puits de surface).

La réglementation actuelle, fondée sur une recommandation de l'OMS, fixe la valeur limite à 50 mg/l au robinet du consommateur, afin de protéger les populations les plus sensibles (nourrissons et femmes enceintes ou allaitantes).

Concentration moyenne en fluor de l'eau potable : Les fluorures peuvent être présents, dans des concentrations variables, de façon naturelle dans l'eau souterraine et de surface par dissolution des dépôts minéraux contenant du fluor (ex. : la cryolithe, la fluorine et la fluorapatite). Les fluorures sont



également utilisés dans la fabrication de produits chimiques (engrais phosphatés et acide phosphorique) et dans la fusion de l'aluminium. Les rejets industriels peuvent donc également contribuer à l'enrichissement en fluorures des milieux aquatiques.

La réglementation fixe pour le fluor une limite de qualité de 1,5 mg/l à ne pas dépasser dans les eaux destinées à la consommation humaine.

Dureté de l'eau : La dureté de l'eau, ou titre hydrotimétrique (TH), est un indicateur de la minéralisation de l'eau, qui correspond à la teneur de l'eau en calcium (Ca^{2+}) et en magnésium (Mg^{2+}). L'unité utilisée pour exprimer la dureté est le degré français (°f) : 1 °f = 10 mg/l de carbonate de calcium (calcaire) ou 4 mg/l de calcium ou 2,4 mg/l de magnésium ou 0,2 milliéquivalent par litre (meq/L).

Les classes suivantes sont généralement adoptées pour caractériser la dureté de l'eau :

- TH < 8°f : eau très douce
- 8°f ≤ TH < 15°f : eau douce
- 15°f ≤ TH < 30°f : eau moyennement dure
- TH ≥ 30°f : eau très dure

Turbidité de l'eau : Une eau turbide est une eau trouble. Cette caractéristique vient de la teneur de l'eau en particules en suspension, associées au transport de l'eau, notamment après la pluie. Au cours de ce parcours, l'eau se charge de quantités énormes de particules, qui troublent l'eau. Les matières, mêlées à l'eau, sont de natures très diverses : matières d'origine minérale (argile, limon, sable...), micro-particules, micro-organismes... La turbidité se mesure par la réflexion d'un rayon lumineux dans l'eau. La turbidité est mesurée par un test optique qui détermine la capacité de réflexion de la lumière (l'unité de mesure est le « NFU » - unités néphélométriques).

Elle indique une probabilité plus grande de présence d'éléments pathogènes. Le ruissellement agricole remet en circulation des germes pathogènes et il existe un lien direct entre pluies et gastroentérites. Il existe deux pics de gastroentérites, à l'automne, après les premières grosses pluies qui succèdent à l'été, et en janvier.

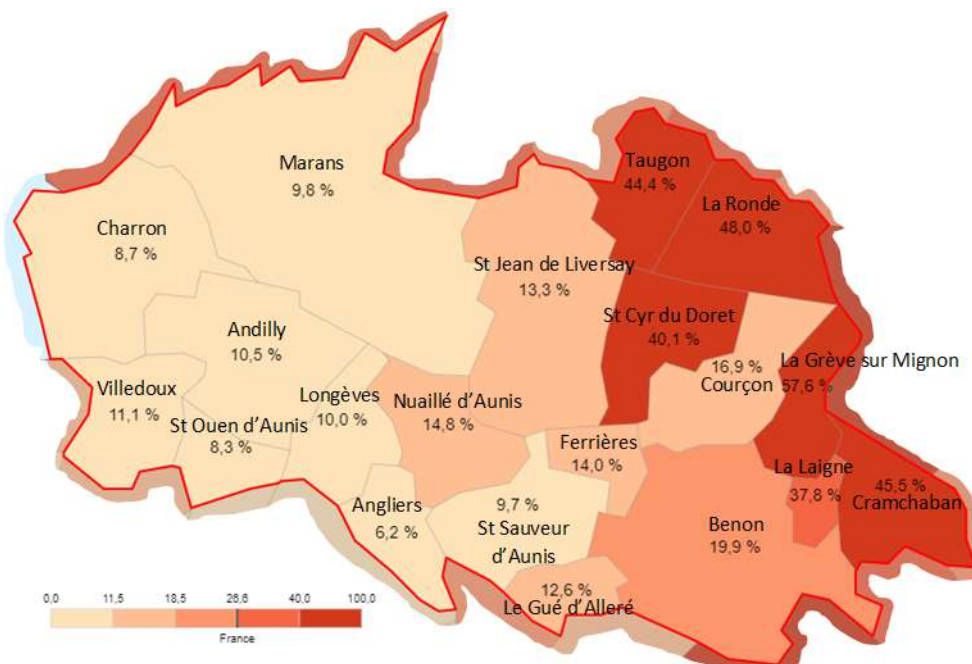
La turbidité maximale fixée par la réglementation française est de 0,5 ou 2 NFU selon les lieux de mesure.

VII. Mobilités, équipements et services

En 2021, la proportion des actifs occupés d'Aunis Atlantique résidant à 30 minutes ou plus de leur lieu de travail est estimé à 16 %. Cette proportion est moins importante qu'en France (26,6 %) et assez proche de la moyenne départementale (15,4 %) et de la moyenne régionale (17,6 %).

Dans les communes les plus à l'est de l'EPCI, cette proportion dépasse 40 % jusqu'à atteindre 58 % à La Grève-sur-Mignon. A l'opposé, les communes les plus à l'ouest sont moins concernées. Entre 6 et 11 % des actifs occupés ont un temps de trajet domicile-travail supérieur à 30 minutes.

Fig. 16. Proportion d'actifs occupés résidant à 30 minutes ou plus de leur lieu de travail (%)



Sources : Insee, RP 2018, Metric 2021



MOBILITES, EQUIPEMENTS ET SERVICES

	Aunis Atlantique	Département	Valeur communale +	Valeur communale -
Part d'actifs occupés travaillant dans une commune autre que commune de résidence	81,8 %	66,2 %	St-Ouen-d'Aunis (90,6 %)	Marans (57,9 %)
Part d'actifs occupés résidant à au moins 30 min de leur lieu de travail	16 %	15,4 %	La Grève/Mignon (57,6 %)	Angliers (6,2 %)
Part déplacements domicile-travail en voiture	88,5 %	82,1 %	Ferrières (96,3 %)	Marans (73,9 %)
Part de licenciés de sport	22,1 / 100 hab.	22,1 / 100 hab.	Marans (36,1/100hab.)	Taugon (10,5/100hab.)
Nombre d'équipements sportifs et culturels de proximité	25 / 10 000 hab.	25 / 10 000 hab.	Nouvelle-Aquitaine : 24/10 000 hab.	
Temps d'accès aux services d'usage courant	16,5 min*	La Rochelle : 8,2 min	France métropolitaine : 11,4 min	

* Temps pour le bassin de vie de Marans

A. Mobilités quotidiennes liées au travail

En 2018, 81,8 % des actifs occupés de 15 ans et plus travaillaient dans une commune autre que leur commune de résidence. Cette proportion est plus élevée qu'en moyenne dans le département (66,2 %) et la région (66,2 %).

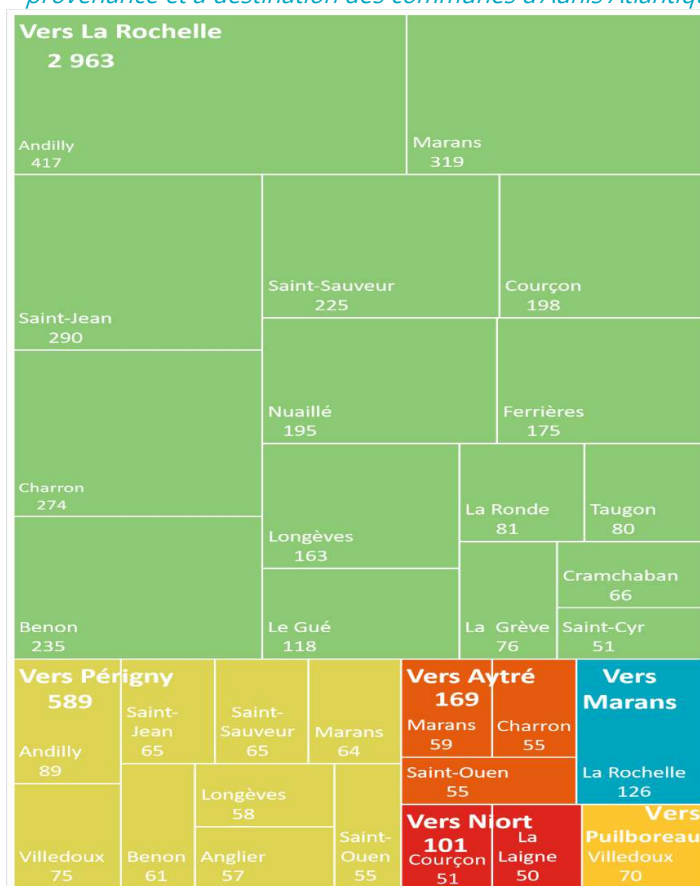
La part des actifs occupés résidant à au moins 30 minutes de leur lieu de travail atteint 16 %, contre 15,4 % en Charente-Maritime et 17,6 % en Nouvelle-Aquitaine. Cette proportion atteint au moins de 40 % à Saint-Cyr-du-Doret (40 %), Taugon (44 %), Cramchaban (46 %), et la Grève-Sur-Mignon (58 %).

Les principales **navettes domicile-travail** (seuls les flux d'au moins 50 navetteurs sont présentés) en 2018 mettent en évidence des trajets principalement en direction de La Rochelle (2 963 navetteurs) et des communes à proximité, Périgny (589 navetteurs), Aytré (169 navetteurs), et Puilboreau (70 navetteurs). Enfin 101 navetteurs se déplacent vers Niort.

En sens inverse, la commune de Marans est destinatrice de flux, avec 126 navetteurs en provenance de La Rochelle. Le flux le plus important est observé de Andilly vers La Rochelle (417 navettes). Il devance les navettes Marans-La Rochelle, au nombre de 319, puis Saint-Jean-de-Liversay – La Rochelle (290 navettes).

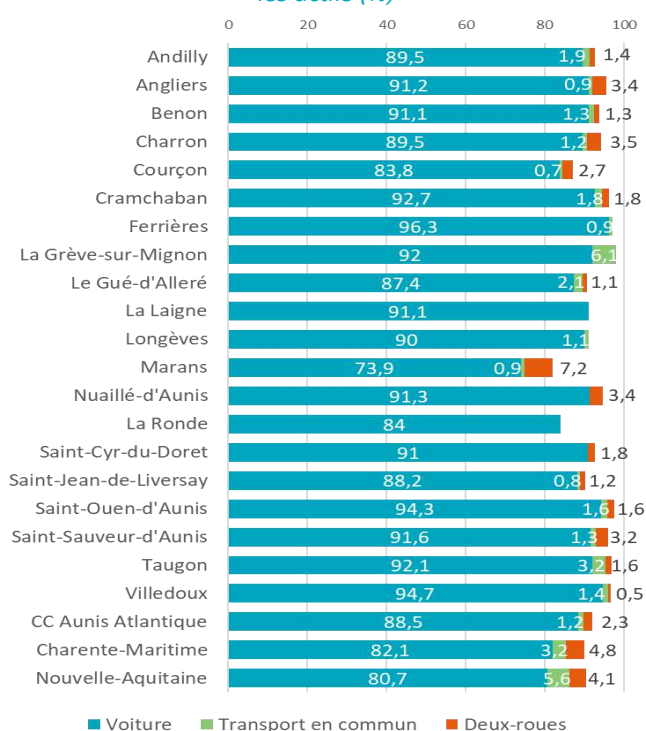
Le **moyen de déplacement domicile-travail** le plus fréquent est la voiture (88,5 % des déplacements), contre 82,1 % en Charente-Maritime et 80,7 % en Nouvelle-Aquitaine. La part de ce mode de déplacement a augmenté de 1,7 % entre 2013 et 2018 (0,9 % en Charente-Maritime et Nouvelle-Aquitaine), tandis que la part des déplacements domicile-travail en transport en commun a diminué de 0,3 % sur la même période, pour ne représenter que 1,2 % des déplacements domicile-travail. La part de ces déplacements en deux roues est de 2,3 % ce qui est moins élevé qu'en moyenne en Charente-Maritime (4,8 %) et Nouvelle-Aquitaine (4,1 %).

Graph. 40. Principales navettes domicile-travail en 2018 en provenance et à destination des communes d'Aunis Atlantique



Sources : Insee, RP 2018 – ORS N-A

Graph. 41. Moyen de déplacement domicile-travail utilisé par les actifs (%)



Sources : Insee, RP 2018 – ORS N-A

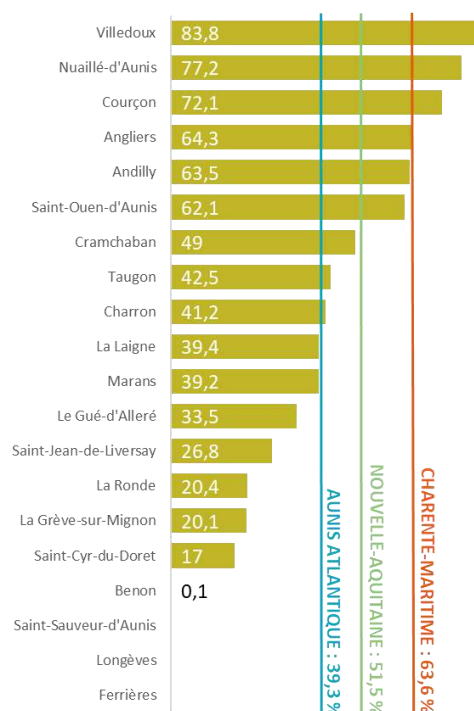
B. Services et commerces

Le temps moyen d'accès aux services d'usage courant, au plus près du domicile, est estimé à 16,5 minutes, en moyenne pour les habitants du bassin de vie de Marans (qui comprend les communes de la CC Aunis-Atlantique plus quelques communes du sud Vendée). Ce temps moyen est comparable au bassin de vie de Surgères (limitrophe au sud), mais deux fois plus élevé que ce qui est relevé pour le bassin de vie de La Rochelle (8,2 minutes). Il est également plus élevé qu'en moyenne en France métropolitaine (11,4 minutes).

C. Accès à Internet

La totalité du territoire bénéficie de la couverture 4G par au moins un opérateur. La part des locaux raccordables à la fibre optique (FTTH) n'atteint pas 40 % ce qui est très inférieur à la moyenne départementale et régionale : 39,3 % contre respectivement 63,6 % et 51,5 %.

Graph. 42. Part des locaux raccordables FTTH (fibre optique) dans les communes d'Aunis Atlantique en 2021 (%)



Source : Acep, 1^{er} trimestre 2021 – ORS N-A

D. Equipements sportifs et culturels

Rapporté au nombre d'habitants, le nombre d'équipements sportifs et culturels de proximité (Cf. Lexique) installés sur le territoire d'Aunis-Atlantique (25 pour 10 000 habitants) est comparable à ce qui est disponible en moyenne en Charente-Maritime (25 pour 10 000 habitants) et Nouvelle-Aquitaine (24 pour 10 000 habitants). Cependant, cette proportion diffère fortement d'une commune à une autre. Ainsi, son nombre va de 0 (Saint-Cyr-du-Doret) à 63,5 pour 10 000 habitants (Taugon : 5 équipements recensés).

En ce qui concerne les équipements sportifs et culturels de la gamme intermédiaire (Cf. Lexique), Aunis Atlantique en compte moins qu'en moyenne dans le département et la région : 4 pour 10 000 habitants contre 6,5 en Charente-Maritime et 5,5 en Nouvelle-Aquitaine. Douze équipements de ce genre sont recensés sur le territoire, dont 6 à Marans.

Tableau 7. Equipements sportifs et culturels selon la gamme en 2020 (nombre et taux pour 10 000 hab)

	Aunis Atlantique	Charente-Maritime	Nouvelle-Aquitaine
Gamme de proximité	24,98 89	25,21	23,76
Andilly (7), Angliers (3), Benon (2), Charron (8), Courçon (7), Cramchaban (1), Ferrières (1), La Grève (2), Le Gué (4), La Laigne (2), Longèves (5), Marans (134), Nuaillé (4), La Ronde (3), Saint-Jean (7), Saint-Ouen (6), Saint-Sauveur (3), Taugon (5), Villedoux (6)			
Gamme intermédiaire	3,98 12	6,45	5,49
Charron (1), Courçon (1), Ferrières (1), Longèves (1), Marans (6), Taugon (1), Villedoux (1)			
Gamme supérieure	0,66 2	1,31	1,29
Marans (1), Longèves (1)			

Source : Insee, BPE 2020, RP 2018 – ORS N-A

Les 6 autres équipements sont situés sur les communes de Charron, Courçon, Longèves, Taugon et Villedoux.

Enfin le territoire est moins bien doté en équipements sportifs et culturels de la gamme supérieure (Cf. *Lexique*) que les territoires de comparaison. Il est recensé deux équipements de ce type à Marans et Nuaillé-d'Aunis, pour un taux pour 10 000 habitants de 0,7, contre 1,3 en Charente-Maritime et Nouvelle-Aquitaine.

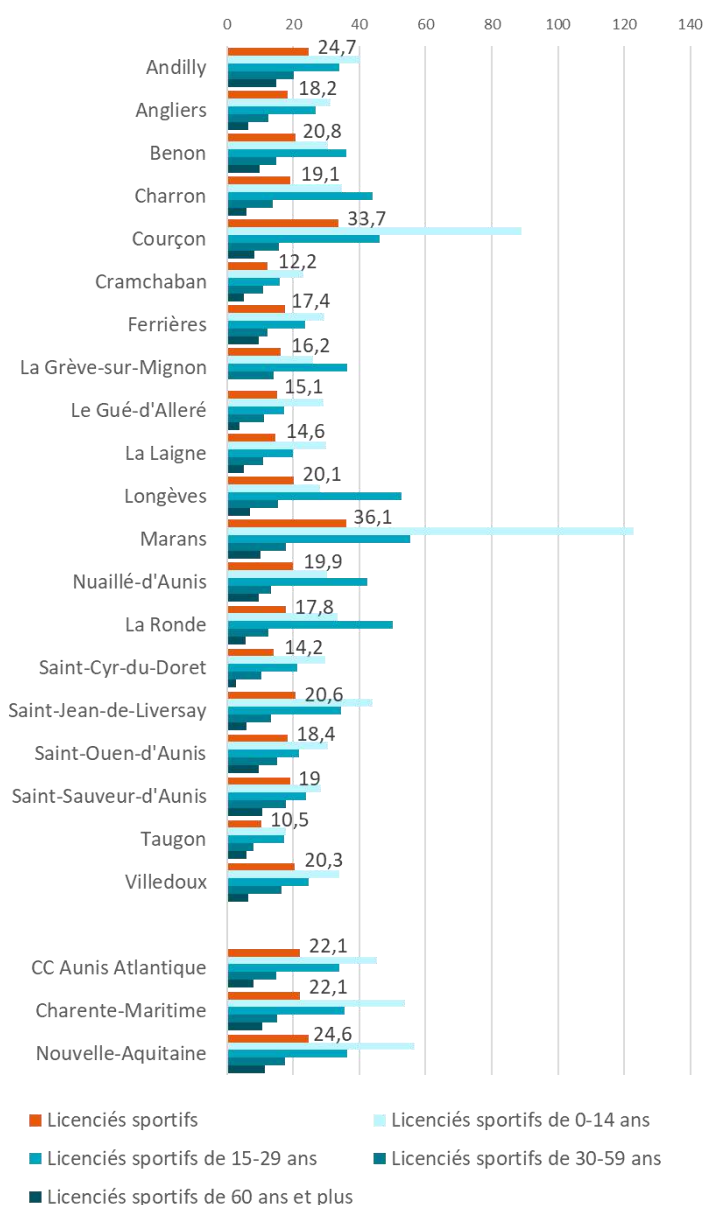
E. Activités sportives

En 2018, 6 695 personnes étaient inscrites dans un club sportif, soit 22,1 % des habitants d'Aunis Atlantique. La même proportion d'habitants étaient licenciés sportifs en Charente-Maritime. Ils sont 24,6 % en Nouvelle-Aquitaine. Des différences importantes sont observées selon la commune, avec des proportions allant de 10,5 % à Taugon, à 36,1 % à Marans.

Cette proportion diffère également en fonction de la classe d'âge : 45,4 % pour les 0-14 ans, 33,9 % pour les 15-29 ans, 14,9 % pour les 30-59 ans et 8,1 % pour les 60 ans et plus.

En moyenne, la proportion de licenciés de sport de 0-14 ans est moins importante dans la Communauté de communes (45,4 %) que dans le département (53,8 %) et la région (56,6 %). A Marans, cette proportion atteint 123 %, ce qui signifie que le nombre de licenciés sportifs inscrits sur la commune est supérieur au nombre d'habitants de 0 à 14 ans qui y résident. Courçon a également un taux d'enfants ayant une licence de sport plus élevé (8,9 %).

Graph. 43. Licenciés sportifs dans les communes d'Aunis Atlantique (nombre et taux pour 100 habitants)



Source : Recensement des licences et clubs sportifs / Injep - Meos, 2018 - ORS N-A

Quelles données d'intérêt ...

- Les actifs occupés d'Aunis Atlantique travaillant plus fréquemment dans une autre commune que leur domicile, par rapport au département et à la région.
- Un flux domicile-travail vers la CA de La Rochelle qui concerne environ 4 000 personnes, avec Andilly comme principale commune de départ.
- Un recours plus fréquent à la voiture pour aller travailler et qui augmente, face à des recours alternatifs marginaux (transport en commun, deux-roues).
- Un temps d'accès aux services d'usage courant deux fois plus élevé dans le bassin de vie d'Aunis Atlantique que dans celui de La Rochelle, et plus élevé qu'en moyenne en France métropolitaine.
- Une faible part de locaux raccordables à la fibre optique (FTTH).
- Un nombre d'équipements sportifs et culturels de proximité comparable au niveau départemental, mais un nombre moins important d'équipements sportifs et culturels des gammes intermédiaires et supérieures.
- Un taux de licenciés de sport comparable en moyenne au niveau départemental mais un taux plus faible chez les 0-14 ans.

... pour quels besoins sociaux sur quels territoires

La totalité des communes d'Aunis Atlantique est confrontée aux besoins potentiels présentés dans le tableau ci-dessous. Néanmoins, les données statistiques mettent parfois en évidence des situations plus ou moins contrastées par rapport à la moyenne observée sur l'ensemble du territoire. Le tableau ci-dessous identifie ses spécificités en indiquant les communes statistiquement plus concernées et celles qui le sont moins.

Besoins	Statistiquement +	Statistiquement -
Réflexions/développement des solutions de transport à la demande et solidaire		
Développer et faire connaître les solutions de transport en commun, notamment dans le cadre des navettes domicile-travail vers la CA de La Rochelle		
Encourager / faire connaître les solutions de co-voiturage		
Construire/développer un partenariat avec les solutions de transports déjà existantes sur d'autres territoires, CdA La Rochelle		
Un développement de l'accès à la fibre optique pour favoriser l'accès au numérique		
Encourager/faire la promotion de la pratique sportive notamment chez les plus jeunes (0-14 ans)	Taugon, Saint-Cyr-du-Doret, La Laigne, La Gué-d'Alléré, La-Cramchaban	Marans, Courçon

Ce qu'en disent les acteurs du territoire

Besoins identifiés par les acteurs	Réponses, initiatives et projets identifiés sur le territoire
Fracture numérique/Accès Internet Difficultés pour l'accès aux professionnels de santé sans maîtrise d'Internet.	- CSC Les Pictons : aide aux démarches administratives - CSC Mosaïques : idem - Permanences des conseillers numériques au CCAS dans toutes les communes
Mobilité des personnes âgées La plupart des personnes âgées dans les résidences autonomie ne conduisent pas. Problème accentué chez les personnes âgées seules. Des conséquences sur l'accès aux professionnels de santé.	Réflexion en cours sur la commune de St Sauveur pour du transport solidaire. Société coopérative d'intérêt collectif Rézo Pouce
Accès à un distributeur automatique de billets : pas de retrait bancaire disponible à Saint-Jean-de-Liversay	
Nutrition : accès à la banque alimentaire difficile pour les personnes âgées non mobiles.	- Portage de repas à domicile : un service important qui crée du lien social et permet le repérage des situations de vulnérabilité - EHPAD de Marans ouvre l'accès aux repas pour les non-résidents. Nécessité d'être mobile
Transport / mobilité Prise de compétence de la Communauté de communes. Concerne à la fois les déplacements intra CDC mais également vers les pôles tels que La Rochelle. Des situations économiques fragiles qui font que le moindre problème mécanique est une catastrophe. Impact et frein à l'employabilité Des renoncements à des déplacements pour des raisons économiques. Une population spécifique : les lycéens. De grosses journées liées à un temps de transport quotidien important. Les CSC/associations culturelles ou sportives les perdent du vue faute de temps disponible.	- Transport en commun solidaire à créer/développer - « We move » présent sur Aunis Atlantique - Pas de garage solidaire sur le territoire - Aide à l'achat du carburant à envisager ?
Mobilité des personnes en situation de handicap Recenser les besoins et les demandes spécifiques. Travailler avec les acteurs mais surtout les mairies et les CCAS. Réfléchir sur les solutions pour des transports solidaires	Réflexion en cours sur la commune de St Sauveur pour du transport solidaire. Société coopérative d'intérêt collectif Rézo Pouce
Difficultés économiques d'accès à l'outil informatique et à Internet	- La fabrique de Périgny recycle le matériel informatique - Association Face 17 (Fondation Agir Contre l'Exclusion), portée par la fédération des CSC avec l'initiative « Mon ordi est une chance » via les CSC



Besoins identifiés par les acteurs	Réponses, initiatives et projets identifiés sur le territoire
	- Projet FabLab de recyclage d'ordinateur - La Chinetterie propose du matériel reconditionné
Un accès à Internet <i>via</i> les box pas toujours possible	
Fracture numérique/Accès Internet Internet trop difficile par les 75 ans et plus. Cela touche les personnes âgées mais également leurs enfants qui peuvent être âgées de 60-70 ans. Des médecins généralistes épuisés/sur chargés qui ne peuvent pas aider les patients à remplir les dossiers administratifs. Quel accès aux professionnels de santé sans maîtrise d'Internet ? Renoncement aux soins. Même constat pour l'accès aux droits sociaux	- CSC Les Pictons : aide aux démarches administratives - CSC Mosaïques : idem - Permanence des conseillers numériques au CCAS dans toutes les communes

LEXIQUE

Navettes domicile-travail : Les flux représentés concernent les actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi. Ils relient leur commune de résidence et la commune dans laquelle ils déclarent travailler. Le recensement permet de mesurer le nombre de personnes qui résident et travaillent dans deux communes différentes de France. Il mesure donc un nombre de « migrants alternants » ou « navettes » et non un nombre de déplacements. La fréquence (quotidienne, hebdomadaire, etc.) des déplacements n'est pas observée. Seuls les flux supérieurs à 50 navetteurs sont présentés.

Temps moyen d'accès aux services d'usage courant au plus près du domicile : temps moyen nécessaire pour accéder à un panier de 29 commerces et services de la gamme intermédiaire, c'est-à-dire d'usage courant, sans être de proximité. Le temps est calculé pour chaque individu et pour chaque service comme le temps nécessaire en automobile, aux heures de pointe – durant lesquelles s'effectuent la majorité des déplacements domicile-travail –, pour se rendre de sa commune de résidence à la commune la plus proche de son lieu de domicile ou de son trajet domicile-travail pour ceux qui ont un emploi. L'accès au plus près du domicile est en heure creuse.

Les **locaux raccordables au réseau FttH** correspondent aux logements ou locaux à usage professionnel raccordables à un réseau de communications à très haut débit en fibre optique par l'intermédiaire d'un point de mutualisation. Les opérateurs transmettent à l'Arcep des données détaillées sur leur déploiement de réseaux en fibre optique.

Equipements sportifs et culturels de proximité : l'indicateur comptabilise le nombre d'équipements sportifs et culturels de la gamme de proximité par commune, recensées dans la BPE dans le domaine "Sports, loisirs et culture". Cela comprend les boulodromes, terrains de tennis, salles ou terrains multisports, terrains de grands jeux et les bibliothèques.

Services d'usage courant : panier de 29 commerces et services d'usage courant : poste, banque-caisse d'épargne, épicerie-supérette, boulangerie, boucherie, école ou regroupement pédagogique intercommunal, médecin omnipraticien, pharmacie, taxi... Le temps est calculé pour chaque individu et pour chaque service comme le temps nécessaire en automobile, aux heures de pointe – durant lesquelles s'effectuent la majorité des déplacements domicile-travail –, pour se rendre de sa commune de résidence à la commune la plus proche de son lieu de domicile ou de son trajet domicile-travail pour ceux qui ont un emploi. L'accès au plus près du domicile est en heure creuse. Celui au plus près du trajet domicile-travail est en heure pleine (embouteillage compris).

Equipements sportifs et culturels de la gamme intermédiaire : l'indicateur comptabilise le nombre d'équipements sportifs et culturels de la gamme intermédiaire par commune, recensées dans la BPE dans le domaine "Sports, loisirs et culture". Cela comprend les salles de sport spécialisées, les bassins de natation, les structures d'athlétisme et les pistes de roller, skate, vélo bicross ou freestyle.

Equipements sportifs et culturels de la gamme supérieure : l'indicateur comptabilise le nombre d'équipements sportifs et culturels de la gamme supérieure par commune, recensées dans la BPE dans le domaine "Sports, loisirs et culture". Cela comprend les théâtres, les cinémas, les lieux d'exposition et de patrimoine comme les musées, ainsi que les parcours sportifs et de santé.

Taux de licenciés sportifs : nombre de licenciés sportifs rapporté à la population. Cet indicateur peut avoir une valeur supérieure à 100 quand le nombre de licenciés sportifs inscrits dans un territoire est supérieur au nombre d'habitants qui y résident.

VIII. Comparaison avec les données du diagnostic-santé 2019 réalisé dans le cadre du Contrat Local de Santé

Fig. 17. Tableau comparatif d'indicateurs sociaux, médico sociaux et sanitaires

	CLS 2019	ABS 2022
Population	Insee RP 2016	Insee RP 2018
Nombre d'habitants	29 560	30 188
Densité (hab./ /km²)	67,1	68,5
Indice de vieillissement (65 ans ou plus / moins de 20 ans)	60,6	64,6
Indice de grand vieillissement (80 ans ou plus / 65-79 ans)	51,9	48,3
Part de personnes de 75 ans et plus (%)	8,3	8,3
Part de personnes de 75 ans et plus vivant seules (pour 100 personnes de 75 ans et plus)	32,9	34,3
Jeunesse – éducation	Insee RP 2016 Pôle Emploi 2019	Insee RP 2018 Pôle Emploi 2021
Part de jeunes de 6-16 ans non scolarisés (pour 100 jeunes de 6-16 ans)	1,9	2,0
Part de personnes de 25-34 ans sorties du système scolaire avec pas ou peu de diplôme (pour 100 personnes de 25-34 ans)	11,1	10,2
Part de jeunes de 15-24 ans non insérés (pour 10 jeunes de 15-24 ans)	17,6	16,0
Taux de chômage des 15-24 ans	30,7	26,9
Taux de fécondité des femmes de 15-19 ans	4,6	3,6
Part des hommes de 5-19 ans ayant une licence sportive	72,8	72,0
Part des femmes de 5-19 ans ayant une licence sportive	48,5	47,6
Personnes vulnérables	CNAF/CCMSA 2017 Interrégimes 2018	CNAF/CCMSA 2019 Interrégimes 2020
Part d'allocataires de l'AAH (pour 100 personnes de 20-59 ans)	1,8	2,1
Part d'allocataires de l'AEH (pour 100 personnes de moins de 20 ans)	2,5	2,9
Part de retraités de l'interrégimes de 55 ans et plus bénéficiaires du minimum vieillesse (%)	1,5	1,8
Part de retraités de l'interrégimes de 55 ans et plus bénéficiant de la CSS (CMU-c) (%)	1,2	1,2
Part de retraités de l'interrégimes de 55 ans et plus à risque de fragilité (%)	44,9	43,3
Part de retraités de l'interrégimes de 55 ans et plus sans recours aux soins (%)	3,2	3,5
Ressources économiques et emploi	Pôle Emploi 2019, DGFIP 2017, Filosofi 2016, CNAF/CCMSA 2017, SNIRAM 2017, Insee RP 2016	Pôle Emploi 2021, DGFIP 2019, Filosofi 2018, CNAF/CCMSA 2019, SNIRAM 2018, Insee RP 2017
Taux d'activité des 15-64 ans (%)	71,2	72,1
Taux de chômage des 15-64 ans (%)	11,0	10,0
Rapport ouvriers / cadre	2,5	2,5
Part des foyers fiscaux non imposés (%)	61,7	52,9
Médiane des revenus (en €)	20 244	21 410
Taux de pauvreté (%)	9,7	8,7
Taux de personnes couvertes par le RSA (%)	2,5	3,1
Part d'allocataires dont le revenu est constitué à 100 % par des prestations sociales (%)	7,1	6,2
Habitat	Insee RP 2016	Insee RP 2017
Part des ménages propriétaires de leur résidence principale (%)	76,4	77,0



	CLS 2019	ABS 2022
Part de logements vacants (%)	8,2	8,0
Part de résidences principales construites avant 1946 (%)	26,2	26,3
Part de résidences sans confort (ni douche, ni baignoire) (%)	0,2	0,2
Etat de santé	<i>CépiDC 2011-2015, Cnamts/CCMSA/RSI 2016</i>	<i>CépiDC 2012-2016, Cnamts/CCMSA/RSI 2020</i>
Taux de mortalité générale (pour 100 000 hab.)	1 006,4	1 001,7
Taux de mortalité prématurée (pour 100 000 hab.)	201,5	195,0
Taux de mortalité prématurée hommes (pour 100 000 hommes)	285,4	254,9
Taux de mortalité prématurée femmes (pour 100 000 femmes)	122,4	137,8
Taux de mortalité par cancer (pour 100 000 hab.)	249,3	252,9
Taux de mortalité lié à l'appareil circulatoire (pour 100 000 hab.)	258,7	243,8
Taux de mortalité lié à l'appareil respiratoire (pour 100 000 hab.)	71,4	68,5
Taux de mortalité par suicide (pour 100 000 hab.)	15,1	14,1
Taux de mortalité lié au tabac (pour 100 000 hab.)	126,6	136,4
Taux de mortalité lié à l'alcool (pour 100 000 hab.)	25,0	28,4
Taux de personnes en ALD pour maladies cardio-vasculaires (pour 100 000 hab.)	5 665,0	6 495,7
Taux de personnes en ALD pour cancers (pour 100 000 hab.)	3 601,9	4 056,5
Taux de personnes en ALD pour diabète type 2 (pour 100 000 hab.)	3 615,7	3 877,7
Taux de personnes en ALD pour asthme (pour 100 000 hab.)	186,3	184,4
Taux de personnes en ALD pour maladies d'Alzheimer (pour 100 000 personnes de 65 ans et plus)	3 774,5	4 020,2
Professionnels de santé libéraux (densités pour 100 000 habitants)	<i>RPPS 2019</i>	<i>RPPS 2021</i>
Médecins généralistes	104,9	96,1
Chirurgiens-dentistes	29,0	26,5
Infirmiers	108,3	159,0
Masseurs-kinésithérapeutes	117,4	122,6
Psychologues	16,9	23,2
Orthophonistes	30,4	33,1
Psychiatres	-	-
Gynécologues	-	-
Pédiatres	-	-
Pharmacies d'officine	27,1	29,8

Annexe 1 : Synthèse des échanges par table ronde

Groupe	Besoins identifiés / Population ou territoire spécifique	Réponses sur le territoire / Couverture du besoin Initiatives locales / expérimentations / propositions
Personnes âgées 9 personnes (Résidence autonomie, CCAS, Communauté de communes, DAC-PTA, EHPAD, MSA)	Mobilité : La plupart des PA dans les résidences autonomie ne conduisent pas Problème accentué chez les personnes âgées seules. Des conséquences sur l'accès aux professionnels de santé.	
	Accès DAB : pas de retrait bancaire disponible à Saint-Jean-de-Liversay	
	Pas de permanence d'assistantes sociales dans les résidences autonomie donc pas de remonté des besoins. Les AS devraient pouvoir se déplacer car difficultés pour les résidents de se déplacer	Permanence d'AS à Marans, Courçon
	Complexités administratives : dossiers EHPAD : procédure administratives, dossier CAF ... Demande d'allocation logement, APA	Passer par ViaTrajectoire. Tout doit passer par le numérique mais obligé d'accepter le papier. Mais 100 % devrait être réalisé sur ViaTrajectoire (pour l'ARS et le Département)
	Fracture numérique /Accès Internet Internet trop difficile par les 75 ans et plus. Cela touche les PA mais souvent leurs enfants qui peuvent être âgées de 60-70 ans. Les MG épuisés/sur chargés et ne peuvent pas aider les patients à remplir les dossiers administratifs. Quel accès aux professionnels de santé sans maîtrise d'Internet ? Renoncement aux soins. Même constat pour l'accès aux droits sociaux	CSC Les Pictons : aide aux démarches administratives CSC Mosaïques : idem Permanence des conseillers numériques du CIAS
	Accès aux soins : manque de solutions sur le territoire Manque de disponibilité d'où des entrées en urgences en établissement. Situation très difficile pour les bénéficiaires. Difficultés à renouveler les MG qui partent à la retraite / attirer de nouveaux médecins. Désert autour de Courçon Difficultés pour les professionnels de santé en général, notamment les dentistes. Disponibilité des nouveaux MG moins importante Faible densité en PS sur le territoire accentué par un flux important de PA qui viennent s'installer et qui ont des pathologies	Mission de la CPTS EHPAD Marans expérimente la télé-médecine : relais des infirmiers de l'EHPAD avec le MG en visio.
	Repérage des situations de vulnérabilité des PA. Faciliter le repérage pour éviter les problématiques en fin de parcours. Être dans le préventif	CPTS pour mobiliser les PS Sensibiliser les SPASAD (Escale, A2mains) : utilisation de la démarche OMS-grille de dépistage Identifier les actions de prévention à mettre en place Place importante des secrétaires de mairie, contact privilégié par le PA et leur famille. Les mairies comme seul acteur pour le repérage dans les petites communes Accentuer la mobilisation des CSC
	Isolement social Impact important de la pandémie sur l'isolement Effondrement des demandes d'aide Isolement des personnes seules à domicile difficilement quantifiable. Un repérage difficile	Registre des personnes sensibles et vulnérables : enquête par questionnaire sur l'ensemble de la population. Registre tenu par les CCAS et les mairies



Groupe	Besoins identifiés / Population ou territoire spécifique	Réponses sur le territoire / Couverture du besoin Initiatives locales / expérimentations / propositions
	Manque de disponibilités des acteurs intervenant à domicile : gros turn-over difficilement acceptable par les bénéficiaires. Difficultés de recrutement. Manque de formation des intervenants. Recours à l'intérim Difficultés ++ dans certains lieux éloignés (St-Cyr-du-Doret par ex.) Les ADMR ne propose pas souvent des CDI et les conditions de travail sont mauvaises.	
	Problème d' accès aux aides sociales Méconnaissance des droits existants Pas de permanence MSA sur le territoire	La MSA fait des déplacements à domicile
	Nutrition : accès à la banque alimentaire difficile pour les personnes âgées non mobiles.	Portage de repas à domicile : un service important qui crée du lien social et permet le repérage des situations de vulnérabilité EHPAD de Marans ouvre l'accès aux repas pour les non-résidents. Nécessité d'être mobile La pharmacie de La Ronde développe la télémedecine, mais il reste la question de la mobilité pour se rendre à la pharmacie.
	Liens ville-hôpital à améliorer. Des problèmes de disponibilité de lits en gériatrie liés à des problématiques administratives Des sorties d'hospitalisation qui peuvent être difficiles : liens avec les services à domicile à améliorer (manque d'informations validées sur l'âge, le GIR, l'état de santé transmises par l'hôpital aux services à domicile)	Projet d'étude en cours avec l'hôpital de jour en gériatrie
	Besoin de petits logements à loyer modérés, avec mélange de génération. Manque de logements adaptés et de réponses/solution pour adapter les logements existants.	
	Manque de réponses pour les personnes âgées en situation de handicap. L'EHPAD comme seule solution. Les résidences autonomie en reçoivent également bien que cela ne soit pas adapté. Difficultés de recrutement au CH de La Rochelle Epuisement des aidants	Diffuser des docs/plaquette de communication aux populations concernées pour décrire les ressources existantes sur le territoire. Diffusion dans les boîtes à lettre ou via les journaux locaux.



Groupe	Besoins identifiés / Population ou territoire spécifique	Réponses sur le territoire / Couverture du besoin Initiatives locales / expérimentations / propositions
Précarité Solidarité Courçon, Mosaïque, Altea Cabestan, Banque alimentaire de Marans, CDC Aunis Atlantique, GHT Nord 17, CSC Les Pictons, Secours catholique, CD17, Solidarité Pays marandais	Exclusion sociale liée aux revenus insuffisants et sur endettement Concernent plus particulièrement - les petites retraites, - les femmes seules avec enfants - les moins de 25 ans sans famille et sans emploi Des hommes osent de plus en plus fréquemment demander de l'aide, ce qui n'était pas le cas avant.	Besoin de communication sur les dispositifs existants, y compris auprès des hommes Comment aller vers les publics cible ? Itinérance/ « Aller vers ». Pas de « Ville-centre » donc besoin de mailler l'ensemble du territoire et aller au-devant des habitants. Apporter des services publics sur l'ensemble du territoire
	Accessibilité à des logements correctes et aux logements sociaux Très peu de logement accessible et de qualité. Une demande plus importante que l'offre Précarité énergétique. Des propriétaires précaires qui ne peuvent plus assumer les dépenses liées à la rénovation/amélioration de leur logement ancien et risque de surendettement.	
	Accès aux droits à la retraite et difficultés administratives	Inclusion numérique et aide administrative
	Modes de garde adaptés des enfants pour les femmes isolées - des problèmes d'accueil pour les horaires atypiques, qui ne sont pas entre 8h et 18h30 - les personnes qui ont des emplois précaires/intérim qui ont besoins de solutions de garde parfois ponctuelles des difficultés augmentées pour la garde des enfants en situation de handicap ou ayant un trouble	PROJET : crèche à vocation d'insertion professionnelle avec identification des freins à la formation et à l'emploi Nécessité d'estimer/quantifier les problématiques
	Transport / mobilité Prise de compétence de la CDC Concerner à la fois les déplacements intra CDC mais également vers les pôles tels que La Rochelle. Notamment pour faire des courses Des situations économiques fragiles qui font que le moindre problème mécanique est une catastrophe. Impact et frein à l'employabilité Des renoncements à des déplacements pour des raisons économiques. Une population spécifique : les lycéens. De grosses journées liées au temps de transport quotidien important. Les CSC/associations culturelles ou sportives les perdent du vue faute de temps disponible.	Transport en commun solidaire à créer/développer « We move » présent sur Aunis Atlantique Pas de garage solidaire sur le territoire Aide à l'achat du carburant à envisager ?
	Hygiène : demandes pour des produits d'hygiène en augmentation forte	
	Aide à la « motivation culinaire » : les gens ne savent pas cuisiner, préparer les légumes.	Mettre en place des ateliers cuisine
	Isolement / liens sociaux	Les Pictons : porte à porte pour offrir une chanson. Aller à la rencontre des personnes avec un regroupement collectif en fin de journée
	Problématiques santé : - Santé mentale / accès aux soins - Addictions aux écrans et sédentarité, addiction aux produits - Vaccination	CLSM : formation et sensibilisation à développer Besoin de prévention sur ces sujets mais pas de lieu identifié sur le territoire :



Groupe	Besoins identifiés / Population ou territoire spécifique	Réponses sur le territoire / Couverture du besoin Initiatives locales / expérimentations / propositions
	Santé sexuelle : restrictions liées aux confinements COVID et rattrapage post-confinement. Les IDE voient une augmentation de demandes de la pilule du lendemain Sous participation au dépistage organise des cancers seins, colorectal Des jeunes angoissés, une augmentation des troubles du sommeil, liés également à l'utilisation des réseaux y compris la nuit	Projet en cours : dispositif itinérant avec un MG à mi-temps et IDE à mi-temps Camion Santé En Mouvement pour les questions de vaccination, de dépistage organisé du cancer, de santé sexuelle et de vie affective, financé par le GHT. Mise en place effective en 2023
	Bien-être : loisirs, activités culturelles, sport	ASEPT, Siel bleu, pour la mise en place de séances de gym douce/adaptée Coordination PEPS pour l'activité physique adaptée
	Estimer/quantifier les besoins des aidants	
	Victimes de violences, notamment violences conjugales	Manque de logements d'urgence Dispositif existant de sous-location/relogement d'urgence et de transport d'urgence
Personnes en situation de handicap (CPTS, GHT, Maire, Communauté360, CSC Mosaïque, UNAFAM, MDPH)	Habitat / logement pour les personnes en situation de handicap - Adaptation des logements - Manque de logements <u>sociaux</u> adaptés - Besoin de petites structures intermédiaires pour PA en situation de handicap ou en perte d'autonomie - Pas de solution pour les personnes en situation de handicap de 60 ans et plus, qui sont orientées vers les EHPAD ce qui n'est pas adapté. Difficultés accrues pour ceux souffrant de troubles psychiatriques - Des soucis pour les 20 ans et plus à la sortie de l'IME ou IM-PRO	Des initiatives qui ne suffisent pas du tout par rapport aux besoins La Villa Amélie : habitat partagé-inclusif (EHPAD St Rogatien)
	Mobilité des personnes en situation de handicap Recenser les besoins et les demandes spécifiques. Travailler avec les acteurs mais surtout les mairies et les CCAS. Réfléchir sur les solutions pour des transports solidaires	-
	Accueil enfant en situation de handicap en crèche et périscolaire.	- PEL Aunis Atlantique / « réseau famille-handicap » : formation « une souris verte » pour l'accueil des enfants en situation de handicap en structures de petite enfance. 2 professionnels formés dans chaque crèche du territoire. « Bonus inclusion handicap » pour les structures accueillant des jeunes enfants en situation de handicap, versé par la CAF - Difficultés des SAAD à répondre aux besoins (recrutements difficiles, difficultés matérielles, notamment en voitures pour les déplacements)
	Répits des parents et aidants dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Peu d'hébergement temporaire pour soulager les aidants, par exemple en EHPAD	Réponses sur le territoire - pour le répit des parents et enfants en situation de handicap : Handi-sitting 17 - Répit ponctuel par les associations d'aide à domicile soutenu par la CAF



Groupe	Besoins identifiés / Population ou territoire spécifique	Réponses sur le territoire / Couverture du besoin Initiatives locales / expérimentations / propositions
		avec des tarifs adaptés aux situations socioéconomiques
	Connaissance des acteurs et dispositifs existant sur la question du handicap. Savoir qui fait quoi. Identifier les associations, acteurs du champ du handicap intervenant sur le territoire Des liens à faire avec la CPTS	Pôle départemental ressource handicap (MDPH, ARS, MSA, CAF, Education nationale) : - Accompagner les parents pour solutions d'accueil extra scolaire et péri scolaire - Accompagner les professionnels confrontés aux questions de handicap
	Accès aux droits , dont l'accès au travail et l'accès aux activités culturelles et loisirs - Mauvaise connaissance des droits - Abandons des démarches par épuisement - Complexité des critères et maquis des différents intermédiaires/intervenant - Diversité des aides existantes, éparpillement - Accès à une diagnostic global et orientation	- Accompagnement de la DAC-PTA
	Estimer/recenser les besoins ressentis auprès des personnes et acteurs concernés.	
	Faire connaître les activités de loisir à destination des personnes en situation de handicap	
	Les transitions crèche-école ou IME-MAS, ou adulte-personnes âgées sont difficiles : difficulté pour les parents pour remplir les obligations administratives pour des reconnaissances, pour mener à bien les projets :	
	Une offre de soin limitée (CH Marius Lacroix) et un accès difficile lié aux questions de mobilité (besoin d'une aide extérieure pour toute activité). Le « Aller vers » en santé mentale : manque d'acteurs qui vont vers les populations	Camion Santé En Mouvement pour les questions de vaccination, de dépistage organisé du cancer, de santé sexuelle et de vie affective, financé par le GHT. Mise en place effective en 2023
	Recours à l' outil informatique /Internet	
	Repérage et reconnaissance du handicap des jeunes enfants Isolement et acceptabilité par les parents. Liens compliqués entre l'école et les professionnels de santé Accompagnement à la parentalité. Créer des liens de confiance entre les institutions et les parents	Champ d'intervention de la PMI



Groupe	Besoins identifiés / Population ou territoire spécifique	Réponses sur le territoire / Couverture du besoin Initiatives locales / expérimentations / propositions
Inclusion numérique Pictomobile, Conseiller numérique CIAS, Espace Mosaïque, Mission locale, CAF, Mairie, CDC Aunis Atlantique, Préfecture de Charente-Maritime	Mobilité	
	Accès aux droits Les jeunes ont également des difficultés techniques pour l'utilisation des ordinateurs et d'Internet. De plus ils ont une mauvaise connaissance de l'environnement administratif. Quelle connaissance des droits ?	- Plan d'actions sur le numérique du département et recensement des ressources - Des permanences du Trésor Public pour les déclarations de revenus aux Pictons et dans les France Service Beaucoup de choses réalisées mais éparpillées et mal connues par les acteurs et la population Pistes/idées complémentaires : - Pour les jeunes, sensibiliser au lycée pour faire connaître les institutions et leurs rôles
	Besoin de vulgarisation : numérique indispensable et nécessité de pédagogie pour expliquer. Mettre des outils à disposition ne suffit pas, il faut de l'accompagnement. Nécessité d'aller vers la population mais nécessité d'avoir une habilitation pour intervenir à domicile Difficultés à repérer/toucher les « invisibles » qui ont pourtant des besoins (personnes précaires qui n'ont pas accès au numérique) Difficultés à toucher les personnes âgées Les jeunes également concernés : connaissance des réseaux sociaux et certaines applications mais pas toujours capable de se servir d'un ordinateur et d'en connaître les usages/fonctionnement. Par exemple joindre un document à un mail ... Certaines personnes n'arriveront pas à être à l'aise avec l'outil informatique et Internet. Il faut donc assurer un accompagnement pour ces personnes. Faire comprendre l'intérêt de faire ses démarches sur Internet : facilite les démarches ; traitement plus rapide, facilite la gestion des papiers administratifs Faire un diagnostic pour estimer les besoins	- Conseillers numériques du CIAS - Les relais France Service à moins de 20 minutes de chaque personne en voiture - le bus Picto-mobile - Ligne directe France Service numéro gratuit pour accompagner - « Promeneur du Net » : actions dans les CSC pour sensibiliser les parents aux risques liés à Internet, dont le harcèlement - « Chèque numérique » pour accompagner les personnes Pistes/idées complémentaires : - Itinérance et permanence dans les mairies et communication sur les accompagnements et aides existants - Communication/sensibilisation à la porte des commerces de proximité dans les communes - Communication <i>via</i> les écoles - Travail de sensibilisation/information/formation à réaliser via la Mission locale pour les jeunes et les AS pour le tout public - Communication à réaliser par le biais des bulletins municipaux - Créer des supports spécifiques adaptés selon le public à diffuser par les CSC par exemple
	Difficultés économiques d'accès à l'outil informatique et à Internet	- La fabrique de Périgny recycle le matériel informatique - Association Face 17 (Fondation Agir Contre l'Exclusion), portée par la fédération des CSC avec l'initiative « Mon ordi est une chance » <i>via</i> les CSC - Projet FabLab de recyclage d'ordinateur
	Un accès à Internet via les box pas toujours possible	
Habitat/logement	Dépense/précarité énergétique :	

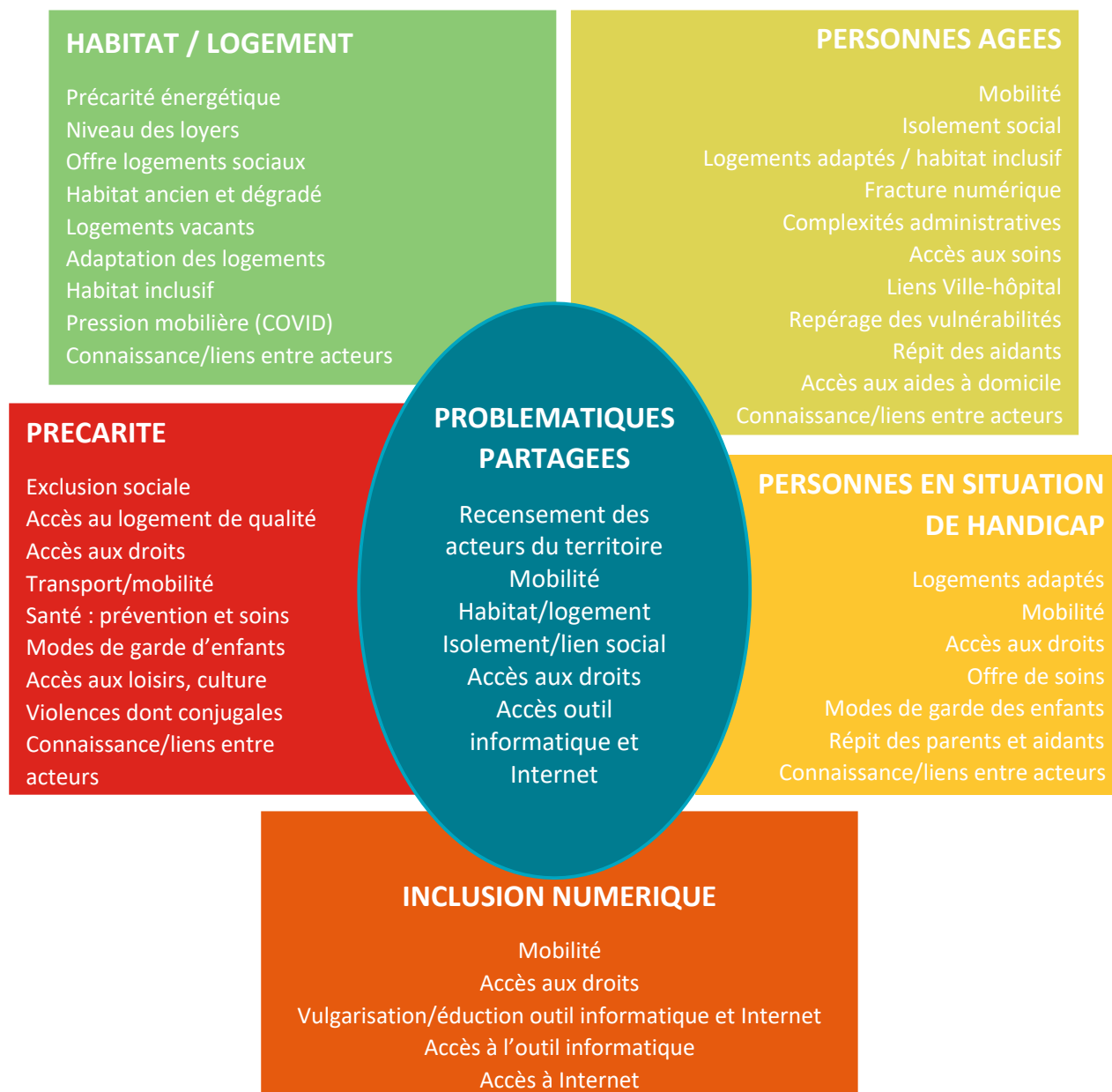


Groupe	Besoins identifiés / Population ou territoire spécifique	Réponses sur le territoire / Couverture du besoin Initiatives locales / expérimentations / propositions
CDC Aunis Atlantique, ADIL, SOLIHA, DT Pays Rochelais-Ré-Aunis, CODEV, délégué à la vie sociale Aunis Atlantique, CILS, Mairie, CIAS	- Personnes âgées avec petite retraite - Jeunes Difficulté de repérage des logements énergivores Habitants - qui ne connaissent pas les dispositifs existants - qui ne perçoivent pas le problème - qui ne connaissent pas leurs droits	
	Loyers élevés constituant un frein à l'installation des jeunes et un frein au recrutement pour les entreprises. Problématique de plus en plus importante freinant aussi le développement économique du territoire. Une population jeune, avec des contrats apprentis/courts/précaires qui ne peuvent s'installer sur le territoire	
	Peu de logements sociaux. Offre insuffisante au regard de la demande. Problème non repéré par les bailleurs sociaux qui estime l'offre suffisante, car peu de demandes enregistrées. Les logements privés sont trop chers et/ou très dégradés. Problème accru dans les communes de Courçon (toute la Vallée d'Aulnes) et de Marans. Difficultés à attirer les bailleurs pour la construction de logements sociaux. Difficultés à avoir des agréments pour la construction de logements sociaux car ce n'est pas une zone considérée comme tendue. Pas de projets lancés par les communes/EPCI à cause de la question de l'acquisition foncière, difficultés de financement, difficultés de la gestion.	Des problèmes de communication entre acteurs. Des relations à construire : Faire connaître les logements sociaux existants, disponibles. Manque de connaissance des logements sociaux existants par commune. Site Internet : https://www.demandedelogement17.fr Plan Local d'Urbanisme. Document programmatif : - Adaptation des logements - Habitat indigne Construction de logements sociaux
	Habitat ancien et dégradé. Problématique y compris chez les habitants propriétaires qui ne peuvent pas faire face économiquement à la nécessaire amélioration de leur habitat, notamment les PA (problème de moisissures, infiltrations, isolation). Des logements grands, anciens, et difficile à chauffer pour des personnes parfois seules et âgées.	Programme « Petite ville de demain ». Dispositif gouvernemental de financement pour la revitalisation des petits bourgs. Concerne Marans et Courçon. Amélioration des logements (rénovation énergétique, adaptation des logements, logements vacants. Enquête sur 8 mois avec pour objectif d'apporter des aides financières pour les propriétaires et bailleurs dans les 3 ans. Loc'Avantage : aide à la rénovation des logements pour les bailleurs, par l'ANA.
	Logements vacants Biens sans maître / Biens à l'abandon. Logements parfois récupérés par les mairies, non habitables avec des mises aux normes trop coûteuses. Manque d'aide pour la rénovation/réhabilitation	
	Logements adaptés / logements inclusifs : besoin de logements collectifs inter générationnels/habitat partagé en cœur de bourg, à proximité des services et commerces.	L'habitat inclusif : compétence du département partagé avec la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie



Groupe	Besoins identifiés / Population ou territoire spécifique	Réponses sur le territoire / Couverture du besoin Initiatives locales / expérimentations / propositions
	Manque des T2 ou petits logements adaptés aux PA et/ou PH avec des commerces de proximité	
	Sécurisation des propriétaires/bailleurs Constat que certains propriétaires ne veulent plus mettre leur logement à la location. Ou des propriétaires qui demandent des conditions de plus en plus difficiles à remplir. Critères de plus en plus drastiques.	Intermédiation locative (ALTEA, SOLIHA) à La Ronde et Marans. Encore trop peu développé sur le territoire. Assurance VISAL : assurance pour les propriétaires contre les impayés.
	Le logement d'urgence Pas d'hôtel sur le territoire pour des réponses d'urgence.	Expérimentation par la CDC Aunis Atlantique : trois logements d'urgence (tout public, victimes de violences conjugales)
	Une pression immobilière qui augmente avec beaucoup de ventes à des gens venant de la région parisienne (Effet de la COVID)	

Annexe 2 : Synthèse des besoins identifiés lors des tables rondes





POUR NOUS CITER

ROBIN S., BOUFFARD B., GIRAUD J. Analyse des Besoins Sociaux de la Communauté de communes Aunis Atlantique. Diagnostic social : état des lieux statistique et expertise des acteurs. ORS Nouvelle-Aquitaine. Rapport n°139. Septembre 2022. Nombre de pages 90 p.

Téléchargeable sur le site de l'ORS NA (www.ors-na.org)

+ D'INFORMATIONS

Personne à contacter : Stéphane ROBIN, s.robin@ors-na.org

Cette étude est réalisée avec le soutien financier de
Centre Intercommunal d'Actions Sociales d'Aunis Atlantique



Pour nous joindre

SIÈGE

58 rue Abbé de l'Épée
33000 BORDEAUX
☎ 05.56.56.99.60

Antenne de LIMOGES

4 avenue de la Révolution
87000 LIMOGES
☎ 05.55.32.03.01

Antenne de POITIERS

203 route de Gençay
86280 SAINT BENOÎT
☎ 05.49.38.33.12

✉ contact@ors-na.org
🌐 www.ors-na.org